



HAL
open science

Fonctions et usages du syntagme ” développement durable ”

Philippe Genestier, Fabrice Bardet, Claudine Jacquenod-Desforges

► **To cite this version:**

Philippe Genestier, Fabrice Bardet, Claudine Jacquenod-Desforges. Fonctions et usages du syntagme ” développement durable ”. [Rapport de recherche] RIVES. 2015. hal-01015198

HAL Id: hal-01015198

<https://hal.science/hal-01015198>

Submitted on 26 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

FONCTIONS ET USAGES DU SYNTAGME
« DEVELOPPEMENT DURABLE »

Philippe Genestier
Fabrice Bardet
Claudine Jacquenod-Desforges
Laboratoire RIVES-ENTPE
Université de Lyon-CNRS, UMR 5600

Contrat de recherche pour le Programme Interdisciplinaire Développement Urbain
Durable du CNRS.

Vaulx-en-Velin, 2007

FONCTIONS ET USAGES DU SYNTAGME

« DEVELOPPEMENT DURABLE » :

1. Problématique générale

Le syntagme « développement durable » compte aujourd'hui parmi les expressions les plus usitées pour présenter et justifier l'action publique urbaine et territoriale. L'objectif de cette recherche est d'analyser ce que l'emploi de ce syntagme, en voie de généralisation, révèle du processus actuel de redéfinition de l'action publique contemporaine, tant dans sa dimension cognitive et discursive que dans sa dimension pragmatique et institutionnelle.

Il semble en effet que la pluralité de fonctions et d'usages du syntagme, comme de la thématique par lui désignée, soit propice à la reconfiguration des rôles des différentes catégories d'acteurs publics. Réciproquement, l'importance, la diversité et l'hétérogénéité des contraintes qui imposent aujourd'hui de redéfinir l'action publique paraissent *de facto* favoriser l'usage de vocables plastiques et de syntagmes polysémiques, tels « le développement durable ».

Au premier abord, cette polysémie semble relever de deux niveaux. Le premier est explicite puisque le syntagme, faisant fi de la relative contradiction entre les termes qui le constitue (opposition entre croissance et stabilité), se fonde sur le triptyque « Efficacité économique / Justice sociale / Préservation environnementale ». Par conséquent, selon le locuteur, l'acception et le contenu sémantique donné à ce syntagme accentuera l'une ou l'autre de ces trois composantes car celles-ci restent généralement distinctes, bien que, en théorie, ce syntagme tende à vouloir en donner un sens englobant et synthétique. Mais la polysémie du syntagme est aussi repérable à un second niveau dans la mesure où cette expression véhicule trois orientations idéelles distinctes :

- D'une part, le syntagme « développement durable » renvoie à une conception procédurale de l'action publique qui véhicule une idée de compromis, une recherche d'ajustements empiriques permettant de concilier des impératifs productifs, sociaux et écologiques divergents et longtemps considérés comme contradictoires. À ce titre, la thématique de la durabilité désignerait la recherche de modalités empiriques permettant de faire conjointement droit, sur des territoires concrets, à des logiques et à des intérêts distincts. Elle permettrait alors d'associer ceux-ci et celles-là par des procédures de négociation et d'ajustements réciproques au cours de démarches itératives visant à produire des arbitrages circonstanciels, à construire des consensus locaux. Selon cette acception, la

thématique du « développement durable » s'insère dans le paradigme de ce que l'on nomme aujourd'hui soit « la gouvernance », soit « l'agir communicationnel ». Cette conception pluraliste et partenariale de la gestion technico-politique de la société fait écho, au travers et au moyen de l'environnement, à l'éthique de la responsabilité et au principe de précaution. Il s'exprime là une conception décentralisée du pouvoir, ce qui conduit l'observateur à lire ce syntagme comme un facteur contribuant au renouvellement en cours des conceptions de la démocratie et de l'action publique ; un renouvellement vers plus de tempérance et d'acceptation du principe de pluralisme.

- Inversement, la notion (voire l'idéal) de durabilité, telle qu'elle s'exprime dans le syntagme « développement durable », traduit la volonté de dépasser ce qui auparavant était perçu comme des antinomies structurelles. Ces termes participent ainsi d'une quête de solutions globales. On perçoit en effet, dans les connotations portées par ce syntagme, une orientation vers un « horizon régulateur ». La durabilité constituerait ainsi un « référentiel global », un modèle d'équilibre avec lequel on pourrait calibrer les analyses et les propositions afin de guider l'action des responsables institutionnels. Il s'exprime là un désir de sortir de la logique procédurale et de la gestion *a posteriori* des problèmes sociaux. Par cette voie, l'action publique tenterait de redéfinir des principes directeurs susceptibles de la guider *a priori* et de la ré-ancrer dans une éthique de conviction et dans un « intérêt général substantiel » pouvant et devant transcender la diversité des intérêts locaux ou particuliers. Ainsi, les schémas planificateurs traditionnels pourraient être repris, suivant un fonctionnement normatif où l'on se projetterait vers le futur pour y lire les périls et en tirer un corpus de règles devant être immédiatement appliquées afin de conjurer les menaces.
- Enfin, certains usages de cette notion renvoient à une conception scientiste de l'action publique. Cette conception, alimentée par une représentation experte du monde, repose sur la croyance en une possible saisie des problèmes globaux grâce aux connaissances contemporaines sur la biosphère et l'écosystème planétaire. Il s'agit ici d'un savoir savant, de nature systémique et trans-sectorielle, qui s'inscrit dans le temps long et qui autorise ses détenteurs à revendiquer une compétence prédictive et le statut de spécialistes des tendances de fond et des menaces futures. La pensée modélisatrice véhicule en effet un double adossement, à une légitimité scientifique et à une éthique de la longue durée, ce qui lui permet de sortir du relativisme, du pluralisme et de l'immédiateté pour réintroduire du « vrai » et du « certain » dans les débats et dans les prévisions, voire dans les prises de

décision. Les « experts » sont alors susceptibles de disposer de prérogatives dérogatoires au nom de « l'intérêt général ».

Si un premier type d'usage de ce syntagme est susceptible d'être porté par les militants de la démocratie participative, c'est parce qu'il est lié à la rhétorique de « la gouvernance », des « forums hybrides » et de la coopération avec la société civile, les ONG, les mouvements associatifs. Dans ce cas, la thématique de la durabilité offre l'opportunité d'ouvrir les débats jusqu'à favoriser les postures les plus tribuniennes et les plus revendicatives.

Mais les administrations publiques, pour leur part, veulent utiliser ce syntagme pour renforcer l'acceptabilité de l'autorité qu'elles revendiquent et de la régulation institutionnelle qu'elles entendent effectuer. Dans cette perspective, en promouvant la notion de durabilité et en s'appuyant sur des critères et des indicateurs censés l'objectiver, la puissance publique travaille à la reconstitution d'un idéal technocratique de gouvernement des hommes et de la terre (ou tout au moins du territoire). Témoigne de cette stratégie, la place aujourd'hui attribuée à la thématique du développement durable dans la réforme des missions des corps techniques de l'État.

A la suite de l'étude du discours politique utilisant ce syntagme et de ses appropriations par des agents publics, il apparaît qu'une part de son succès, au-delà de l'impact sur les esprits des menaces induites par le changement climatique, tient à ce qu'il offre, à ceux qui doivent tenir un discours sur « le bien commun »¹, la possibilité de le faire à nouveau avec crédibilité, sinon autorité. L'idéal technocratique « républicain »² tend ainsi à se redéfinir autour des questions de la consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre.

Une telle approche, fondée sur le sens et l'usage des mots, nous a conduits à prendre comme objets de recherche, d'une part, le syntagme « développement durable » et les différents discours qui l'utilisent, les représentations qu'il véhicule, la rhétorique qu'il génère et dont il constitue la notion pivot, d'autre part, les positions, les postures et les stratégies adoptées par les acteurs techniques qui s'en réclament et qui doivent le mettre en application.

2. HYPOTHESES

¹ Le « bien commun » est une notion ancienne à connotation morale. L'utilisation actuelle, au pluriel, de cette expression, dans « les biens communs de l'humanité », tend à faire référence à des objets naturels tels que l'eau, l'air, la terre... alliant ainsi moralité et patrimonialité.

Notre première hypothèse est que le « développement durable » constitue une expression à fort potentiel rhétorique, située entre syntagme plastique et nouveau paradigme. Cette hypothèse concerne les opérations cognitives et discursives autorisées et constituées au moyen du syntagme « développement durable ».

2.1. La plasticité du syntagme, ses effets cognitifs, les opportunités discursives qu'elle permet

Nous avons perçu que les constructions discursives portant sur « le développement durable » désignent simultanément *une question* ou *un problème* posé par « le souci du monde et de son devenir », et *une solution envisagée* ou *un objectif* se prolongeant en une volonté de prescription. Ce syntagme place son utilisateur dans le registre de l'idéal car, avec des termes désignant des idéaux, on a à la fois un moyen de caractériser le présent (par ses déficiences par rapport à l'idéal) et un moyen de concevoir et de justifier l'action (résorption des déficiences). Ce syntagme idéaliste se caractérise également par sa plasticité, puisqu'il sert à la fois à énoncer une thématique, voire une problématique, et qu'il a le statut d'argument dans un processus décisionnel. Le cadre cognitif ainsi constitué se révèle propice à l'énonciation d'assertions tant descriptives que normatives, tant constatatives qu'optatives.

En outre, en mélangeant les idiomes et les répertoires de l'écologie, de la social-démocratie, de la concertation et de la rationalité managériale et mercantile, le répertoire discursif du « développement durable » permet la mobilisation de différentes catégories de pensée, l'articulation de divers systèmes de représentations et de valeurs, et la conciliation de raisonnements jusque là étrangers les uns aux autres, voire antagoniques. Structurés autour de ces divers registres cognitifs, les discours sur le « développement durable » alimentent une approche officiellement systémique mais aussi apparemment syncrétique du monde et de ses problèmes ; *syncrétisme* qui, à son tour, semble favoriser l'appréhension des problèmes contemporains en termes de notions plastiques mais à forte *charge morale*, telle la durabilité, la viabilité.

Par sa plasticité, le « développement durable », comme *thème de délibération* et comme *objectif proclamé*, semble offrir à la fois les vertus d'un *objet-outil de gouvernance*, d'un *objet-support* propice à l'établissement de rapports participatifs ou négociés et d'un *objet-projet*, vecteur d'instauration de rapports d'autorité. Le discours sur la durabilité permet également d'instiller des facteurs

² Cet idéal technocratique, en gestation au XIXe siècle autour de la question de l'hygiène publique, fut clairement affirmé pendant les décennies qui entourent le second conflit mondial du XXème siècle et triompha durant les Trente glorieuses.

« objectifs »³ dans le débat démocratique, de sorte que les adeptes des différentes conceptions de la démocratie (pluraliste ou bien universaliste et souverainiste) peuvent s’y reconnaître au moins partiellement. La thématique de la durabilité a donc cette vertu qu’elle autorise, même si c’est de manière rhétorique, *de concilier et d’articuler des imaginaires politiques participatif et représentatif jusqu’alors exclusifs*.

Entre syntagme plastique, appropriable par différentes options idéologiques, et désignation d’un objet réarticulant des compétences diverses dans le cadre de la redéfinition de l’action publique territoriale, il s’est agi moins pour nous de trancher que de singulariser la pluralité de logiques cognitives et discursives qui se trouvent là mises en jeu.

Pour cela, nous avons analysé, dans les discours sur la durabilité, les catégories de pensée et les notions qui y sont énoncées. En effet, le syntagme et la « problé-thématique » qu’il dénote servent tour à tour de *catégorie d’appréhension* (moyen de saisie du réel indexé à une sensibilité écologique et imprégné d’une inquiétude devant le monde présent), de *catégorie d’appréciation* (moyen de jugement et d’évaluation des situations) ou de *catégorie de raisonnement* (ensemble de critères et d’imputations standardisées servant à élaborer un récit à visée opératoire). De la même manière, ce syntagme constitue une *notion-désignation* (exprimant une perception pré-construite des phénomènes, suivant souvent un souci pédagogique consistant à faire partager au public le souci de la durabilité) et une *notion-proclamation* (affichant un impératif moral, à savoir appeler chacun à sa responsabilité pour changer ses comportements quotidiens).

2.2. UNE VOIE DE RELEGITIMATION DE LA TECHNOCRATIE ET DE REEMERGENCE DU REFORMISME

2.2.1. Une néo-technocratie ?

La seconde hypothèse est relative aux tentatives de réémergence de la technocratie, mais sous des atours qui la rendraient socialement plus acceptable. Il s’agit dans cette recherche de voir en quoi les cadres cognitifs et les productions discursives, apparus à l’occasion de la montée en puissance de la problé-thématique du développement durable, reconfigurent les processus de décision en transformant les modalités. L’ancien processus technocratique trouve-t-il par ce biais le moyen de se réaffirmer ou tout au moins de tenter de le faire ? La question est ici de savoir si, sous la

³ Ce sont les impératifs de la longue durée : les impératifs climatiques, le trou dans la couche d’ozone, la préservation de la bio-diversité et de la ressource hydraulique, par exemple.

pression de la notion de durabilité, la culture traditionnelle de l'ingénierie publique va se dissoudre un peu plus ou si, au contraire, elle peut trouver le moyen de se ressaisir.

Selon certains auteurs (dont P. Muller, 1992), la territorialisation croissante des politiques publiques signifie pour une part l'affaiblissement de l'État et de ses représentants vis-à-vis des centres de production locale de l'action publique. D'après ces analyses, dans les villes et les territoires, l'Etat central se limite à fournir des thèmes et des scènes d'action collective aux acteurs locaux, sans imposer une vision substantielle, ni une orientation précise à de l'action publique. De plus, les représentants de l'Etat au niveau local se comportent souvent comme des acteurs locaux semblables aux autres, participant aux controverses et aux alliances locales. De ce fait, le sens des politiques engagées semble largement produit localement, en fonction de configurations d'acteurs propres à chaque territoire. Dans ce contexte de nivellement des compétences présumées et des prérogatives attribuées, où la logique des confrontations horizontales prédomine, la reformulation et la formalisation des enjeux au moyen de la thématique de la durabilité peuvent constituer *une ressource pour réintroduire de la verticalité*. Certains aspirent à cette verticalité : monter en généralité, se placer au-dessus de la mêlée et se présenter comme le garant des intérêts des générations futures. Il s'est agi pour nous de vérifier le degré d'intensité de cette aspiration chez les divers types de représentants de l'État et l'opérationnalité de cette ressource pour atteindre leur objectif.

Les représentants de l'Etat ont été particulièrement observés, à travers leurs discours, car ils nous paraissent les acteurs pour lesquels le thème du développement durable pouvait être le plus stratégique. En effet, prétendant réaliser la conciliation de projets contradictoires et faire coexister la diversité des intérêts dans le respect de l'idéal démocratique et des logiques procédurales, ce thème s'adosse à la croyance en l'existence d'une intelligence synthétique du monde et de son devenir. C'est précisément cette intelligence qui permet de concevoir des solutions globales pouvant être imposées aux acteurs sociaux. Certes, la thématique et l'argument du développement durable prennent sens et contenu dans le cadre d'interactions et d'interlocutions entre plusieurs groupes d'acteurs qui la chargent d'enjeux pratiques différents. Mais ils servent aussi de ressource discursive aux ingénieurs publics pour réélaborer des identités socio-professionnelles et des options politico-techniques, notamment dans le sens d'une *réassurance de la posture de l'expert*, qui parfois vient redoubler celle du militant. En fait, en tant que thématique, le développement durable sert à la fois à établir des médiations entre les positions de chacun, à construire des « coalitions de cause » et des « collectifs d'énonciation de politiques publiques » (usage interne au champ des multiples partenaires institutionnels), à manifester sur la scène médiatique le passage d'accords entre les protagonistes de l'action publique ainsi qu'à remédier aux éventuels blocages entre les partenaires publics et privés et les administrés.

Cependant, nous ne nous sommes pas limités à une approche du développement durable en tant que thème, servant de support aux scènes où se fabrique l'action publique, car le développement durable constitue également un *argument* qui permet de requérir des considérations d'ordre supérieur : « un intérêt général élargi à la planète », « les biens publics planétaires » et, rien de moins en dernière instance, que le registre de « la survie de l'espèce ». Il justifie alors l'énoncé d'impératifs et de priorités qui sous-tendent une revendication d'autorité légitimement habilitée à arbitrer.

En effet, en termes *d'analyse de discours*, l'argument de la durabilité joue comme un « argument de communauté », qui consiste à présenter des valeurs déjà partagées par tous, dans le but de renforcer le sentiment d'appartenance à une entité ainsi affirmée. En outre, il constitue un « argument de cadrage », servant à prédéfinir les débats et à circonscrire l'espace de la délibération, à imposer les termes mêmes de la discussion. Il représente enfin un « argument d'autorité », puisqu'il permet la production d'une parole objective et informée, fondée sur des critères physiques et des modélisations concernant les évolutions climatiques, environnementales...

De la sorte, le développement durable constitue un argument à la fois plastique et « total », fonctionnant selon trois des grands registres de l'argumentation, tels qu'ils sont exposés par Ph. Breton (1998).

L'un des grands enjeux de l'usage inflationniste du syntagme « développement durable » semble être le rôle et le statut de l'institution politico-administrative en charge des problèmes « complexes et globaux ». Tant au niveau central qu'au niveau local, il s'agit pour les élus comme pour les agents publics de faire valoir leur capacité à exister adéquatement face à la crise de légitimité, de crédibilité qui affecte l'idée même d'action planificatrice ou régulatrice.

2.2.2. Un néo-réformisme ?

L'expression « développement durable » offre la possibilité de tenir un discours non seulement généraliste et synthétique mais aussi humaniste et moral, positif et constructif, visant à réformer le monde et à réinsuffler de l'espoir.

La durabilité comme thème-problème de nature scientifico-technique et comme paramètre impérieux de nature politico-morale, paraît alors, au moins en partie, tirer sa pertinence sociale de l'opportunité que les locuteurs peuvent y trouver de se positionner sur le long terme. En effet, la thématique du développement durable autorise à ré-énoncer un récit de type objectiviste et déterministe, permettant de réintroduire aujourd'hui un savoir non discutable. Voilà une qualité

qui assure sa traductibilité médiatique, son appropriabilité militante et son attrait pour les pouvoirs publics en consolidant leur position. Le Conseil général des ponts et chaussées témoigne de cet attrait, qui voit là un moyen de relance de l'action de l'Etat.

Grâce au développement durable peut se faire (ré)entendre une parole sur le Sens et sur un destin commun. Il s'agit typiquement d'un discours éthico-politique, offrant à la fois un diagnostic sur les menaces et une proposition de thérapeutique globale fondée sur un ensemble de solutions techniques articulées à un projet moral.

Dans le sillage du discours sur la durabilité, on revendique le « principe de précaution », on en appelle à l'éthique de la responsabilité, tout en assertant la possibilité de surmonter les contradictions, de dépasser les antinomies. Ce dépassement se dénomme « développement équilibré », « croissance soutenable », « monde viable »...

La thématique de la durabilité, se présentant comme objectif multicritère, comme impératif pluridimensionnel et scientifiquement fondé, vaut justement parce qu'elle autorise un discours de longue portée, parce qu'elle accrédite *a priori* une parole à connotations messianiques. Le schème cognitif qui légitime *le* politique peut espérer se voir réactivé. Ce schème consiste à percevoir *le* politique en tant qu'instance séparée du social, ayant une vision surplombante, ce qui lui permet de dépasser les contradictions présentes pour élaborer une synthèse et un projet d'avenir commun.

Cette recherche se déploie sur deux plans distincts :

- celui du discours, de son contenu, de ses constructions propres et de sa pragmatique. La partie I « Fonctions et usages du syntagme « développement durable » y est consacrée ;
- celui de l'appropriation du thème du développement durable par des agents publics qui s'en trouvent chargés. La partie II « Le développement durable comme plate-forme du renouveau technocratique ? » développe cette approche.

Partie I.

« LE DEVELOPPEMENT DURABLE » COMME SYNTAGME, COMME NOTION, COMME THEMATIQUE

Philippe Genestier
Claudine Jacquenod-Desforges

1. PROBLEMATIQUE :

Depuis une dizaine d'années environ, le discours politique s'est emparé du thème du développement durable. Cela s'explique en partie par l'importance intrinsèque de ce thème. Rappelons toutefois que la mise à l'agenda politique d'un thème ne dépend pas seulement de son contenu objectif, mais également de son appropriation par les acteurs du système politique. C'est pourquoi nous nous interrogeons au cours de cette recherche sur les enjeux et les modalités propres au champ politique qui ont favorisé le recours au développement durable en tant que thème d'action. Notre angle d'approche est fondée plus précisément sur l'usage de l'expression « développement durable » dans les discours des acteurs publics (élus et techniciens).

L'une des hypothèses sous-tendant notre approche est que nous traverserions actuellement en France une crise politique. Selon certains auteurs (F. Dubet, 2002 ; P. Rosanvallon, 2006), il s'agirait d'une crise d'autorité et d'acceptabilité sociale de l'action publique stato-centrée liée à une baisse de crédibilité du discours politique indexé à l'échelle nationale. Il serait devenu plus difficile aujourd'hui de se projeter dans l'avenir, de progresser pour construire la société et de fabriquer un monde humain dégagé des contraintes de la nature. L'heure serait à la précaution, à la restauration d'une situation qui tend à se dégrader, ou à la contention, autant que faire se peut, de la dégradation. Nous serions ainsi passés d'un monde de certitudes optimistes (progressisme) à un monde d'incertitudes et de risques (U. Beck, 2003 ; G. Delannoi, 1993 ; O. Godard, 2001 ; P. Genestier, L. Wittner, 2004). Dans les années 1960, le personnel politique, porteur d'un projet

global de modernisation (P. Muller, 2003), n'éprouvait guère de doutes quant à ses capacités d'action et sa légitimité résultait de cette assurance. Il adoptait généralement une posture autoritaire et volontariste, considérant que si le futur est connaissable, il est maîtrisable, et qu'il est donc moralement condamnable de ne pas prendre de mesures consistant à en faire advenir les potentialités positives. Une telle conception de l'action publique est devenue moins plausible aujourd'hui. Comme le dit J.-P. Gaudin (2007), « Si le volontarisme public reste aujourd'hui tourné vers l'avenir, il a peu à peu changé de registre depuis que les certitudes sur le progrès se sont effilochées. ». Trois facteurs convergents expliquent la situation actuelle :

- La fin des Trente Glorieuses, marquée par la persistance d'un faible taux de croissance et d'un chômage de masse, contribue à la perte de la croyance dans le progrès, alors même que la légitimité de l'Etat était largement fondée jusqu'alors sur sa capacité à développer l'économie.
- La mondialisation des échanges économiques, de la circulation des informations et des personnes rend le cadre national de la régulation politique moins opératoire. Pendant un temps, les acteurs politiques semblent avoir misé sur la capacité de régénération symbolique que devaient leur apporter la décentralisation et l'euphorie. Mais ces nouvelles échelles d'indexation de l'agir politique n'ont apparemment produit que des effets mitigés.
- L'épuisement des ressources naturelles, la réduction de la biodiversité, les dangers liés à l'effet de serre et au changement climatique assombrissent les perspectives d'avenir de l'humanité tout entière, menant à une prise de conscience du fait que la durabilité ne va plus de soi.

Ces trois facteurs se combinent pour destabiliser les registres traditionnels de l'action publique et l'ancien répertoire d'argumentation et de justification.

M. Abélès (2006 : 122) énonce ce constat en ces termes :

« Elever la précaution à la dignité d'un principe constitutionnel, c'est non seulement reconnaître les limites des pouvoirs de la science, mais assigner au politique une exigence nouvelle. Le voici affronté à des situations, où il est mis en demeure d'anticiper, de choisir entre différents scénarios possibles, en se plaçant dans l'horizon du pire.

Avec l'incertitude, c'est la négativité qui constitue désormais la toile de fond de l'action publique. Négativité des catastrophes, négativité de l'innovation technoscientifique dans ses effets sur l'environnement et

la vie, sans oublier le mal qui rôde, se concrétisant dans la figure du terroriste qui sème la mort autour de lui. »

C'est dans ce contexte d'attente de renouvellement des actions et des discours que se diffuse le thème du développement durable dans les propos des personnels publics.

Nous émettons l'hypothèse que les attentes des acteurs publics se sont tournées depuis une dizaine d'années vers un thème nouveau, celui du développement durable, en partie parce qu'il est potentiellement porteur d'une capacité à transcender les découpages géographiques et sectoriels traditionnels et aussi parce qu'il offre l'opportunité de réarticuler un discours ambitieux.

Dans le cadre de cette problématique, notre propos est d'appréhender le développement durable, non pas en tant que tel, mais en tant que thème récurrent dans les discours politiques émanant des élus (nationaux, locaux) ou relayés par les ingénieurs publics.

Précisons notre position : il ne s'agit pas dans cette recherche d'appréhender le développement durable en tant que tel, c'est-à-dire comme notion opératoire témoignant d'une tentative de réponse aux menaces, voire aux catastrophes écologiques et socioéconomiques qui s'accumulent à l'horizon. Il ne s'agit pas non plus de prendre en considération les problèmes et les enjeux agrégés par la problématique du développement durable, aussi cruciaux soient-ils, ni les convictions ou les valeurs des acteurs porteurs de cette problématique. Une multitude d'articles scientifiques⁴, voire journalistiques, s'y sont déjà essayés. Notre approche entend considérer le développement durable en tant que thème de discours politique et en tant que moyen au service d'une stratégie communicationnelle des acteurs publics. Cette approche ne s'inscrit pas dans une pensée « évidentialiste » selon laquelle l'importance d'un problème suffirait pour qu'il s'impose aux consciences et qu'il s'inscrive de lui-même à l'agenda politique. Plus précisément, notre propos est d'examiner les tensions internes au cadre cognitif et discursif sous-tendant notre imaginaire politique, dans lequel s'inscrit le discours sur la durabilité. De sorte que notre approche ne relève pas de la sociologie de l'action et de la décision, notamment parce que les discours analysés ne présentent pas de variations significatives du point de vue de l'usage de l'expression « développement durable » selon l'appartenance partisane ou la position institutionnelle des locuteurs de ces discours. En effet, malgré l'alternance politique qui s'est produite lors de la période que notre étude prend en compte, des régularités énonciatives sont

⁴ Signalons, à titre indicatif, que près de 500 articles contenant l'expression « développement durable » parmi les mots de leur titre étaient recensés par l'INIST au troisième trimestre 2007.

repérables dans l'ensemble de notre corpus, sachant que ce dernier est composé de discours ayant un fort caractère d'officialité. Notre approche relève plutôt d'une sociologie de la connaissance et des mentalités ou d'une histoire culturelle du temps présent.

Pour mener notre étude, nous nous référons à un courant d'analyse qui appréhende le champ politique au travers de ses récits⁵ et de son langage, c'est-à-dire de sa syntaxe, de son lexique et des modalités de présentation de soi par les acteurs de ce champ.

Plus précisément, nous examinerons comment le recours au thème du développement durable constitue un moyen de réaffirmer les postures par lesquelles le personnel politique et technopolitique affichait traditionnellement son rôle sur la scène sociale, c'est-à-dire comment le thème du développement durable permet aux acteurs politiques de tenter de réaffirmer leur légitimité et leur capacité d'agir (J. Lagroye, 1985). Ainsi, le thème du développement durable s'avèrerait approprié à la production de discours authentiquement politiques⁶ dans la mesure où il permettrait de proclamer à nouveau l'existence d'une mission impérieuse relative au devenir collectif, prise en charge par les autorités politiques⁷. Il réouvrirait ainsi la perspective d'une action publique volontariste, alors que l'influence du référentiel de marché (B. Jobert, 1994) sur la scène européenne semblait l'avoir relativisé, voire invalidé.

L'actualité du thème du développement durable semble correspondre à une fenêtre d'opportunité offerte par l'épuisement des moyens d'action publics sur des thèmes plus traditionnels. Pour autant, comme nous le montrerons tout au long de cette analyse, son usage discursif, qui pouvait sembler prometteur au départ, s'avère délicat en ce que le locuteur se voit confronté en permanence à nombre de contradictions.

En effet, le développement durable positionne les acteurs publics face à une double injonction paradoxale : d'une part, les acteurs publics doivent contribuer à la poursuite du développement (économique, social) et en même temps lutter contre la dégradation de l'environnement ; d'autre part, ils doivent, dans une culture selon laquelle les problèmes cruciaux relèvent d'une action volontaire, prendre en charge politiquement ces deux objectifs difficilement conciliables, alors même que les moyens d'action dont ils disposent ne semblent pas à la hauteur des enjeux.

⁵ Nous faisons ici référence à la fois au courant anglo-saxon de la science politique portant sur la « policy narrative » (C. M. Radaelli, 2000 ; E. M. Roe, 1994 ; D. A. Stone, 1989) et sur le courant de la science politique française dit « cognitiviste » (P. Muller et Y. Surel, 2000 ; P. Muller, 2003).

⁶ Par « authentiquement politiques », nous entendons des discours respectant les invariants du discours politique tels qu'ils ont été définis par C. Le Bart (1998).

⁷ L'anthropologue P. Clastres (1974) montre à quel point la conception et l'énonciation d'un discours sur l'identité de la communauté et sur son origine ou son avenir constituent des tâches inhérentes à l'instance du politique.

Notre approche consistera à trouver, dans un corpus de plusieurs dizaines de discours politiques produits sur la thématique du développement durable dans les années 1997-2005, des indicateurs posturaux révélant les images que les différents énonciateurs de ces discours donnent d'eux-mêmes, ainsi que les types d'arguments avancés pour parler du développement durable.

Avant d'entrer dans le détail, toutefois, nous devons clarifier notre démarche, les principes qui la fondent et sa finalité.

Se pencher sur les discours dans le but d'éclairer les politiques publiques contemporaines suscite habituellement deux types de critiques :

1-D'aucuns jugent que la démarche déconstructrice, propre à l'analyse de discours, est une manière de nier l'acuité, voire " la réalité " des problèmes que les politiques publiques se proposent de résoudre. Ces réticences sont particulièrement vives concernant la question environnementale. En effet, effectuer une recherche de type discursif et lexical sur les usages de l'expression « développement durable » reviendrait à introduire une forme de distanciation à l'égard des représentations et des discours communs, qui énoncent la nécessité de réduire les risques écologiques. Comme la préoccupation du Bien commun s'exprime aujourd'hui tout particulièrement à travers l'affirmation du respect de l'environnement, passer au crible de l'analyse cette " profession de foi " contemporaine relèverait d'une forme de cynisme. En effet, étudier en quoi le discours sur le développement durable se fonde sur un ensemble de figures types et d'arguments standardisés peut être perçu comme une volonté de relativiser, voire de récuser, les convictions des " acteurs de terrain " ainsi que les valeurs dont ils se réclament.

Or, interroger les cadres de pensée des politiques publiques n'est pas remettre en cause la validité de leurs objectifs, c'est plutôt questionner l'indexation de la question politique à celle de l'environnement, laquelle n'a rien de nécessaire : son ancrage socio-historique est précisément repérable (F. Charvolin, 2003). Autrement dit, réaliser une analyse du discours ne revient pas à développer une idéologie inverse à celle prônée par le discours analysé. C'est du point de vue de l'histoire des représentations que nous essayons de comprendre l'hégémonie actuelle de ce discours.

2-La seconde critique communément adressée à l'analyse de discours concerne plus largement les principes et l'intérêt de la démarche en elle-même. Elle consiste à affirmer qu'il ne faut pas surestimer le " poids des mots ". Ceux-ci ne seraient que des objets volatiles qui ne constituent ni des traces tangibles de ce qui " se passe et se fait sur le terrain ", ni des outils efficaces de

transformation sociale. Certaines problématiques se réclamant du matérialisme dialectique considèrent qu'il faut privilégier l'analyse des rapports de production, notamment parce que dans le domaine environnemental, la logique de la propriété foncière jouerait un rôle surdéterminant. Dans cette perspective, l'analyse de discours s'égarerait dans l'exploration de phénomènes relevant de la simple "superstructure" : elle procéderait d'un logocentrisme stérile qui confond l'action et sa verbalisation. Mais une telle dichotomie entre les mots et les choses suppose que les intérêts matériels des agents et les enjeux sociaux objectifs existent indépendamment des représentations subjectives que les acteurs en ont.

Il est aisé de montrer que le fait même de poser l'existence de tel ou tel enjeu social consiste simultanément à le mettre en mots. Or le choix de tel ou tel mot, en ce qu'il participe plus largement d'un système de valeurs et de représentations, induit un cadre de perception spécifique de ce qui "fait problème" et ainsi des questions politiques à résoudre. Chaque choix terminologique, chaque mode de dénomination et de désignation, qui sont eux-mêmes loin d'être arbitraires car ancrés dans une culture politique, orientent la nature des politiques publiques.

De plus, une dénomination particulière peut ériger un phénomène au statut de problème, et cette problématisation va à son tour contribuer à prédéfinir l'univers des solutions envisageables à son égard. On peut donc rétorquer aux détracteurs de l'analyse de discours que, dans le monde des faits sociaux, les réalités relèvent d'une construction historique et sociale, procédant d'un cadre cognitif et discursif que l'on active pour saisir et dire ce qui nous apparaît alors comme des réalités, et qui formate l'action qu'on va leur appliquer. En outre, l'approche par l'analyse de discours ne nie pas les déterminations structurelles, car les discours constituent à la fois l'actualisation de ces déterminations et leur dimension idéologique. Il s'avère donc que l'analyse de discours ne relève pas de l'idéalisme, mais au contraire d'un matérialisme qui considère les discours comme des pratiques socialement déterminées.

Précisons que deux postulats épistémologiques sous-tendent la démarche de l'analyse discursive : celle qui pose le principe qu'au travers des discours, sans même évoquer la fonction performative du langage, un ensemble de catégorisations, d'instanciations et de mises en ordre symbolique sont effectuées, qui définissent et structurent le jeu social en imposant les conditions de sa compréhension, ainsi que la perception de leurs intérêts propres par les acteurs sociaux⁸. Et celle

⁸ On se souviendra à ce sujet de l'analyse de Pierre Bourdieu : "L'action proprement politique est possible parce que les agents qui font partie du monde social ont une connaissance (plus ou moins adéquate) de ce monde et que l'on peut agir sur le monde social en agissant sur leur connaissance de ce monde. Cette action vise à produire et à imposer

qui pose le principe qu'un discours en dit plus que ce qu'il énonce explicitement car il utilise, consciemment ou non, un ensemble de catégories de pensée, de mots connotés, de figures rhétoriques et de schèmes de raisonnement qui dévoilent l'existence d'un cadre cognitif et d'une trame culturelle, d'une vision du monde. Ainsi un simple discours sur un sujet donné évoque et fait résonner des représentations et des valeurs qui s'incarnent et se réactualisent à travers de multiples énoncés. C'est ce que l'analyse de discours appelle l'interdiscursivité⁹.

Dans cette perspective, nous appréhendons le discours sur le développement durable, à la fois comme le symptôme d'une vision du monde (post-productiviste ?) et comme le témoignage d'une volonté délibérée de transformer le rapport au monde.

2. Composition du corpus

2.1. Méthodologie de collecte des discours

Collecte rétrospective (1997-2005) réalisée en nov-déc. 2005, à partir des sources suivantes :

- Pour les discours des élus nationaux (que nous identifierons par « DEN » tout au long de ce rapport) : sites internet gouvernementaux et ministériels tels que www.archives.premier-ministre.gouv.fr, www.ecologie.gouv.fr, <discours-publics.vie-publique.fr>, etc. et interrogation de moteurs de recherche généraux comme « Google » (requêtes du type : « développement durable » + « discours politique » + nom d'une personne politique + année).
- Pour les discours des élus locaux (que nous identifierons par « DEL » tout au long de ce rapport) : contacts avec les communautés urbaines de Lyon (Grand Lyon) et de St-Etienne (St-Etienne Métropole), avec les départements du Rhône et de la Loire.

des représentations du monde social qui soient capables d'agir sur ce monde en agissant sur la représentation que s'en font les agents (...) Énoncé performatif, la pré-vision politique est, par soi, une pré-diction qui vise à faire advenir ce qu'elle énonce ; elle contribue pratiquement à la réalité de ce qu'elle annonce par le fait de l'énoncer (...), de le rendre concevable et surtout croyable et de créer ainsi la représentation et la volonté collectives qui peuvent contribuer à le produire. Toute théorie, le mot le dit, est un programme de perception ; mais cela n'est jamais aussi vrai que pour les théories du monde social. Et il est sans doute peu de cas où le pouvoir structurant des mots, leur capacité de prescrire sous apparence de décrire ou de dénoncer sous apparence d'énoncer soient aussi indiscutables. Nombre de " débats d'idées " sont moins irréalistes qu'il ne paraît si l'on sait le degré auquel on peut modifier la réalité sociale en modifiant la représentation que s'en font les agents ". *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Point Seuil, 2001. pp.187-188.

- Pour les discours des ingénieurs publics (que nous identifierons par « DIP » tout au long de ce rapport) : CGPC, CNDD, CERTU, ADEME...
- Quant aux discours sur le terrain (que nous identifierons par « DT » tout au long de ce rapport), ils ont été recueillis par des entretiens avec des acteurs référencés à l'échelle locale, à savoir essentiellement auprès de la DDE de la Loire qui, durant la période de constitution de notre corpus, s'affichait comme précurseur dans la prise en compte du développement durable.

Critère de sélection des discours analysés :

Les discours sélectionnés comportent tous un nombre d'occurrences de l'expression « développement durable » supérieur ou égal à 3.

Remarques concernant les conditions dans lesquelles cette collecte a été effectuée :

- Il est plus facile d'obtenir des discours nationaux que des discours locaux (en particulier, parce que les sites internet locaux sont plus pauvres que les sites internet nationaux sur ce plan).
- Il est plus facile d'obtenir des discours récents (produits en 2000-2005) que des discours plus anciens (produits en 1997-1999), car les archives accessibles sur Internet diminuent quantitativement en fonction de leur ancienneté.
- Même sur les sites gouvernementaux et ministériels, il n'a pas été possible de systématiser la procédure de collecte, en particulier parce que les moteurs de recherches internes à ces sites ne fonctionnaient pas, à l'époque de la constitution du corpus (fin 2005), avec le mot-clé « développement durable ».

2.2. Contenu du corpus

Nous avons analysé un corpus de 73 déclarations publiques de responsables gouvernementaux, administratifs et municipaux, produites au cours des années 1997-2005, cette période couvrant deux législatures et deux gouvernements d'orientations politiques différentes.

⁹ L'interdiscursivité désigne la présence dans tout discours, d'autres discours. Celle-ci peut être explicite (citations, polémique, réfutation...) ou implicite (lieux communs, appartenance idéologique du vocabulaire, présupposés...). Voir Charaudeau, P., Maingueneau, D. (dir.). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris, Seuil, 2002.

TYPES DE DISCOURS	NOMBRE	NOMBRE DE PAGES	NOMBRE D'OCCURRENCES	PERIODE
Disc. d'élus nationaux (DEN)	38	393	575	2000-2005
Disc. d'élus locaux (DEL)	9	367	261	1997-2005
Disc. d'ingénieurs publics (DIP)	24	1646	3771	1998-2005
Disc. de techniciens (DT)	2	25	27	2004
TOTAL	73	2431	4634	-

I.2.3. Cadre énonciatif dans lequel ont été produits les discours composant notre corpus :

Le discours politique se définit pragmatiquement par sa « prétention à régir le social » (C. Le Bart, 1998 : 82-87). Il se veut « un discours de vérité » qui détermine « le système de valeurs au nom duquel doit s'établir le lien social » rassemblant la diversité humaine (P. Charaudeau, 2005 : 147).

En ce qui concerne notre corpus, les discours d'élus (DEN, DEL) sont relayés par les discours des ingénieurs publics (DIP), eux-mêmes destinés à un public plus large.

I.2.4. Caractéristiques générales du corpus :

Notre corpus n'est pas dissociable en sous-classes homogènes correspondant à des périodes historiques ou à des groupes de locuteurs déterminés, dans la mesure où notre collecte n'est pas exhaustive. La problématique même de cette recherche vise à caractériser le sens donné à l'expression « développement durable » par ses énonciateurs et l'usage discursif qui est fait en désignant par là un thème d'action public, de sorte que l'exhaustivité dans la constitution du corpus n'est pas requise. Notre analyse sera essentiellement qualitative.

I.2.5. Préambule à l'analyse des discours collectés :

Comme C. Le Bart (1998), nous pensons qu'il n'existe pas a priori de critères linguistiques permettant d'identifier les discours politiques (ce qui ne signifie pas pour autant qu'une définition d'ordre thématique ne serait pas envisageable, par exemple, en considérant qu'un discours politique serait un discours relatif aux affaires publiques) mais nous retenons par convention le

critère distinctif proposé par C. Le Bart : est politique tout discours produit par une personne politique (C. Le Bart, 1998 : 6) dans le cadre de sa fonction. Ce critère a été utilisé pour composer notre corpus de discours politiques (DEN, DEL). Nous avons retenu un critère similaire pour composer notre corpus de discours publics (DIP, DT) : ceux-ci émanent de personnes, non-élues, relevant des pouvoirs publics, dans le cadre de l'exercice de leur fonction.

Par ailleurs, il convient de rappeler que les discours politiques, à l'instar par exemple des discours commerciaux, ont une visée essentiellement persuasive. (Si cette visée n'est jamais totalement absente de tout discours, quel qu'il soit, elle est particulièrement directe et manifeste dans le cas des discours politiques.) C'est la raison pour laquelle le discours politique est justiciable d'une analyse rhétorique, énonciative et argumentative caractérisant les différentes modalités du travail de persuasion du locuteur vis-à-vis de son auditoire. Précisons que si c'est sur ce travail de persuasion que nous nous pencherons, c'est parce que celui-ci est censé produire des effets de légitimation, c'est-à-dire d'accréditation d'une autorité.

Ces discours ne doivent pas être considérés comme des entités isolables mais plutôt comme un « incessant flux qui irrigue le champ politique » (C. Le Bart, 1998 : 10). « Réactif autant qu'initiatif, le discours politique est rapporté, relayé, reformulé et transformé. Il retentit et se diffuse de proche en proche dans tout le tissu social à la façon de ces phénomènes dissipatifs en mécanique quantique. » (A. Trognon et J. Larrue, 1994 : 12).

Ce caractère interdiscursif du discours politique apparaît constamment dans les documents composant notre corpus : références au Sommet de la Terre à Rio (1992), au Sommet Mondial du Développement Durable à Johannesburg (2002), à la Stratégie Nationale de Développement Durable....

Ce sont des discours polyphoniques, puisque les personnes qui les rédigent ne sont généralement pas celles qui les prononcent¹⁰. C'est le cas, dans notre corpus, de certains DEL, rédigés par des chargés de mission.

Les discours politiques sont peu différenciés entre eux, « normés »¹¹, même si les variations discursives peuvent révéler des divergences entre familles politiques (C. Le Bart, 1998 : 30-31 ; P.

¹⁰ C. Ollivier-Yanniv, « Des conditions de production du discours politique : les « écrivains » des prises de parole publiques interministérielles », In : BONNAFOUS S. et al., *Argumentation et discours politique*, Rennes, PUR, 2003, 89-98.

¹¹ C. Le Bart, 2003 : 80 : « le champ politique n'accueille que des locuteurs partageant un certain nombre de croyances, précisément les croyances fondatrices du champ politique. Ce sont ces croyances fondatrices du champ

Charaudeau, 2005 : 26). Exemple de contrainte (mentionnée par C. Le Bart, 1998 : 38) apparaissant dans notre corpus : utilisation de formes personnelles (« je », « nous ») dans les DEN *versus* utilisation de formes impersonnelles dans les DIP.

I.2.6. Le développement durable : de l'usage d'une expression à la constitution d'un thème :

Nous nous inspirons de la notion de « formation discursive », telle qu'elle est définie par M. Foucault et M. Pêcheux¹², pour préciser ce qui, dans un milieu donné et à une époque donnée, peut et doit être dit, c'est-à-dire articulé sous la forme d'une hargne, d'un exposé, d'un programme, etc. D'après D. Maingueneau (2002 : 271), la notion de formation discursive désigne un ensemble d'énoncés socio-historiquement circonscrits rapportés à une identité énonciative (par exemple, le discours communiste, le discours d'une administration, le discours du patronat...). Cela postule que, pour une société, un emplacement, un moment définis, seule une part du dicible est accessible et que ce dicible forme système et délimite une identité.

Partant de là, notre analyse consiste à regarder comment ce que désigne l'expression « développement durable » est érigé au statut de thème spécifiquement politico-administratif, c'est-à-dire comment il s'inscrit dans l'univers de ce qui peut et doit être dit par un locuteur appartenant au champ public et au système institutionnel, ce qui permet ainsi à ce locuteur de manifester son appartenance à ce champ et à ce système. Autrement dit, la large diffusion de cette expression est liée à la reconnaissance de ce qu'elle désigne en tant que thème s'imposant progressivement dans l'univers politique et dans la formation discursive afférente. Réciproquement, la constitution de ce thème va de pair avec la mise en scène de soi en tant qu'acteur politique par celui l'évoque.

I.3. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE :

Partant de l'hypothèse que l'actualité de l'expression « développement durable » découle en partie de la faculté qu'elle offre aux acteurs publics d'effectuer un travail de mise en scène de soi, nous avons notamment tenté de trouver, dans les discours composant notre corpus :

politique que l'on retrouve pourvues du statut d'invariant du discours politique. » (LE BART Ch., « Lois et invariants d'un genre : pour une sociologie des gaffes politiques », In : BONNAFOUS S. et al., *Argumentation et discours politique*, Rennes, PUR, 2003, 79-87.

- des indicateurs posturaux révélant les images que les différents énonciateurs de ces discours donnent d'eux mêmes. Trois postures ont été envisagées dans notre problématique : posture autoritaire / conciliatrice / scientifique.
- les procédés argumentatifs qui sous-tendent ces discours. Nous verrons que le thème du développement durable est susceptible de mobiliser plusieurs types d'arguments : d'autorité / de communauté / de cadrage. En outre, en tant que notion, le développement durable a la faculté d'être utilisé lui-même comme un argument.

L'objectif principal de notre recherche sera d'examiner en quoi les procédures discursives mises en oeuvre au sujet du thème du développement durable se révèlent ou non aptes à produire les effets de légitimation attendus de tout discours politique : (re)légitimation de la politique, (re)légitimation des statuts et des rôles occupés par les pouvoirs publics, légitimation de soi du locuteur en tant qu'acteur politique (C. Le Bart, 1998 : 77-82).

I.3.1. Définition de quelques mots-pivots de notre analyse :

- **Statut** : ensemble de positions sociales assumées par / attribuées à un sujet (sexe, âge, métier, position familiale, religieuses, sociale, politique...) (cf R. Vion, 2000 : 78)
- **Rôle** : ensemble des modèles culturels associés à un statut donné. Le rôle englobe les attitudes, les valeurs et les comportements que la société assigne à une personne et à toutes les personnes qui occupent ce statut et en intériorisent les normes. (cf R. Linton, 1977 : 71-72)
- **Posture sociale** : mode de présentation de soi adopté ponctuellement lors de l'exercice d'un rôle.
- **Posture énonciative** ou **ethos discursif** : image de soi que le locuteur projette dans son discours afin d'emporter l'adhésion de son auditoire. (J. Meizoz, 2004 ; D. Maingueneau, 2002 ; R. Amossy, 1999)
- **Énonciation** : événement historique constitué par le fait qu'un énoncé a été produit. (O. Ducrot & J.-M. Schaeffer, 1995 : 603)

I.3.2. Cadre d'analyse :

¹² Cf P. Charaudeau et D. Maingueneau (2002).

Pour atteindre nos objectifs, nous utiliserons plusieurs approches relevant de l'analyse de discours : rhétorique, lexicale, énonciative, argumentative.

- **Approche rhétorique** : quelles sont les figures de rhétorique susceptibles de caractériser l'expression « développement durable » ? Nous verrons que la dimension oxymorique de cette expression est à l'origine de sa plasticité et, en particulier, de ses emplois euphémisants.
- **Approche lexicale** : examen des co-occurrences, regroupement de ces co-occurrences en fonction des champs sémantiques dont ils relèvent...
Ex : champ sémantique de la scientificité : « concept de - »¹³, « critères de - » / de l'autoritarisme : « exigences du - » / de la conciliation : « échanges autour du - »...
- **Approche thématique** : l'approche lexicale sera complétée par une analyse des différents thèmes évoqués lors de l'utilisation de l'expression « développement durable ».
- **Approche énonciative**, selon laquelle un « énonciateur est présent dans ses messages par sa subjectivité et ses modes d'auto-implication » (R. Vion, 2000 : 87) : pronoms et adjectifs personnels, déictiques spatio-temporels, modalisateurs...
Ex : absence d'implication personnelle (tournures impersonnelles, infinitifs), spécifique des discours scientifico-techniques : « Il convient de... », « élaborer une véritable stratégie territoriale de - » / implication personnelle (1^{ère} personne, verbes d'opinion) : « je crois en effet que nos sociétés... »
- **Approche argumentative**, en fonction de la typologie établie par P. Breton (2003 : 43-46) : les arguments d'*autorité*, les arguments de *communauté*, les arguments de *cadre*, les arguments d'*analogie*.

Nous tenterons également de définir les **spécificités du discours politique sur le développement durable** relativement à celles des discours politiques portant sur d'autres thèmes, en nous référant pour ce faire à l'analyse du discours politique (que nous appellerons « standard ») proposée par C. Le Bart (1998).

I.3.3. Grille d'analyse proposée :

Un premier regard sur notre corpus a montré que la plupart des discours politiques et techniques sur le développement durable respectent une trame fondée sur l'adoption successive des trois postures suivantes :

- Une posture scientifico-pédagogique : qu'est-ce que le développement durable ? (« c'est l'histoire d'une prise de conscience mondiale », une « problématique du complexe »...) → arguments de cadrage.
- Une posture autoritaire-emphatique : pourquoi le développement durable ? (les « grands enjeux », « l'impérieuse nécessité d'agir dès maintenant », les « signaux alarmants que nous renvoie la planète », cette « cause mondiale », cet « immense défi »...) → arguments d'autorité.
- Une posture plus évasive, de la tentative de médiation à la moralisation : que faire pour le développement durable ? (« la réflexion sur l'avenir de la planète appartient à tous », « il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier », « tout le monde doit se sentir co-responsable de l'avenir de la planète ») → arguments de communauté.

La grille ci-dessous montre comment, en fonction de différentes approches que nous développerons, les postures adoptées par les locuteurs peuvent se manifester dans leur discours :

POSTURES / APPROCHES	AUTORITARISME	CONCILIATION	SCIENTIFICITE
APPROCHE LEXICALE	- Vocables exprimant la contrainte : « interdiction », « exigence », « devoir » ¹⁴	- Vocables exprimant une communauté de points de vue ?	- Vocables relevant du champ de la connaissance : « concept », « notion » « question »,

¹³ De manière systématique dans les citations extraites de notre corpus, nous remplaçons l'expression « développement durable » par « - », afin de mettre en valeur ses environnements.

¹⁴ Eloy J.-M., « Débats sur une loi linguistique : où est l'autorité ? », *Mots*, 43, juin 1995, 6-18.

			« problématique »,
APPROCHE ENONCIATIVE	- Impératif ¹⁵ - Emphase - Modalités déontiques - « Je » ? - forte auto-implication du locuteur ?	- « Nous » (= « je » + destinataire) en tant qu'affirmation d'une parole commune ? - faible auto- implication du locuteur ?	- Enoncés impersonnels à valeur de vérité universelle ¹⁶ - Références explicites à d'autres textes (id.) - Infinitif
APPROCHE ARGUMENTATIVE	- Arguments d'autorité	- Arguments de communauté	- Arguments de cadrage

I.3.3.1. Approche rhétorique

Le contenu paradoxal de la notion même de développement durable (logique développementaliste *versus* logique environnementaliste), loin de constituer un facteur de blocage, semble offrir aux locuteurs la possibilité de jouer sur plusieurs domaines : l'écologie, l'économie, le social, mais aussi la science et la morale, l'humanisme et le naturalisme... De la sorte, cette thématique permet à volonté le changement de registre discursif (descriptif / prescriptif / interrogatif / assertif...). Sa polysémie, ses ambivalences autorisent l'adoption par les locuteurs de toute une gamme de considérations et de justifications. Il semble que, dans un contexte déstabilisé, les locuteurs ne cherchent pas à crédibiliser leurs discours en se référant aux vérités propres à un unique domaine mais tentent de produire un effet de validation par la variété des domaines évoqués simultanément ou successivement. En outre, dans une période de faible crédibilité de la parole institutionnelle et politique, il est tentant de rechercher une légitimité croisée en faisant alterner, dans les discours, le mode du pathos et celui du logos, de l'émotion et de la raison, en entremêlant les registres.

La présence du vocable « développement » dans l'expression « développement durable » présente l'avantage de sauvegarder une croyance partagée dans le progrès, telle que l'avait forgée le

¹⁵ Petitjean L., « L'impératif dans le discours politique », *Mots*, 43, juin 1995, 19-32.

¹⁶ Rinck F., « Ecrire au nom de la science et de sa discipline. Les figures de l'auteur dans l'article en sciences humaines », *Sciences de la Société*, 67, février 2006, 95-111.

développementalisme (G. Rist, 2001) durant les Trente Glorieuses. Si les Trente Piteuses qui les ont suivies imposent un climat moins optimiste, la réutilisation du vocable « développement » permet de continuer *a minima* de s'inscrire dans un imaginaire de l'action politique orientée vers un avenir meilleur. Elle contribue également à ne pas (trop) désavouer un imaginaire concevant le monde humain comme artefact façonné sous le contrôle des pouvoirs publics¹⁷. Si le vocable « développement » comporte une connotation optimiste, celle-ci est infléchie immédiatement par la connotation inquiète et problématique qu'introduit l'adjectif « durable ». L'association *a priori* improbable de ces connotations autorise rhétoriquement la restauration d'un certain interventionnisme malgré l'incertitude et l'inquiétude et, déjà en soi, participe d'une rhétorique dénégative. Cette expression qui se veut mobilisatrice, de par son autocontradiction, pourrait tout aussi bien entretenir un scepticisme ambiant qui conduirait à la frilosité, voire à la paralysie.

I.3.3.2. Caractéristiques de l'expression « développement durable »

D'après N. d'Almeida¹⁸, cette expression est « interdisciplinaire », « polyphonique », elle permet une grande « ouverture interprétative », tout en comportant, du fait de l'emploi du suffixe « -able », un « appel à la construction de quelque chose de possible ».

Ainsi que cela a été souvent souligné (par exemple, par M. Redclift, 2005), l'expression « développement durable » est composée de deux termes antinomiques (opposition sémique [dynamisme] *versus* [statisme]). Elle est à la fois un (quasi) *oxymore* (ou une « alliance de mots », consistant à « rapprocher deux termes dont les significations paraissent se contredire » d'après B. Dupriez, 1980 : 31) et un *euphémisme* (c'est-à-dire « une expression atténuée d'une notion dont l'expression directe aurait qqch. de déplaisant, de choquant », selon le Petit Robert, éd. 1993) permettant de ne pas évoquer directement l'impératif écologique. Elle associe des champs sémantiques (celui du progrès, de la projection optimiste vers le futur ... / celui de la dégradation, d'une conception anxieuse de l'avenir...) qui, jusque là, pouvaient être considérés comme opposés l'un à l'autre. Ces associations inédites apportent à l'expression « développement

¹⁷ Rappelons-nous que l'artificialisation du monde, permettant de s'affranchir de son état de rareté naturel, comme cela a été énoncé par R. Descartes, constitue la voie qui mène à la civilisation. De J.-J. Rousseau à J.-P. Sartre, la rareté est la cause de toutes les violences humaines, cependant que la quête de l'abondance a représenté le socle philosophique et anthropologique sur lequel s'est érigé l'agir politique tant dans la tradition de l'absolutisme éclairé que dans la tradition libérale occidentale. Pour sa part, M. Foucault (2004) insiste dans son analyse de la « biopolitique » sur le passage d'une légitimité transcendantale à une légitimité politique reposant largement sur le contrôle du territoire et la mise au service des ressources naturelles pour faire vivre et croître la société.

¹⁸ Journée d'étude du laboratoire junior PRADIS, *Environnement et développement durable : quelles approches en sciences sociales*, ENS Lettres et Sciences humaines, Lyon, 26/10/2006

« durable » un potentiel sémantique suffisamment large pour pouvoir donner lieu à une grande diversité interprétative, en conférant une forme linguistique acceptable par le plus grand nombre (cf. A. Micoud : « le développement, pourvu que ça dure »¹⁹) à une notion - l'écologie, en tant que préoccupation et qu'impératif - aujourd'hui devenue problématique (cf. A. Micoud : « le développement ne va plus de soi »²⁰) en ce sens qu'elle supposerait le respect de critères environnementaux exigeant de réels sacrifices en termes de consommation et de mode de vie.

De son caractère oxymorique et euphémique découle sa plasticité, la rendant propice à l'élaboration de discours à la fois activistes et consensuels. Cette plasticité de l'expression « développement durable » est en outre renforcée par son *synchrétisme*, revendiqué par les définitions mêmes qui en sont généralement données, à savoir la mention des « trois piliers » que sont les aspects économique, social et environnemental (cf. ci-dessous la partie « approche thématique »). Toutefois, il s'agit d'un syncrétisme de façade. En effet, dans notre corpus, la part des thématiques environnementales est prépondérante, si bien que l'on peut en déduire que « développement durable » renvoie principalement, bien que de manière atténuée voire partiellement déniée (comme on le verra plus loin, à une problématique écologique.

1.3.4. Les discours politiques sur le développement durable

Le discours politique sur le développement durable présente plusieurs caractéristiques :

- 1^{ère} caractéristique : l'*euphémisation* n'est pas repérable seulement dans l'expression « développement durable », mais aussi dans la trame des discours analysés elle-même, dans la mesure où la primauté de l'environnement est niée par les définitions tridimensionnelles qui sont données du développement durable. La perspective de nécessaires restrictions apparaît ainsi « diluée » parmi d'autres considérations :

« En intégrant à la fois les dimensions sociale, économique et environnementale²¹, la notion de – interpelle la recherche scientifique dans son organisation et dans ses objets. Cela implique de renforcer les travaux sur les

¹⁹ Op. cit.

²⁰ Op. cit.

²¹ Dans l'ensemble des citations de cet article, c'est nous qui soulignons les segments discursifs sur lesquels un intérêt particulier doit être apporté. De même, nous transcrivons l'expression « développement durable » par un trait d'union.

interactions entre l'environnement, les organisations techniques et économiques, et les sociétés avec leurs différents systèmes humains, politiques et sociaux.» (DEN 25 : 3-4)

« En premier lieu, une démarche de – est désirable car elle permet d'améliorer la qualité de l'environnement, le développement social et l'efficacité économique à diverses échelles. Si certains sont sceptiques face aux « innovations » et au « changement » que promet l'idée de -, on peut au moins convenir que derrière cette idée se profile une certaine vision de l'intérêt général. » (DIP 5 : 18)

« Le concept de – tente de répondre à la nécessité d'envisager conjointement les réalités environnementales et sociales et en particulier de prendre en compte les facteurs économiques. » (DEL 9 : 57)

« Nous ne voulons pas, parce que nous proposons une sorte de sobriété énergétique, tourner le dos à l'économie » (DEN 20 : 2)

« Il y a dans ces secteurs [traitement de l'eau et des déchets, transports publics...], où les entreprises françaises sont parmi les meilleures au monde, un potentiel considérable d'actions communes et de développement d'offres innovantes.» (DEN 2 : 3)

En fait, selon S. Brunel (2004), les « trois piliers » sont inconciliables, mais cette inconciliabilité est minorée, voire récusée dans de telles définitions.

- 2^e caractéristique : le discours sur le développement durable est fréquemment *hyperbolique* (« catastrophes », « menaces », « fléaux », « phénomènes les plus inquiétants », « conséquences dramatiques »...) comme s'il était essentiellement destiné à alerter les consciences. On peut en effet supposer que la thématique du développement durable, de par les efforts et les renoncements qu'elle suggère, n'est pas vraiment de nature à obtenir spontanément l'adhésion des citoyens :

« Face au réchauffement du climat, à l'érosion de la biodiversité, nous réalisons que notre richesse, notre puissance, loin de nous affranchir de la nature, ont engendré des déséquilibres qui menacent la survie même de notre civilisation. » (DEN 2 : 1)

« l'amorce d'une prise de conscience quasi-universelle des risques multiples encourus par la planète Terre et par ses habitants. » (DEN 25 : 1)

« Nous nous découvrons (...) plus fragiles et plus menacés que nous ne l'avons jamais été depuis le début de l'aventure humaine. » (DEL 2 : 3)

- 3^e caractéristique : la *répétition* de l'expression « développement durable », qui est scandée, peu anaphorisée, produit un effet de martèlement et donne une tonalité incantatoire aux discours :

« En quoi le - peut-il contribuer à reformuler les missions des services sur le terrain, comment le – peut-il [au lieu de : comment peut-il] aider à redonner du sens à l'action quotidienne de l'Équipement ? » (DIP 3 : 9)

« La nature même du concept de – et la nécessaire adaptation des réponses à apporter aux situations locales font cependant que la généralisation du – ne se fera pas... » (DIP 3 : 10)

« Les services interrogés sont parfaitement conscients que la prise en compte du – change complètement la donne dans la manière de travailler surtout dans le cadre du ministère de l'Équipement dont l'impact sur le – est très fort. » (DIP 3 : 54)

« Premier élément, c'est notre attachement au -, à cette politique du – que nous avons élaborée progressivement... » (DEN 16 : 5)

L'association des hyperboles et des répétitions contribuent à produire un effet de « sloganisation » (M. Tournier, 1985). Les énonciateurs de ces discours prétendent ainsi produire un effet de mobilisation.

- 4^e caractéristique : l'expression « développement durable » est parfois accompagnée d'autres adjectifs comportant le *même suffixe* « -able », proches sémantiquement ou phonétiquement.

« les concepts de développement durable et d'avenir viable sont essentiellement culturellement marqués » (DEL 9 : 59)

« Durable / Équitable / Vivable / Viable » (DEL 2 : 5)

Les discours jouent de la proximité phonétique entre des termes à contenu temporel (durable, viable) et des termes à contenu moral (équitable, responsable) comme pour affirmer la vertu de celui qui prend en charge le long terme. Il s'agit d'un procédé rhétorique rappelant la paronomase qui, par une simple ressemblance phonétique, tente d'imposer une correspondance sémantique entre deux vocables quoique ceux-ci aient un sens différent.

Ainsi se crée un halo définitionnel autorisant le locuteur à afficher une orientation morale consistant à rompre avec le modernisme prométhéen, et à ne plus justifier les moyens par la fin, à ne plus faire du passé table rase. L'éthique actuelle de la préservation, de la transmission et le principe de précaution s'opposent à l'éthique antérieure selon laquelle la volonté humaine ne devait pas connaître de limites dans son projet de forger un ordre nouveau. La fonction politique qui, hier, justifiait son statut et ses prérogatives par la performance dont elle pouvait faire preuve, au service des espérances (E. Bloch, 1976), tente aujourd'hui de renouveler sa légitimité par ses capacités de préservation. Les pouvoirs publics passent de la sorte du registre de la puissance et de la clairvoyance à celui de la prévoyance (H. Jonas, 1998). L'« Etat savant » (F. Châtelet, 1986), disposant d'une hauteur de vue qui lui était propre, pouvait lutter contre l'obscurantisme ambiant et les crispations sur le court terme. En discernant les potentialités du futur, il pouvait prétendre œuvrer à leur réalisation. Aujourd'hui, l'Etat, plus conscient des périls que véritablement savant, par un discours qui rénonce la maîtrisabilité du devenir, s'efforce de ne pas laisser réduire sa mission à un rôle de Cassandre face à l'insouciance des intérêts privés et à l'irresponsabilité du marché.

I.3.4.1. Approche lexicale : étude des co-occurrences

Selon cette approche, nous avons pointé les occurrences de l'expression « développement durable » dans les différents textes du corpus, de manière à en isoler les contextes discursifs immédiats, c'est-à-dire les segments situés dans la phrase à gauche et à droite de l'expression (*cf.* en annexe 1, les tableaux présentant les résultats obtenus pour une sélection de discours).

Il ressort de cette approche que l'expression « développement durable » s'inscrit dans des environnements discursifs relativement figés, que ce soit dans le cadre de formulations dénommant des fonctions, des programmes (« stratégie nationale de - », « Conseil National du - », « Ministère de l'écologie et du - ») ou dans le discours courant (« concept du - », « enjeux du - », « nécessité du - », « mise en œuvre du - »). Ce type de propos définit et redéfinit constamment ce qu'il faut entendre par l'expression « - », explique pourquoi le concept auquel elle réfère est si important, s'appuyant pour ce faire sur des événements-clés (Rio, Kyoto, Johannesburg,...), citant à l'occasion d'autres discours précurseurs sur le même thème (la définition énoncée en 1987 par Gro Harlem Brundtland, la Déclaration de Rio, le protocole de Kyoto, ainsi que les

chartes, lois, plans d'action et autres rapports gouvernementaux qui, énoncés sur le plan national, affichent le fait qu'ils découlent de ces textes fondateurs). Ce processus de démultiplication des citations, des références que se font les textes les uns aux autres, se renforçant au fil du temps, aboutit à un figement progressif des tournures utilisées pour évoquer le développement durable. Il a pour effet de fournir des attestations scientifiques ou des cautions morales aux propos tenus (cf. plus loin l'approche argumentative).

Exemples de références à des événements-clés :

« Dix ans après Rio de Janeiro, le Sommet Mondial sur le - qui se tiendra à Johannesbourg se situera nécessairement en référence directe avec « Agenda 21 »... » (DEN 25 : 2)

« Après Rio, les chercheurs ont clairement compris la nécessité de « renforcer les bases scientifiques du - ». Ce concept, tel qu'il est apparu en 1987 dans le « Rapport Brundtland » et a été consacré à Rio, suscite de nouvelles questions. » (DEN 25 : 2)

« D'ailleurs le Comité Français pour le Sommet Mondial du - qui avait été mis en place pour la préparation du Sommet de Johannesburg va être transformé en Conseil National du -. » (DEN 21 : 3)

« On peut notamment citer le « Tour de France des Agendas 21 locaux », un cycle de conférences grand public sur les approches territoriales du - » (DIP 5 : 21)

« La Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'Environnement et le Développement » (DEN 25 : 1)

« le message porté haut et fort par le Président de la République lors du sommet mondial du - de Johannesburg en septembre 2003 » (DEN12 : 1)

Exemples de dénominations de fonctions, de programmes, de textes de référence :

« Conseil National du - » (DIP 7 : 7)

« Union internationale de conservation de la nature » (DEL 9 : 57)

« Rapport Brundtlandt en 1987 » (DEL 9 : 57)

« La stratégie nationale du - » (DEN 16 : 5)

« Comité français pour le sommet mondial du - » (DEN 25 : 1)

« L'élaboration d'un programme global d'action pour un – du XXI^e siècle, le fameux « Agenda 21 » » (DEN 25 : 1)

« Intitulé « La science au service du – », ce rapport dont je vous conseille la lecture... » (DEN 25 : 2)

« Le PLU et son projet d'aménagement et de – (le PADD du PLU) constituent ainsi un cadre de référence et de cohérence aux différentes actions d'aménagement qu'elles engagent. » (DIP 14 : 4)

« Les textes officiels, stratégie nationale de -, plan climat, plan santé-environnement, et directives européennes » (DIP 3 : 69)

Exemples de citations de discours de référence :

« Dans la foulée du Sommet de Rio, lors du Congrès Eco-Ed de 1992, l'Unesco proposait rien de moins qu'une « refonte de l'éducation pour le - », soutenant plus tard dans les pages de la revue Connexion, que le – est la « finalité de l'humanité ». » (DEL 9 : 57)

« La définition énoncée en 1987 par Gro Harlem Brundtland [...] est aujourd'hui adoptée par tous : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » (DEL 2: 5)

« D'où l'expression souvent employée lorsque l'on évoque des actions de - : « du local au global ». » (DEL 6 : 8)

On constate, tant au niveau national qu'au niveau international, que l'action consiste le plus souvent en la mise en place de multiples organismes et commissions, qui sont les traductions les plus concrètes de mesures souvent plus déclaratives qu'opérationnelles.

Dans notre corpus, cela se traduit par une grande abondance de citations, les discours se renvoyant les uns aux autres, produisant une forme de discours stéréotypée, que ce soit dans les dénominations de fonctions et de programmes ou dans les explications fournies au sujet du « concept de développement durable ». Ces constructions discursives contribuent à créer un univers auto-référentiel, où les locuteurs cherchent à valider leurs discours par l'évocation d'autres discours produits antérieurement sur le même thème.

D'une manière générale, on observe une floraison d'expressions telles que :

« la notion de - » (DIP 14 : 1), (DIP 5 : 10), (DIP 7 : 5)...

« le concept de - » (DEL 9 : 57, 58) (DIP 3 : 10, 30, 44, 60, 63)

« le(s) thème(s) du - » (DIP 3 : 26, 48) (DIP 7 : 6)

« principe(s) de - » (DIP 14 : 2) (DIP 3 : 8, 29, 34, 46, 47, 49, 55, 70)

« des critères de - » (DIP 6 : 19, 23, 26, 29) (DIP 3 : 58, 63)

« des thématiques de - » (DIP 6 : 21), (DIP 5 : 6)

« la thèse du - » (DEN 16 : 3)

« une perspective de - » (DIP 3 : 29) (DEL 9 : 57-59)

« l'approche (du) - » (DIP 3 : 31,33)

« le champ du - » (DIP 3 : 34, 42)

« la prise en compte du - » (DIP 3 : 35, 63)

« appréhender le - sous l'angle de l'interdisciplinarité » (DIP 7 : 6)

« le schème conceptuel du - » (DEL 9 : 58)

« en matière de - » (DEN 16 : 1)

« ce message du - » (DEN 16 : 2)

« cette idée du - » (DEN 16 : 5)

« notre vision du - » (DEN 16 : 6)

« ce sujet du - » (DEN 25 : 1)

« des politiques de - » (DIP 6 : 24) (DIP 3 : 66) (DIP 16 : 5)

« une stratégie de - » (DIP 3 : 66)

« exigences du - » (DIP 3 : 52, 60) (DIP 7 : 3)

« la mise en oeuvre du - » (DIP 3 : 8)

« l(es) objectif(s) de - » (DIP 6 : 19, 21), (DIP 14 : 1) (DIP 3 : 52)

« notre attachement au - » (DEN 16 : 5)

« notre volonté commune, notre souci du « - » (DEN 2 : 1)

« la préoccupation du - » (DIP 3 : 25)

« faire face aux difficiles questions posées par le - » (DEN 25 : 1)

« problématique du complexe » (DIP 7 : 5)

« solutions ouvertes par le - » (DIP 7 : 5)

Certains de ces syntagmes ont trait à la construction conceptuelle (*notion, concept, idée, thème, critère...*), d'autres, à l'incitation en visant soit la manière de conduire l'action (*stratégie, politique, exigences...*), soit le processus de l'action (*mise en oeuvre...*), soit le but de l'action (*objectifs...*). Dimension intellectuelle (*notion, idée...*) vs affective (*attachement, souci, préoccupation...*). Le développement durable comme problème (*difficiles questions, problématique*) vs comme solution (*solutions ouvertes par le -*).

L'ensemble de ces formulations participe de l'élaboration de ce que M. Foucault (1969) appelait une « formation discursive » (comme nous l'avons annoncé en introduction), c'est-à-dire un ensemble d'énoncés construits à une époque donnée par un groupe social donné. Cet ensemble d'énoncés relève d'un travail de fabrication d'une thématique associé à un travail de mobilisation de savoirs et de reformulation de références par un groupe d'acteurs spécialisés agissant au service d'une population ou d'un problème justiciables d'une nouvelle intervention publique.

La thématique du développement durable apparaît ainsi comme un objet nouveau d'appréhension du monde et de ce qui y fait problème entraînant de ce fait une redéfinition des objectifs et des modalités de l'action publique. Le processus de thématisation et de problématisation dont est issue la question du développement durable découle de la montée en puissance de la sensibilité écologique, d'une part, et de la constitution et de la diffusion d'un idiome basé sur des expressions telles que « empreinte écologique », « gaz à effet de serre », « biodiversité »..., d'autre part. Ce processus ne relève pas seulement du domaine cognitif et discursif. Il se concrétise en imposant un saisissement du problème ainsi constitué par les autorités publiques et sa mise à l'agenda politique.

Il est probable que ce processus de thématisation et de problématisation soit encore inachevé à l'époque de la constitution de notre corpus, ce qui expliquerait que, comme on l'a vu au dessus, l'expression « développement durable » soit peu anaphorisée (effet de martèlement).

En outre, elle est souvent **mise en apposition** : création d'un effet de label ou entrée de la thématique du développement durable dans le jargon technique des ingénieurs publics ?

« Lancer la rédaction de documents de référence - » [au lieu de : « sur le- »]
(DIP 3 : 17)

« Elaborer des systèmes (évolutifs) d'indicateurs - » [au lieu de : « indicateurs de - »] (DIP 3 : 17)

« Préciser et reconnaître le rôle des correspondants - » [au lieu de :
« correspondants pour le - »] (DIP 3 : 17, 27)
« ... l'entrée territoriale [...] apparaît comme une bonne entrée - » [au lieu de :
« entrée dans le thème du - »] (DIP 3 : 28)
« ... une prise de conscience - » [au lieu de : « prise de conscience du - »]
(DIP 3 : 37)
« ... à fort contenu - » (DIP 3 : 60)
« ... clubs spécifiques - » (DIP 3 : 71)
« ... un plan d'action - » [au lieu de : « un plan d'action pour le - »] (DIP 3 :
71)

Utilisation très fréquente de **mots dérivés** (*durer, durabilité*), de l'adjectif « durable » non associé à « développement » et d'autres adjectifs de sens voisin (*viable, vivable, soutenable...*).

« Assurer partout un développement qui dure... » (DEL 2 : 5)
« ... afin de parvenir à un développement qui soit à la fois équitable, viable et
vivable. » (DEL 2 : 5)

Qu'est-ce que révèle l'étude des co-occurrences ? Le thème du développement durable est évoqué sur le mode répétitif, comme un label. Il semble, pour ceux qui l'utilisent, pouvoir donner de la légitimité au discours, en ce qu'il permettrait de se mettre en scène face à ses interlocuteurs, de tenir une place d'énonciateur éminent.

I.3.4.2. Approche thématique

Quels sont les thèmes évoqués lors de l'utilisation de l'expression « développement durable » ?

En préambule, nous passerons en revue **les diverses définitions du développement durable** que l'on peut observer dans notre corpus. Ce sont des définitions syncrétiques évoquant généralement les « trois piliers » du DD – écologie, économie, social –, dont l'incompatibilité est déniée.

Le caractère récurrent et tâtonnant de l'effort de définition de ce qu'est le développement durable, de ce qu'il pourrait ou devrait être, est le symptôme d'une volonté de s'affranchir des cadres traditionnels de l'action et même des différents ordres de la pensée (distinctions entre nature / culture, société / environnement, local / global, temps / espace), qui s'avèreraient inaptes à appréhender la nature du problème posé : ainsi, il est fait mention de « la nécessité d'articuler conjointement ... », de « la dynamique des interactions multiformes », de la prise en compte des « différentes échelles »...

Les vocables « articulation », « conciliation », voire « réconciliation », « équilibre », « interaction » sont fréquemment utilisés.

- « Le concept de développement durable tente de répondre à la nécessité d'envisager conjointement les réalités environnementales et sociales et, en particulier, de prendre en compte les facteurs économiques. » (DEL 9 : 57)

- « Ce concept [...] réfère avant tout à l'utilisation rationnelle des ressources de façon à en assurer la durabilité. » (DEL 9 : 57)

- « Le concept de développement durable propose une vision économiste de la relation à l'environnement et du développement. » (DEL 9 : 58)

- « La problématique scientifique du développement durable apparaît ainsi comme étant désormais celle de la dynamique des interactions multiformes impliquant les différents milieux et sociétés qui coexistent sur notre planète. » (DEN 25 : 2)

- « En intégrant à la fois les dimensions sociale, économique et environnementale, la notion de développement durable interpelle la recherche scientifique dans son organisation et dans ses objets. Cela implique de renforcer les travaux sur les interactions entre l'environnement, les organisations techniques et économiques, et les sociétés avec leurs différents systèmes humains, politiques et sociaux [...] » (DEN 25 : 3-4)

- « Il s'agit de mieux prendre en compte les différentes échelles de temps, celle des politiques publiques et celles des prévisions en termes de changement

climatique ou biologique. Il s'agit de procéder de même avec les différentes échelles d'espace, planétaire, régional, national, local. » (DEN 25 : 4)

- « Il est nécessaire d'articuler étroitement l'étude des milieux et des ressources naturelles avec celles de l'organisation des sociétés humaines. » (DEN 25 : 4)

- « des travaux interdisciplinaires [...] sur les dynamiques temporelles et spatiales des interactions société/nature » (DEN 25 : 4)

- « Agir dans le sens d'un développement plus durable implique donc d'approfondir les connaissances sur le fonctionnement de systèmes complexes, reposant sur les interactions entre les sociétés humaines et le milieu naturel. L'enjeu aujourd'hui est d'établir les conditions d'une compatibilité durable entre la dynamique des systèmes sociaux et naturels. » (DEN 25 : 4)

- « Tout cela doit contribuer à concilier, je devrais peut-être dire réconcilier, l'écologie et l'économie. » (DEN 6 : 3)

- « Il ne suffit pas de satisfaire à l'un des 3 piliers du – (environnement, économique et sociétal) pour être bon, mais aux trois à la fois. Prenons l'image du tabouret à trois pieds : s'il en manque un, rien ne va plus ! » (DIP 3 : 7)

- « C'est les 3 piliers du -, c'est-à-dire un équilibre des territoires, des populations, un accès aux ressources et aux services qui doit être à peu près le même pour tout le monde, c'est un respect de l'environnement... » (DT2)

- « Le – engage à considérer l'économie, le social et l'environnement mais aussi la participation citoyenne dans leur ensemble, en prenant en compte leurs interactions... » (DEL 2 : 5)

I.3.4.2.1. Les thématiques évoquées

Les thématiques les plus souvent mises en avant sont l'environnement et l'écologie (ressources naturelles, menaces climatiques...) puis, dans une moindre mesure, l'économie et l'industrie, la société, la politique et l'administration, la science, la recherche et la technologie.²²

Le discours sur la thématique privilégiée, c'est-à-dire l'**écologie**, présente les mêmes caractéristiques que celui sur le développement durable lui-même : un effort de définition est perceptible qui, lui aussi, tente une synthèse (présence d'un terme comme « interrelation »...) :

« l'ensemble des éléments biophysiques du milieu de vie, en étroite interrelation avec les éléments socioculturels de ce milieu... » (DEL 9 : 57)

Il s'avère ainsi que les principaux thèmes relevant de l'écologie sont : les différentes approches de l'écologie, la prévention des risques, la santé, la protection de l'environnement, le réchauffement climatique, la lutte contre la pollution, l'énergie, les ressources naturelles, la biodiversité, nos modes de vie...

- « les enjeux écologiques sont majeurs pour l'avenir de la planète toute entière » (DEN 6 : 1)
- « Défendre l'écologie nécessite [...] de conduire en parallèle deux approches complémentaires : une écologie de proximité et une écologie globale » (DEN 6 : 1).
 - « L'écologie de proximité, c'est celle de notre quotidien, dans nos lieux de vie. Elle concerne la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la protection de la nature et des paysages, ou encore le traitement des eaux et la gestion des déchets. » (DEN 6 : 1)
 - « L'écologie globale est celle qui prend à bras le corps la question du réchauffement climatique et de la perte de la biodiversité. » (DEN 6 : 1)
- « la protection de l'environnement » (DEN 20 : 2)
 - « risques multiples encourus par la planète Terre et par ses habitants » (DEN 25 : 1)
 - « prévention des risques naturels ou industriels » (DEN 6 : 3)
 - « prévention des risques industriels » (DEN 25 : 2)
 - « prévention des risques technologiques » (DEN 6 : 6)
 - « adopter des plans de prévention des risques technologiques autour des 600 établissements classés Seveso » (DEN 6 : 6)

²² Dans ce chapitre, la présentation des citations s'organise de la manière suivante : le niveau de retrait des alinéas correspond au degré de détail des propos cités et, notamment, l'avancée des discours vers des propositions concrètes.

- « 50 postes sont créés pour renforcer le contrôle des installations industrielles » (DEN 6 : 6)
- « prévention des risques naturels » (DEN 6 : 6)
 - « actions d'aménagement et de gestion de l'espace au travers des plans de prévention des risques naturels » (DEN 6 : 6)
 - « information du public sur les risques encourus » (DEN 6 : 6)
- « lutte contre les pollutions » (DEN 6 : 6)
 - « pollution de l'air » (DEN 6 : 6)
 - « mise en oeuvre du plan national de lutte contre la pollution de l'air [...] à la suite de l'épisode exceptionnel de pollution à l'ozone de l'été 2003 » (DEN 6 : 6)
 - « sites et sols pollués » (DEN 25 : 2)
 - « les déchets » (DEN 20 : 3)
- « la compréhension des milieux et des écosystèmes » (DEN 25 : 3)
 - « Je citerai aussi le programme MERCATOR lancé en 1996, première expérience internationale d'océanographie opérationnelle. Combinant les données issues de capteurs in situ et les données satellitaires fournies par les satellites Jason et Topex-Poséidon, ce projet a l'ambition de suivre en temps réel et en tous lieux la situation des océans et de mieux comprendre les phénomènes à l'oeuvre dans les variations climatiques et de celles des ressources halieutiques » (DEN 25 : 3)
- « la gestion des ressources naturelles » (DEN 25 : 3)
- « gestion des ressources et des milieux » (DEN 25 : 1)
- « gestion des espaces naturels » (DEN 6 : 5)
 - « impératifs d'une gestion nouvelle des ressources naturelles » (DEN 25 : 1)
 - « la dynamique et la gestion des ressources naturelles avec les thèmes importants relatifs à la biodiversité, l'eau, le sol et le sous-sol » (DEN 25 : 3)
 - « perte de la biodiversité » (DEN 6 : 1)
 - « nous ne pouvons pas accepter une altération continue de la richesse des milieux et la disparition de milliers d'espèces chaque année » (DEN 6 : 1)
 - « préserver la nature, les espèces et les milieux » (DEN 6 : 3)
 - « la préservation de la biodiversité » (DEN 6 : 5)

- « stopper, à terme, la dégradation des milieux les plus riches écologiquement» (DEN 6 : 5)
 - « plan d'action « patrimoine naturel »(DEN 6 : 5)
 - « réseau Natura » (DEN 6 : 5)
- « politique de l'eau » (DEN 6 : 6)
 - « être garant de la qualité de l'eau vis-à-vis de l'ensemble des citoyens et les prémunir des risques en particulier ceux liés aux inondations » (DEN 6 : 6)
 - « travaux de restauration et d'aménagement des cours d'eau » (DEN 6 : 6)
 - « 10 postes seront créés dans les services de prévision des crues » (DEN 6 : 6)
- [pollution de l'eau]
 - « bateaux poubelles » (DEN 20 :2)
- « sites et sols pollués » (DEN 25 : 2)
- « pollution de l'air » (DEN 6 : 6)
- « écologie forestière » (DEN 25 :2)

- « les modes de production et de consommation » (DEN 25 : 3)
 - « modes de production agricoles et industriels plus respectueux de l'environnement » (DEN 25 :3)
 - « l'usage de la macrofaune du sol pour l'amélioration des rendements agricoles dans les pays tropicaux...» (DEN 25 : 3)

- « énergie » (DEN 25 : 3)
 - « maîtrise de l'énergie » (DEN 25 : 2)
 - « il faut mettre fin à la société du tout pétrole» (DEN 6 : 2)
 - « développement des biocarburants [...] les chaudières à condensation et les matériaux d'isolation [...] énergies renouvelables [...] quotas d'émissions de gaz à effet de serre [...] Plan Véhicule Propre » (DEN 6 : 5)
 - « des économies de déplacement, donc de dépenses énergétiques » (DEN 20 : 2)
 - « la gestion des flottes de véhicules » (DEN 20 : 3)
 - « consommation de l'énergie » (DEN 20 : 3)
 - « compétitivité énergétique » (DEN 20 : 2)

- « la diversification de nos sources d'énergie » (DEN 20 : 2)
 - « nous devons diversifier notre approvisionnement avec un effort de transparence et de recherche, dans toutes les directions » (DEN 20 : 2)

- « les changements planétaires avec l'effet de serre et l'évolution climatique » (DEN 25 : 3)
 - « la connaissance des aléas climatiques et des catastrophes naturelles » (DEN 25 : 3)
 - « lutte contre le changement climatique » (DEN 6 : 1, 5)

- « la menace climatique » (DEN 20 : 1)
 - « le réchauffement de la Terre » (DEN 20 : 1)
 - « le réchauffement climatique » (DEN 6 : 1)
 - « l'accroissement des précipitations ou de la sécheresse font partie de notre futur » (DEN 20 :1)
 - « nous ne pouvons pas laisser les catastrophes naturelles se multiplier (les cyclones, la canicule, les inondations) et le niveau de la mer augmenter » (DEN 6 : 1)
 - « les mesures de lutte contre le changement climatique» (DEN 20 : 1)
 - « Il faut pouvoir faire [...] en sorte que l'on divise par 2 nos émissions de gaz à effet de serre à l'échelon de la Planète avant 2050 [...] avec un gain d'efficacité énergétique qui doit représenter quelque chose comme 3% par an. » (DEN 20 : 1)
 - « Plan Climat» (DEN 6 : 4)
 - « des actions phares ont été lancées » (DEN 6 : 4)
 - « pour les transports, le développement des biocarburants avec un triplement de la production d'ici 2007 » (DEN 6 : 4)
 - « pour l'habitat, un crédit d'impôt renforcé dont bénéficieront les ménages à partir du 1^{er} janvier 2005, de 25 % pour les chaudières à condensation et les matériaux d'isolation, et de 40 % pour les équipements utilisant des énergies renouvelables» (DEN 6 : 4-5)

- « pour l'industrie et le secteur énergétique, le système d'échanges de quotas d'émission de gaz à effet de serre va permettre de plafonner les émissions des secteurs les plus concernés » (DEN 6 : 5)
- « Plan Véhicule Propre » (DEN 6 : 5)
- « le cadre de vie » (DEN 3 : 3)
- « les relations environnement-santé » (DEN 25 :3)
 - « la sécurité alimentaire » (DEN 25 : 3)
 - « dispositifs de sécurité sanitaire » (DEN 25 : 2)
 - « Je ferai mention enfin des études relatives à la dissémination du mercure en Amazonie. Ces études ont mis en évidence que l'Amazonie est une terre affrénée du mercure de manière naturelle.. (...) Les populations amazoniennes sont en conséquence exposées à des risques sanitaires sérieux, dont il importe de se préoccuper activement. » (DEN 25 : 3)
 - « plan national santé environnement » (DEN 6 : 6)
 - « les moyens [...] de l'agence française de la sécurité sanitaire environnementale [...]seront [...] quasiment doublés [...]» (DEN 6 : 6)
- « information sur l'état de l'environnement » (DEN 25 : 2)
- « « charte de l'environnement » (DEN 20 : 1)
- « Plan Climat » (DEN 6 : 4)
- « Programme National de Lutte contre le Changement climatique » (DEN 20 : 3)
- « Protocole de Kyoto » (DEN 20 : 1)
- « différentes conventions spécialisées qui ont découlé de cette conférence et qui privilégient largement les questions environnementales : conventions sur la biodiversité et sur les forêts en 1992, conventions sur le changement climatique et sur la lutte contre la désertification en 1994 » (DEN 25 : 1)

- « l'éducation relative à l'environnement » (DEL 9 : 57), considérée comme étroitement associée à d'autres dimensions de l'éducation contemporaine : en particulier, l'éducation à la santé, à la population, l'éducation aux droits humains et l'éducation au développement.

Le thème de l'**économie**, bien qu'étant l'un des trois piliers, donne lieu à peu de développements discursifs dans notre corpus. Ces derniers renvoient soit à des considérations morales (humanisme, paix, équité...), soit à des stipulations d'ordre technique (politique budgétaire, incitations fiscales...).

- « une économie humaniste » (DEN 20 : 3)

- « l'action économique, l'industrie et la recherche doivent être coordonnées [...] au niveau européen » (DEN 20 : 2)

- « solidarité, paix, équité, partage » (DEL 9 : 58)

- « ce « vivre ensemble mondial » confirme la prise de conscience sur le nécessaire partage de notre planète avec les générations futures » (DEN 20 : 1)

- « le partage de l'avenir de la planète » (DEN 20 : 1)

- « nécessité d'une lutte vigoureuse contre la pauvreté » (DEN 25 : 1)

- « les modes de production et de consommation » (DEN 25 : 3)

- « des modes de production agricoles et industriels plus respectueux de l'environnement » (DEN 25 : 3)

- « consommation de l'énergie, de l'eau » (DEN 20 : 3)

- « énergie » (DEN 25 : 3)

- « maîtrise de l'énergie » (DEN 25 : 3)

- « consommation de l'énergie » (DEN 20 : 3)

- « il faut mettre fin à la société du tout pétrole » (DEN 6 : 2)

- « il s'agit d'économiser 72 millions de tonnes de gaz à effet de serre chaque année soit 13% de nos émissions.» (DEN 6 : 4)

- « compétitivité énergétique, c'est-à-dire pour nous la compétitivité économique [...] l'efficacité énergétique, qui doit rester pour nous une ambition et un objectif, [...] et doit être intégrée à la politique économique générale » (DEN 20 : 2)
- « plan des incitations économiques » (DEN 6 : 5)
 - « exonération de la taxe sur le foncier non bâti dans les zones humides » (DEN 6 : 5)
 - « éligibilité des dépenses des collectivités territoriales au fonds de compensation de la TVA concernant les travaux qu'elles réalisent sur les terrains du conservatoire du littoral » » (DEN 6 : 5)

Les locuteurs sont bien conscients que les enjeux du développement durable comportent une **dimension sociale**, voire sociétale. Cependant, celle-ci est formulée de manière indécise, très globalisante et peu développée. Les questions des modes de vie, de la mobilisation de l'ensemble des acteurs, de l'éducation et de l'appel à la responsabilité sont évoquées dans une perspective qui devient vite politique, ces discours considérant les acteurs sociaux en tant que citoyens et les institutions publiques comme les instruments d'action privilégiés.

- « l'amour de la planète et de son avenir » (DEN 20 : 1)
- « la préservation de nos modes de vie et de celui des générations futures » (DEN 6 : 4)
- « l'organisation des villes et des transports » (DEN 25 : 1)
- « promouvoir notamment des travaux interdisciplinaires [...] sur la gouvernance, avec un questionnement sur les nouvelles formes de concertation et de participation des institutions publiques, du secteur privé et de la société civile. » (DEN 25 : 4)
- « l'éducation relative à l'environnement » (DEL 9 : 57)
 - « considérée comme étroitement associée à d'autres dimensions de l'éducation contemporaine : en particulier, l'éducation à la santé, à la population, l'éducation aux droits humains et l'éducation au développement. » (DEL 9 : 57)
 - « formation intellectuelle [...] des responsables scientifiques, politiques, sociaux et économiques des pays du Nord comme du Sud » (DEN 25 : 3)

- « des débats sur le développement durable dans l'éducation » (DEN 20 : 2)
- « responsabilité » (DEL 9 : 58)
 - « la responsabilisation des acteurs » (DEN 20 : 2)
 - « tout le monde doit se sentir co-responsable de l'avenir de la planète» (DEN 20 : 2)
 - « la réflexion sur l'avenir de la planète appartient à tous» (DEN 20 : 2)
 - «le gouvernement doit assumer ses responsabilités » (DEN 20 : 2)
 - «des collectivités territoriales [...] doivent être responsabilisées» (DEN 20 : 2)
 - « les entreprises doivent se sentir également mobilisées » (DEN 20 : 2)
 - « les citoyens, les consommateurs doivent être informés et responsabilisés » (DEN 20 : 2)
 - « Les ONG, le monde associatif, ont aussi un rôle à jouer » (DEN 20 : 2)
 - « il faut mobiliser l'ensemble des citoyens » (DEN 6 : 2)
- « sensibiliser et inciter l'ensemble des acteurs » (DEN 6 : 3)
 - « mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés, à tous les niveaux » (DEN 20 : 1)
 - « une mobilisation au niveau international » (DEN 20 : 1)
 - « au niveau communautaire, nous devons renforcer la cohérence de toutes les actions en cours au service de la protection de la planète » (DEN 20 : 1)
 - « l'établissement d'un dialogue et la multiplication des échanges avec les pays en voie de développement [...] » (DEN 25 : 5)

D'autres thématiques, ne relevant pas des 3 piliers, sont également repérables dans notre corpus. Ce sont notamment la **science**, la **recherche**, la **technologie**. Les questions posées par le développement durable relèvent de disciplines scientifiques diverses, d'où l'appel à « l'interdisciplinarité », à la « confrontation aux systèmes complexes », à l'approfondissement d'une « science de l'environnement ». Les pouvoirs publics manifestent par ailleurs leur volonté

d'avoir un rôle de coordination et d'incitation à la recherche en partenariat avec les industriels afin de développer des technologies innovantes.

- « Il s'agit, par l'acquisition des connaissances et la confrontation des analyses, d'anticiper plutôt que de subir les évolutions. » (DEN 6 : 2)

- « les inflexions les plus évidentes apportées au dispositif de recherche français en réponse à cette analyse concernent la création de trois instituts ou agences spécialisées, appelées à travailler en coopération avec les organismes de recherche » (DEN 25 : 2)

- « la mise en place, ou la réorganisation, de plusieurs groupements de recherche liés aux thématiques de développement durable doit également être mentionnée » (DEN 25 : 2)

- « Un premier objectif serait d'une part de restructurer ces groupements de recherche pour redéfinir leur champ d'action et les doter des moyens nécessaires, et d'autre part, de compléter leur action, les intégrer dans un contexte européen par d'autres structures coopératives [...] » (DEN 25 : 5)

- « En intégrant à la fois les dimensions sociale, économique et environnementale, la notion de développement durable interpelle la recherche scientifique dans son organisation et dans ses objets. Cela implique de renforcer les travaux sur les interactions entre l'environnement, les organisations techniques et économiques, et les sociétés avec leurs différents systèmes humains, politiques et sociaux [...] » (DEN 25 : 3-4)

- « seize organismes nationaux de recherche [...] ont effectué en 2002 le bilan de leurs réalisations les plus marquantes depuis le sommet de la terre, illustrant les atouts de la communauté scientifique française » (DEN 25 : 2)

- « La recherche pour le développement durable [...] se trouve actuellement répartie dans un grand nombre d'organismes publics répondant à des logiques de programmation et de fonctionnement distinctes. » (DEN 25 : 4)

- « développer une recherche inter-disciplinaire qui intègre l'apport des sciences humaines et sociale, multiplier les groupements de recherche, créer un réseau de développement

concerté des « technologies pour le développement » et aider au renforcement des capacités scientifiques des pays en développement. » (DEN 25 : 4)

- « Agir dans le sens d'un développement plus durable implique donc d'approfondir les connaissances sur le fonctionnement de systèmes complexes, reposant sur les interactions entre les sociétés humaines et le milieu naturel. L'enjeu aujourd'hui est d'établir les conditions d'une compatibilité durable entre la dynamique des systèmes sociaux et naturels. » (DEN 25 : 4)

- « des travaux interdisciplinaires [...] sur les dynamiques temporelles et spatiales des interactions société/nature » (DEN 25 : 4)

- « définition de normes » (DEN 25 : 3)

- « apport d'expertise » (DEN 25 : 3)

- « les innovations technologiques » (DEN 25 : 3)

- « le développement des nouvelles technologies » (DEN 20 : 1)

- « mise au point de technologies adaptées aux nouveaux impératifs » (DEN 25 : 3)

- « Les développements technologiques appropriés constitueront un enjeu essentiel du Sommet de Johannesburg. La France dispose d'un ensemble d'établissements publics qui ont montré leur capacité de mobilisation avec les industriels dans le cadre de réseaux technologiques créés à l'incitation du ministère en charge de la recherche dans les domaines de l'eau, de l'observation spatiale, des piles à combustible... » (DEN 25 : 5)

La thématique de la **politique** et de l'**action administrative** est également repérable. Le discours du développement durable se place tant sur le plan de la (re)formulation de principes ou de l'aspiration à la mobilisation collective, que sur le plan de l'ingénierie administrative (interministérialité et transversalité). Cette thématique est présentée de deux manières différentes par les responsables politiques, tantôt elle constitue une obligation de changer le mode de faire de l'action publique, tantôt elle représente une opportunité de réformer cette dernière.

- « combat collectif » (DEN 20 : 1)

- « construire notre pensée politique » (DEN 20 :1)
 - « notre pacte républicain » (DEN 20 :1)
 - « il y a là matière à rénover notre concept de République, auquel nous sommes tant attachés, afin de pouvoir mieux partager ses valeurs : celles de la liberté, de l'égalité et de la fraternité... » (DEN 20 :1)
 - « il ne s'agit plus d'avoir une vision segmentée des sujets mais une vision globale» (DEN 20 :1)

- « La question du développement durable interpelle donc nos sociétés, et en particulier leurs responsables politiques, avec une force et une ampleur nouvelles, sans doute jamais connues dans l'histoire de l'humanité. Les raisons sont liées, entre autres, à la croissance démographique mondiale depuis un siècle, à nos modes de vie fortement consommateurs d'énergie [...], au formidable développement industriel, à la généralisation de l'exigence démocratique. » (DEN 25 : 5)

- « Un renforcement des actions de l'ensemble des services de l'Etat et de leur coordination est nécessaire en matière de - » (DEN 6 : 7)
 - « Il s'agit d'abord d'impulser, d'animer et de coordonner des actions au niveau interministériel. » (DEN 6 : 7)
 - « une réorganisation de l'administration centrale du ministère articulée autour de la création d'une délégation interministérielle au - ainsi que d'un secrétariat général » (DEN 6 : 8)
 - « un rapprochement des directions régionales de l'environnement et des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement » (DEN 6 : 8)
 - « un renfort des partenariats au niveau départemental avec en particulier les ministères chargés de l'Equipement et de l'Agriculture » (DEN 6 : 8)
 - « de nouvelles modalités de tutelle et de pilotage des établissements publics » (DEN 6 : 8)
 - « la réforme de fond de la gestion publique » (DEN 6 : 8)

Les projets proposés au nom du développement durable apparaissent très variés, voire hétéroclites. L. Sauvé (DEL 9 : 58) affirme que les promoteurs du concept de développement

durable ont adopté une « stratégie d'inflation sémantique : ce concept s'est transformé en éponge pour absorber l'ensemble des meilleures intentions du monde : responsabilité, partage, solidarité, équité, paix... Et pour rassembler ces dernières, la durabilité s'est érigée en valeur suprême pour laquelle toutes les autres valeurs deviennent instrumentales ». Ce propos pointe surtout le fait que le désir de synthèse ne trouve à s'exprimer qu'au moyen d'énumérations désordonnées de tous les domaines et tous les problèmes de la vie humaine.

Dans notre corpus, cela se traduit par un éclatement des thèmes associés à l'expression « développement durable » : du plus général (« nouvelle manière de gérer et d'organiser les activités humaines ») - le développement durable s'apparentant en cela à l'«intérêt général » - au plus particulier (« recherche pharmaceutique », « réforme de solidarité pour les personnes dépendantes », « loi SRU », « priorité redonnée au rail », « prévention des risques technologiques », « prélèvement international de solidarité sur le kérosène »...) en passant par la « compétitivité énergétique », la « préservation de la biodiversité », la « lutte contre l'étalement urbain », la « justice sociale »...

Non seulement les champs d'action du développement durable sont innombrables, mais chacun peut se les approprier et les décliner à sa façon : des préoccupations contradictoires peuvent être exprimées au nom du dd. Ex. : « Le développement durable, c'est le nouveau nom du progrès » (Chirac) / « Nous avons voulu mettre le développement au service de la solidarité » (Jospin)

Toutefois, il est clair que les thématiques environnementales sont quantitativement prépondérantes dans notre corpus. Les deux autres « piliers » sont parfois même passés sous silence :

« Notre ambition est de garantir un véritable droit de l'homme à l'environnement sain et de qualité qui sera donc reconnu » (DEN 16 : 4)

« Je pense à l'intégration de l'environnement dans toutes les décisions. » (DEN 16 : 4)

« Cette nouvelle approche de l'écologie, qui est en fait une nouvelle méthode de gouvernance écologique... » (DEN 16 : 5)

« Dans cette alliance politique et économique franco-japonaise pour le -, la lutte contre le réchauffement climatique doit figurer au tout premier rang de nos priorités. » (DEN 12 : 2)

... bien que, parfois, ce glissement sémantique soit dénié :

« On a l'impression que l'extérieur confond – et environnement et on ne comprend que certaines actions de la DDE sont du -. » (DIP 3 : 54)

Ce foisonnement thématique apparaît moins développé dans les discours des ingénieurs publics qui voient surtout dans le développement durable une utilisation stratégique potentielle. La réforme de l'action publique, la réorganisation des moyens, des périmètres d'action dans le cadre de la décentralisation et de la fusion de services de l'Etat, par exemple, sont au cœur des préoccupations du Conseil Général des Ponts et Chaussées dans leur rapport « Le développement durable : une nouvelle frontière pour les services déconcentrés de l'Etat » (DIP 3) :

« Le – constitue indéniablement un concept structurant pour les services déconcentrés de l'Equipement dans le cadre de la réforme en cours. » (DIP 3 : 7)

« Le – a un pouvoir discriminant, qui doit permettre à nos services, qui ont de véritables atouts, de jouer un rôle important dans une France décentralisée. » (DIP3 : 7)

« Le – apparaît à la fois comme :

Une posture nouvelle, fondée sur l'écoute, la transparence, la pédagogie...

Une aide à la cohérence dans les actions de l'Etat...

Une pratique professionnelle renouvelée... » (DIP 3 : 7)

« L'objectif central est de conquérir une légitimité indiscutable dans le champ de -, actuellement en cours de structuration. » (DIP 3 : 9)

« La prise en compte du – apparaît comme une véritable opportunité pour le ministère qu’il ne faut pas manquer. » (DIP 3 : 9)

« Le thème du – est porteur d’une véritable occasion de mobilisation pour l’Équipement. » (DIP 3 : 26)

« Le – est dans ce contexte une référence centrale indispensable » (DIP 3 : 61)

Les services interrogés pensent pour la plupart que le – est un atout pour clarifier les enjeux et les choix à long terme... » (DIP 3 : 62)

Un thème aussi stratégiquement important que le - ... » (DIP 7 : 6)

La dimension stratégique de la notion de développement durable est également relevée en ces termes par L. Sauvé :

Nul doute que le concept de – » (essentiellement stratégique) s’est avéré porteur au sein du monde politique et de l’entreprise.» (DEL 9 : 58)

« Le concept est flou, délibérément flou diront certains... » (DEL 9 : 58)

I.3.4.3. Approche énonciative : recherche d’indicateurs posturaux

Ainsi que nous l’avons précisé en introduction, la thématique du développement durable autorise l’adoption par le locuteur de diverses postures susceptibles de produire une image de soi et de son rôle. Cette image viserait à relégitimer la parole politique et celui qui l’énonce.

I.3.4.3.1. Construction d’une image de soi et indicateurs posturaux :

La construction d’une image de soi (nommée *ethos* par la rhétorique aristotélicienne) lors de l’énonciation discursive est destinée à « garantir le succès de l’entreprise oratoire » selon l’expression de R. Amossy (1999 : 10) C’est ainsi que, dans le cadre d’un discours politique, le candidat d’un parti pourra parler à ses électeurs en homme du peuple, en homme d’expérience, en technocrate, etc. (R. Amossy, 1999 : 17).

L'image de soi, dans ce sens, correspond aux propriétés que se confère un énonciateur, non pas à travers ce qu'il dit de lui-même, comme l'explique D. Maingueneau (1991 : 183), mais à travers sa manière de s'exprimer, que cet énoncé soit oral ou écrit. Pour nous, ces propriétés que s'attribue un énonciateur découlent autant d'une stratégie délibérée de présentation de soi que des prescriptions sociales censées avoir été intériorisées par le locuteur pour endosser le rôle qui lui est assigné par l'institution.

Nous nous sommes intéressés à la manière dont s'expriment les locuteurs de notre corpus en recherchant ce que nous appelons des « indicateurs posturaux ». Ces indicateurs concernent aussi bien les choix terminologiques des locuteurs que l'expression d'attitudes spécifiques par la modalisation²³ des contenus propositionnels de leurs énoncés : neutralité ou engagement doute ou certitude, pessimisme ou optimisme...

Dans notre corpus, nous avons observé trois postures principales : l'autoritaire, la conciliatrice et la scientifique.

I.3.4.3.2. Posture autoritaire

Cette posture se traduit dans les discours par des rappels de lois et de règlements, mais aussi par des injonctions, des interdictions, des déterminations d'objectifs, l'expression d'une ambition, d'une volonté de contrôle, de domination et d'exercice d'un pouvoir, par de la persévérance...

L'endossement de cette posture se manifeste plus précisément par des procédés énonciatifs tels que des modalités déontiques (obligation, interdiction) ; des modalités volitives (volonté, exigence, recherche de la perfection, de la globalité) ; des modalités épistémiques (certitude) ; l'emploi de verbes d'action ; l'emploi d'évaluatifs intensificateurs.

- Les modalités déontiques repérables dans notre corpus regroupent :

(a) pour l'expression d'obligations : les références à des textes prescriptifs et normatifs, les emplois de verbes tels que « convenir de » conjugué à une forme impersonnelle, « falloir », « devoir » ou l'évocation de l'idée de nécessité :

²³ Comme le précise D. Maingueneau, dans *Le Dictionnaire d'analyse du discours* qu'il a codirigé avec P. Charaudeau (2002 : 386), la diversité de phénomènes linguistiques à prendre en compte pour étudier ces modalités est

« Que dit la loi en matière de prise en compte du - ? » (DIP 5 : 4)

« La loi place le – au cœur de la démarche de planification. » (DIP 14 : 3)

« La priorité accordée au – est inscrite dans le traité de Maastricht. » (DIP 14 : 1)

« La loi du 2 février 1995 [...] transcrit l'objectif de – dans l'article L.200-1 du Code rural... » (DIP 14 : 1)

« Les principes de – à respecter par les documents d'urbanisme » (DIP 14 : 3)

« Il convient de renforcer et d'adapter l'information et la formation des Préfets aux objectifs et aux nouvelles approches nécessaires au – et faire de la contribution au – un critère d'excellence reconnu et significatif » (DIP 6 : 8)

« Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un – et à garantir ... » (DIP 5 : 15)

« Il faut que nous soyons exemplaires sur le - » (DEN 20 : 2)

« Tous les Etats et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du -, afin de réduire... » (DIP 5 : 13)

« Le – doit conduire à renouveler l'action publique et le rôle territorial de l'Etat et instaurer une nouvelle légitimité publique. » (DIP 6 : 6)

« une grande fraction de la recherche et développement doit avoir une finalité de - » (DEN 25 : 5)

« Ils devront être pris en compte dans les actions de – des Préfets » (DIP 8 : 10)

« La recherche d'un – montre que face à des nécessités majeures, les êtres et les territoires devront évoluer » (DIP 6 : 6)

« Le débat du – doit être placé dans notre pacte républicain. » (DEN 20 : 1)

« le – doit se construire et se réaliser à tous les niveaux » (DEL 2 : 17)

« Le – révèle la nécessité de faire évoluer... » (DIP 6 : 7)

« le message porté haut et fort par le Président de la République lors du sommet mondial du – de Johannesburg en septembre 2003 pour souligner l'impérieuse nécessité d'agir dès maintenant » (DEN 12 : 1)

considérable : verbes, adjectifs ou adverbes, modes et temps verbaux, gloses méta-énonciatives (« si je peux dire », « en quelque sorte... »), décalages énonciatifs (discours rapporté...), typographie (guillemets...).

(b) pour l'expression d'interdictions, l'emploi de « savoir » au conditionnel à la forme négative :

« La recherche et son organisation ne sauraient rester étrangères aux finalités et aux exigences du -. » (DIP 7 : 3)

« Et l'on comprend dès lors que le renouveau démocratique et participatif dont est porteur le – ne saurait laisser intacte la gouvernance de la recherche, et tout particulièrement la détermination de ses grandes orientations. » (DIP 7 : 3)

- Les modalités volitives sont souvent très affirmées. Elles vont de la simple expression d'une volonté à l'exigence de perfection, d'exhaustivité :

« notre volonté commune, notre souci du « - » » (DEN 2 : 1)

« dans une perspective volontariste de - » (DIP 6 : 26)

« Le – appelle en second lieu un effort de recherche *ad hoc* pour répondre aux exigences qui lui sont propres [...] Il exige enfin un effort important d'exploration du danger en vue d'une meilleure maîtrise des risques. » (DIP 7 : 3)

« le – exige d'établir un projet » (DIP)

« tandis que le – invoque une exigence de maîtrise collective » (DIP)

« des critères de – et des exigences renforcées dans leurs politiques sectorielles » (DIP 5 : 12)

« un chantier annuel exemplaire du - » (DIP 6 : 8)

« En soumettant la réalisation de tous les projets examinés aux critères de -, les Préfets concourent à l'exemplarité de leur rôle... » (DIP 6 : 6)

« c'est l'exemplarité française en matière de - » (DEL 2 : 15)

« faire de la contribution au – un critère d'excellence reconnu et significatif » (DIP 6 : 8)

« le – doit se construire et se réaliser à tous les niveaux » (DEL 2 : 17)

« Tous les Etats et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du -, afin de réduire... » (DIP 5 : 13)

« Leur caractère transversal et systémique doit permettre au contraire d'initier un examen systématique de toutes décisions prises dans les pôles en fonction de critères de - » (DIP 6 : 8)

« il nous semble préférable de renforcer l'ensemble des services de l'Etat au service du - » (DIP 6 : 8)

- Les modalités épistémiques sont axées sur la certitude, s'exprimant notamment par l'emploi de la forme assertive et du mode indicatif :

« Nous sommes convaincus que le – appartient à cette cause mondiale moderne » (DEN 20 : 1)

Le Protocole de Kyoto est bien une réalité pour l'action publique (DEN 20 : 1)

« Pour répondre à cet immense défi, le Gouvernement s'est résolument engagé dans l'action à l'issue du séminaire gouvernemental sur le – du 28 novembre 2002 en arrêtant 64 mesures de court et moyen terme. » (DEN 12 : 1)

« Dès la rentrée 2004, tous les écoliers, les collégiens et les lycéens bénéficieront d'une éducation à l'environnement vers un – au travers d'un enseignement spécifique inscrit dans les programmes des différentes disciplines. » (DEN 12 : 4)

Cette impression d'assurance, manifestée par les locuteurs endossant une posture autoritaire, est fréquemment renforcée par l'apport de détails censés démontrer avec quel degré de précision les actions sont planifiées et entreprises :

« En France, la notion de – a d'abord été prise en compte dans le code de l'environnement. La loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, transcrit l'objectif de – dans l'article L.200-1 du Code rural, devenu depuis l'article L.110-1 du Code de l'environnement qui précise que... » (DIP 14 : 1)

« La stratégie fixe des objectifs précis de diminution des émissions de gaz carbonique, des consommations d'eau et d'énergie... » (DEN 12 : 2)

« Le – est explicitement présent dans la circulaire relative au fonds pour la réforme de l'Etat (FRE) adressée le 3 novembre 2003 aux ministres et aux préfets. » (DEN 12 : 2)

« Agenda 21, dans son chapitre 35, insiste sur ce sujet. » (DEN 25 : 5)

« L'empreinte de la France était en 1999 de 5,26 ha par habitant, soit 2,3 fois supérieure à la moyenne mondiale, et 2,8 fois supérieure au seuil de durabilité. » (DEL 12 : 8)

« Ce plan doit nous permettre de maintenir notre pays sur la trajectoire fixée par le protocole de Kyoto d'ici 2012, et même de faire mieux. il s'agit d'économiser 72 millions de tonnes de gaz à effet de serre chaque année soit 13% de nos émissions. » (DEN 6 : 4)

« Après dépôt d'un amendement gouvernemental, c'est plus de 70 M€ contre 61 M€ en 2004 qui seront affectés à la biodiversité. » (DEN 6 : 5)

- La posture autoritaire privilégie les verbes d'action :

« Il incite à passer à l'action en invitant les Etats à mettre en œuvre des stratégies et des de - » (DEL 2 : 10)

« Il a pour objectif de faire prendre conscience aux PMI des enjeux économiques liés au – et de les inciter à entreprendre des démarches offensives en la matière. » (DEN 12 : 5)

« la charte d'Aalborg [...] qui les engage à réaliser un Agenda 21 local » (DEL 2 : 17)

« pour relever les défis du - » (DEN 2 : 1)

« Pour répondre à cet immense défi, le Gouvernement s'est résolument engagé dans l'action...» (DEN 12 : 1)

« je vous appelle à soutenir [...] et à vous mobiliser dans ce domaine » (DEN 2 : 5)

Du reste, « mise en oeuvre », « action », « intervention » et autres vocables de sens voisin occupent une place de choix dans ce type de discours :

« La mise en œuvre du – renvoie aux grands enjeux auxquels sont désormais confrontées les agglomérations. » (DIP)

« un formidable accélérateur dans la mise en œuvre du - » (DEL)
« Les préfets et le - : horizon, nouvel esprit d'intervention et cadre d'action. »
(DIP)
« Stratégie et programme d'actions de – pour le XXI^e siècle » (DEL)
« Le – ne prend réalité qu'au regard des actions et réalisations concrètes » (DIP)

Le ton se fait parfois plus offensif :

« la lutte contre le réchauffement climatique » (DEN 2 : 2)
« des démarches offensives en la matière. » (DEN 12 : 5)

- Emploi d'évaluatifs intensificateurs :

« l'un des enjeux majeurs du - » (DEL 2 : 6)
« L'importance des enjeux auxquels se trouvent confrontés les pays fait des démarches de – des questions extrêmement stratégiques. » (DIP 6 : 6)
« la lutte contre le réchauffement climatique doit figurer au tout premier rang de nos priorités » (DEN 2 : 2)
« un formidable accélérateur dans la mise en œuvre du - » (DEL 2 : 5)
« Pour répondre à cet immense défi, le Gouvernement s'est résolument engagé... » (DEN 12 : 1)

La posture autoritaire correspond généralement à une attitude résolument optimiste (dénégation de toute éventuelle inaction ou incapacité de la puissance publique) :

« Le Protocole de Kyoto est bien une réalité pour l'action publique : il y a des objectifs précis à prendre. Nous ne sommes plus dans le virtuel. (DEN 20 : 1)
« Il y a plus de 30 ans, finalement le scepticisme dominait. L'environnement était une idée neuve et aujourd'hui c'est une idée forte. (DEN 16 : 1)
« ... ce message du – qui est un message dans lequel la France aujourd'hui s'engage avec beaucoup de détermination. (DEN 16 : 2)
« ... et je voudrais vous dire que nous sommes très déterminés sur cette action... (DEN 16 : 5)

« Pour répondre à cet immense défi, le Gouvernement s'est résolument engagé dans l'action à l'issue du séminaire gouvernemental sur le – du 28 novembre 2002 en arrêtant 64 mesures de court et moyen terme. (DEN 12 : 1)

« Il y a dans ces secteurs, où les entreprises françaises sont parmi les meilleures du monde, un potentiel considérable d'actions communes et de développement d'offres innovantes. (DEN 2 : 3)

« Alors que l'humanité étend désormais son emprise aux limites physiques, matérielles et écologiques de la planète, le –, c'est le nouveau nom du progrès. » (DEN 2 : 1)

Cette attitude peut même devenir utopique :

« Il [le -] impose une ouverture d'esprit temporelle (penser sur le long terme, pour les générations futures) et spatiale (prendre en compte le bien-être de chacun, habitant du Sud et du Nord, régions ou quartiers voisins... » (DEL 2 : 6)

La posture autoritaire s'appuie aussi sur la posture scientifique, que nous examinons ci-dessous.

I.3.4.3.3. Posture scientifique

Cette posture privilégie l'objectivité, la précision, la réflexion, l'abstraction, l'analyse. Elle fait volontiers référence à des méthodes, des domaines de connaissances...

Les procédés énonciatifs relevant de cette posture sont les formes impersonnelles, la neutralité, la référence à des événements antérieurs, les citations, ainsi que l'emploi d'une terminologie spécifique du discours scientifique.

- Utilisation de la 3^e personne (du singulier ou du pluriel) :

« La notion de – est aujourd'hui omniprésente dans les discours scientifiques » (DIP 5 : 10)

« Le concept de – propose une vision économiste de la relation à l'environnement et du développement. » (DEL 9 : 58)

« Les questions soulevées par la recherche d'un – ... » (DIP 6 : 3)

- Références à des événements antérieurs :

« Ce concept, d'abord développé par l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) et mis de l'avant par le rapport Brundtland en 1987, réfère avant tout à... » (DEL 9 : 57)

« En 1992, la Conférence des Nations Unies de Rio de Janeiro consacre internationalement la notion de - » (DIP 5 : 11)

« On peut notamment citer le «Tour de France des Agendas 21 locaux», un cycle de conférences grand public sur les approches territoriales du - » (DIP 5 : 21)

« Le programme URBAN II est destiné à « la régénération économique et sociale des villes et des banlieues en crise en faveur d'un - » ». (DIP 5 : 25)

« Lors d'un séminaire national, les 21 et 22 avril 2004, le Ministère de l'écologie et du – a présenté une série de critères qui pourraient préfigurer la mise en place... » (DIP 5 : 36)

« le message porté haut et fort par le Président de la République lors du sommet mondial du – de Johannesburg en septembre 2003 pour souligner l'impérieuse nécessité d'agir dès maintenant » (DEN12 : 1)

- Recours à des citations :

« Dans la foulée du Sommet de Rio, lors du Congrès Eco-Ed de 1992, l'Unesco proposait rien de moins qu'une « refonte de l'éducation pour le - », soutenant plus tard dans les pages de la revue Connexion, que le – est la « finalité de l'humanité » ». (DEL 9 : 57)

La définition énoncée en 1987 par Gro Harlem Brundtland [...] est aujourd'hui adoptée par tous : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». (DEL 2 : 5)

Après Rio, les chercheurs ont clairement compris la nécessité de « renforcer les bases scientifiques du - » (DEN 25 : 2)

- Terminologie scientifique, surabondance de termes et expressions tels que « notion », « concept », « problématique »...

« La notion de – est aujourd’hui omniprésente dans les discours scientifiques » (DIP 5 : 10)

« Le CERTU est engagé depuis sa création sur des thématiques du -, qu’il aborde sous plusieurs angles... » (DIP 5 : 6)

« L’idée contemporaine de – trouve son origine dans les signaux alarmants que nous renvoie la planète sur son état de santé général. » (DIP 5 : 10)

« Les questions soulevées par la recherche d’un – sont complexes » (DIP 6 : 3)

« des indicateurs permettant d’élaborer l’état national et territorial du - » (DIP 6 : 7)

« Plusieurs éléments d’approche du – se sont révélés nécessaires dans notre questionnement. » (DIP 6 : 10)

« le caractère systémique du -, sa dimension stratégique et qualitative » (DIP 6 : 10)

« La recherche d’un – fournit une grille de lecture et d’analyse des différentes situations et revalorise, notamment, des critères qualitatifs. » (DIP 6 : 10)

« la dimension temporelle du - » (DIP 6 : 11)

« le caractère spatial du - » (DIP 6 : 11)

« Le – est doublement marqueur des dimensions globales [...] et locales. » (DIP 6 : 11)

« avec la notion de – et des innovations qui lui sont associées » (DIP 7 : 5)

« Par son objet même, le – est une problématique du complexe. » (DIP 7 : 5)

« c’est le terme – qui a été retenu » (DEL 9 : 58)

« Le concept de – propose une vision économiste de la relation à l’environnement et du développement. » (DEL 9 : 58)

« Le schème conceptuel du – témoigne d’un consentement à l’économisme ambiant. » (DEL 9 : 58)

« Ainsi, non seulement la notion de – est-elle conceptuellement problématique, mais elle manque d’envergure éthique et affiche un biais culturel évident. » (DEL 9 : 59)

« pour construire notre pensée politique sur le - » (DEN 20 : 1)

« La problématique scientifique du – apparaît ainsi comme étant désormais celle de la dynamique des interactions multiformes impliquant les différents milieux et sociétés qui coexistent sur notre planète. » (DEN 25 : 2)

« En intégrant à la fois les dimensions sociale, économique et environnementale, la notion de – interpelle la recherche scientifique dans son organisation et dans ses objets. » (DEN 25 : 3)

- Cette scientificité du discours prend parfois une tournure pédagogique :

« qu'entend-on par - ? » (DEL 2 : 5)

« Le -, c'est l'histoire d'une prise de conscience mondiale. » (DEL 2 : 5)

« Ce concept, d'abord développé par l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) et mis de l'avant par le rapport Brundtland en 1987, réfère avant tout à... » (DEL 9 : 57)

« Comme dans tous les pays industrialisés, nous ne vivons pas durablement. Cela signifie que... » (DEL 9 : 57)

D'après G. Leclerc (2005), les énoncés scientifiques seraient porteurs d'une certaine « autorité », en ce sens qu'ils combineraient « légitimité discursive », dans la mesure où ils sont institutionnalisés, et « crédibilité intellectuelle », car ils sont produits suivant des règles bien définies, reposant sur l'utilisation de « sources autorisées ». Le savoir scientifique, à partir du moment où il est établi à l'intérieur des paradigmes dominants partagés par la communauté scientifique, est considéré comme impersonnel, anonyme, fiable.

Quand un énoncé scientifique est novateur, c'est-à-dire quand il remet en question les paradigmes existants, c'est alors le nom du chercheur qui fait foi, sa notoriété, sa crédibilité institutionnelle dans la publication, la diffusion et l'acceptation de sa « découverte ». Dans les sciences de la nature, en particulier, c'est la notoriété au sein de la communauté scientifique qui est le critère de la crédibilité scientifique.

Ces caractéristiques apparaissent dans notre corpus : l'impersonnalité, mais aussi parfois le recours à des « autorités » au travers de citations, de références à des événements antérieurs.

Il est dès lors aisément compréhensible que certains de nos locuteurs, adoptant une posture autoritaire, soient tentés par une énonciation de type scientifique.

I.3.4.3.4. Posture conciliatrice

Cette posture consiste à prendre en compte les difficultés liées au développement durable ainsi que les différences de point de vue qu'il suscite, à rechercher des solutions susceptibles de convenir au plus grand nombre, dans un esprit démocratique, collaboratif, participatif... Elle peut se traduire par de la modestie, une attitude prudente et scrupuleuse, voire sceptique...

L'adoption de cette posture se manifeste en particulier par les procédés énonciatifs suivants : certaines modalités aléthiques (possibilité, plausibilité, contingence) liées à l'incertitude (interrogation, modes subjonctif et conditionnel), approximations, verbes d'opinion, évaluatifs atténuateurs, euphémismes...

- Prise en compte des difficultés inhérentes à la mise en œuvre du développement durable, nécessité d'une réflexion :

« proposer des éléments pratiques pour les décisions et arbitrages difficiles relatifs au – (situations inédites, contradictions entre les lois nationales et les lois frontalières) » (DIP 6 : 9)

« Il est difficile de concevoir un développement plus durable sans une meilleure maîtrise des risques. » (DIP 7 : 4)

« combien la recherche scientifique est un atout pour faire face aux difficiles questions du - » (DEN 25 : 1)

« Le – est le fait de prendre conscience des contradictions et de proposer des solutions » (DIP 25)

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au - » (DIP 5 : 13)

« notre volonté commune, notre souci du « - » » (DEN 2 : 1)

« des arguments et des témoignages pour comprendre l'originalité et le bien-fondé d'une démarche de - » (DIP 5 : 9)

« la réflexion sur le – et ses enjeux est en constante évolution » (DIP 5 : 9)

« Les questions soulevées par la recherche d'un – sont complexes » (DIP 6 : 3)

- Prise en compte de la diversité des points de vue concernant le développement durable :

« sur les multiples aspects de la conduite d'une démarche de – à l'échelle d'un territoire » (DIP 5 : 9)

« Il existe fort heureusement de multiples façons d'engager une démarche de – sur un territoire. » (DIP 5 : 8)

« Donc moi, les compétences dont j'ai besoin pour que le – soit pris en compte, c'est s'ouvrir aux autres, savoir gérer la différence, savoir chercher les différences, savoir débattre, savoir remettre en cause... » (DT1)

- Evocation d'un état d'esprit démocratique ou d'une démarche participative :

« le – étant le fruit de jeu d'acteurs et de partenariats, ces expérimentations permettraient de se placer... » (DIP 6 : 27)

« le renouveau démocratique et participatif dont est porteur le - » (DIP 7 : 3)

« Les Etats et les peuples doivent coopérer de bonne foi et dans un esprit de solidarité à l'application des principes... » - » (DIP 5 : 15)

« créer des partages d'expériences « - » entre Préfets (DIP 6 : 8)

« la coopération transfrontalière en matière de – et sa prise en compte positive » (DIP 6 : 9)

« Le – s'inscrit dans un scénario démocratique, respectant les libertés fondamentales, les équilibres des pouvoirs de notre Constitution et de notre législation. » (DIP 6 : 11)

« La participation des citoyens n'est pas une « méthode » appliquée à un « thème » qui serait le - » (DIP 6 : 11)

« Un véritable travail de partenariat avec l'Etat a été mené, sachant que le Grand Lyon attend de l'Etat qu'il accepte de jouer avec lui le jeu du – et de l'évaluation. » (DIP)

« le Comité Français pour le Sommet Mondial du – a une interaction fructueuse avec la société civile. » (DEN 21 : 1)

« La réalisation des objectifs du – passe par l'établissement d'un dialogue et la multiplication des échanges avec les pays en voie de développement. » (DEN 25 : 5)

« Le débat du – doit être placé dans notre pacte républicain. » (DEN 20 : 1)

« on a un animateur à la DGUHC dont la principale activité est d'informer tous les correspondants, de faire circuler l'information, d'essayer de faire s'échanger les expériences » (DT2)

« L'ADEME participe à la construction des politiques régionales et locales, et contribue ainsi au – des territoires. » (DIP 5 : 6)

- Tentative d'adaptation au contexte local, recherche d'un équilibre entre les différents intérêts des protagonistes et entre les impératifs généraux et les contraintes spécifiques :

« chaque territoire détient les ingrédients d'une réponse locale à ses propres enjeux de - ! » (DIP 5 : 8)

« C'est les 3 piliers du -, c'est-à-dire un équilibre des territoires, des populations, un accès aux ressources et aux services qui doit être à peu près le même pour tout le monde, c'est un respect de l'environnement... » (DT 2)

« La recherche des équilibres : vers le - » (DIP)

- Expression d'une attitude modeste, précautionneuse. Les certitudes sont abandonnées au profit de la conjecture, du doute, du questionnement :

« Le concept de – tente de répondre à la nécessité d'envisager... » (DEL 9 : 57)

« ... d'essayer de faire s'échanger les expériences » (DT2)

« Le concept de – propose une vision économiste de la relation à l'environnement et du développement. » (DEL 9 : 58)

« Mais plus qu'une personne dédiée au -, il nous semble préférable de renforcer l'ensemble des services de l'Etat » (DIP 6 : 8)

« Je pense que c'était une approche en termes de culture et de méthode » (DT2)

« propice à une évolution positive possible des politiques de - » (DIP 6 : 10)

« Un dispositif de suivi [...] pourrait être mis en place » (DIP 6 : 9)

« le – étant le fruit de jeu d'acteurs et de partenariats , ces expérimentations permettraient de se placer... » (DIP 6 : 27)

« la première expression du partage des valeurs de – consisterait à élaborer une politique publique cohérente » (DIP)

« Pourquoi se lancer dans une démarche territoriale de - ? » (DIP 5 : 4)

« Plusieurs éléments d'approche du – se sont révélés nécessaires dans notre questionnement. » (DIP 6 : 10)

« Les questions soulevées par la recherche d'un – sont complexes » (DIP 6 : 3)

D'une manière générale, les politiques publiques et celles affectant en particulier l'environnement sont confrontées à la méfiance, voire à l'hostilité des citoyens prompts à se constituer en associations de défense de leur cadre de vie. Il en découle que l'action publique descendante doit être complétée, voire remplacée par des interventions élaborées sur le terrain par des démarches participatives qui ont pour but d'impliquer et d'intéresser les habitants autant que d'obtenir leur adhésion ou, à défaut, leur neutralité.

Dans cette perspective, la thématique du développement durable, parce qu'elle concerne au premier chef l'environnement, parce qu'elle se veut synthétique et fédératrice, apparaît comme une occasion privilégiée pour les locuteurs institutionnels d'afficher leur volonté de démocratiser leur action en étant à l'écoute des différents points de vue et en se présentant comme des animateurs du débat public.

I.3.4.3.5. Comment ces postures s'articulent-elles entre elles ?

A priori, ces postures sont exclusives l'une de l'autre. Or, en ce qui concerne le développement durable, on constate qu'elles se succèdent souvent dans un même discours, voire qu'elles s'entremêlent au sein d'une même phrase. Ainsi, les postures autoritaire et conciliatrice peuvent coexister à l'intérieur d'un même énoncé, ainsi qu'en témoignent les extraits suivants :

- « doit être à peu près... » (DT2)
- « Le débat du – doit être placé dans notre pacte républicain. » (DEN 20 : 1)
- « notre volonté commune, notre souci du « - » » (DEN 2 : 1)
- « il nous semble préférable de renforcer l'ensemble des services de l'Etat au service du - » (DIP 6 : 8)

Les postures peuvent s'imbriquer les unes dans les autres. Ainsi, les postures autoritaire et conciliatrice peuvent être sous-tendues par d'autres postures. Ex : la scientificité, qui peut être

utilisée pour justifier aussi bien une posture autoritaire (objectivité, précision...) qu'une posture conciliatrice (réflexion, prise en compte de plusieurs points de vue...).

Le développement durable apparaît comme une thématique autorisant le discours politique à faire « feu de tout bois », c'est-à-dire offrant aux locuteurs la possibilité de mobiliser simultanément ou successivement tous les registres d'argumentation et de justification à leur disposition.

La notion de développement durable oscille ainsi entre un sursaut technocratique (autorité, scientificité) et l'approfondissement de démarches démocratiques (participation, concertation, jurys citoyens et forums hybrides).

I.3.4.4. Approche argumentative

Complémentairement à l'analyse des postures d'énonciation, appréhendées notamment au travers des modalités du discours, on peut repérer dans ces textes plusieurs catégories d'arguments (tels qu'ils ont été définis par P. Breton, 2003). La mise à jour des registres d'argumentation nous semble utile pour préciser la stratégie des locuteurs et leurs attendus en situation de communication. Dans la mesure où nous cherchons à préciser les usages institutionnels de la thématique du développement durable, cette approche argumentative permet de repérer comment le discours sur le développement durable sert à établir un rapport (de force, de connivence, de...) entre le locuteur et ses interlocuteurs ou son auditoire.

Comme le remarque P. Breton (2003 : 53) : « Il n'y a pas d'argumentation possible sans un accord de l'auditoire. Il faut d'abord qu'il accepte de se placer en posture de débattre et d'être convaincu, ce qui ne va jamais de soi. Il faut parfois convaincre l'autre qu'il est légitime de vouloir le convaincre. » Et lorsqu'on est dans un contexte où les arguments sont soupçonnés d'être au service d'un objectif de manipulation, comme c'est le cas en politique et en marketing, les auditoires ont tendance à se protéger de toute entreprise de conviction. Cette suspicion du public à l'égard des discours politiques conduit les élus à tenter de rétablir l'accord préalable nécessaire à toute communication efficace : « Concrètement, la recherche d'un accord préalable passe par l'identification d'un point d'appui à partir d'un thème déjà accepté par l'auditoire. » Le thème du développement durable, dans la mesure où l'on peut présumer qu'il est doté d'un fort degré d'acceptabilité, semble constituer un de ces points d'appui sur lequel peut reposer la parole politique.

P. Breton (2003 : 43-46) distingue quatre types d'arguments :

- les arguments de *cadrage* « consistent à présenter le réel d'un certain point de vue, en amplifiant par exemple certains aspects et en en minorant d'autres, afin de faire ressortir la légitimité d'une opinion » ;
- les arguments d'*autorité* « consistent à mobiliser une autorité, positive ou négative, acceptée par l'auditoire et qui défend l'opinion que l'on propose ou que l'on critique » ;
- les arguments de *communauté* font appel « à des croyances ou à des valeurs partagées par l'auditoire, qui contiennent déjà, en quelque sorte, l'opinion qui est l'objet de l'entreprise de conviction » ;
- les arguments d'*analogie*, qui vont toujours « chercher un élément extérieur, une situation, qui n'a rien à voir avec le cas présenté mais dont on sent bien qu'un lien souterrain fort peut s'établir. »

Dans notre corpus, nous n'avons pas repéré d'argument d'analogie. En revanche, les trois autres types d'arguments sont présents.

I.3.4.4.1. Les arguments de cadrage

Dans notre corpus, les arguments de cadrage s'actualisent des différentes manières suivantes :

- Constat, diagnostic, description de l'état de la planète, sur un ton généralement alarmiste :

« Le constat scientifique sur le réchauffement de la Terre est maintenant partagé. » (DEN 20 : 1)

« Face au réchauffement du climat, à l'érosion de la biodiversité, nous réalisons que notre richesse, notre puissance, loin de nous affranchir de la nature, ont engendré des déséquilibres qui menacent la survie même de notre civilisation. » (DEN 2 : 1)

« l'amorce d'une prise de conscience quasi-universelle des risques multiples encourus par la planète Terre et par ses habitants. » (DEN 25 :1)

« Nous nous découvrons (...) plus fragiles et plus menacés que nous ne l'avons jamais été depuis le début de l'aventure humaine. » (DEL 2 : 3)

- Rappels historiques sur la création et l'évolution du concept de développement durable :

« Le -, c'est l'histoire d'une prise de conscience mondiale. » (DEL 2 : 5)

« Ce concept, d'abord développé par l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) et mis de l'avant par le rapport Brundtland en 1987, réfère avant tout à... » (DEL 9, 57)

« En 1992, la Conférence des Nations Unies de Rio de Janeiro consacre internationalement la notion de - » (DIP 5 : 11)

- Redéfinition de notions sous l'égide du concept de développement durable :

« Pendant trop longtemps, l'écologie fut pensée comme prisonnière de telle ou telle cause, de tel ou tel engagement. Il ne s'agit plus d'avoir une vision segmentée des sujets, mais une vision globale. » (DEN 20 : 1)

- Présentation d'actions en cours qui exemplifient et donnent de la substance au concept de développement durable :

« Tout d'abord, nous avons engagé avec le chef de l'Etat le travail gouvernemental sur cette charte de l'environnement, afin de nous aider à clarifier notre pensée en matière d'environnement, d'écologie et de -. » (DEN 20 : 1)

« Pour répondre à cet immense défi, le Gouvernement s'est résolument engagé dans l'action à l'issue du séminaire gouvernemental sur le – du 28 novembre 2002 en arrêtant 64 mesures de court et moyen terme. » (DEN 12 : 1)

3.4.4.2. Les arguments d'autorité

- Certains propos arguent d'une autorité institutionnelle (notamment le pouvoir exécutif), présumément dotée d'une légitimité supérieure, tant de niveau national qu'international :

« le message porté haut et fort par le Président de la République lors du sommet mondial du – de Johannesburg en septembre 2003 pour souligner l'impérieuse nécessité d'agir dès maintenant » (DEN12 : 1)

« Cette conviction [de la nécessité d'une mobilisation internationale] est régulièrement exprimée par le Président de la République. Je l'ai également partagée avec Jean Chretien pour le Canada, et d'autres responsables politiques » (DEN 20 : 1)

- Le droit, les dispositions législatives et les traités internationaux, constituent une autre figure de l'autorité institutionnelle invoquée :

« Que dit la loi en matière de prise en compte du - ? » (DIP 5 : 4)

« La loi du 2 février 1995 [...] transcrit l'objectif de – dans l'article L.200-1 du Code rural... » (DIP 14 : 1)

« Les principes de – à respecter par les documents d'urbanisme » (DIP 14 : 3)

« Au niveau européen, la priorité accordée au – est inscrite dans le traité de Maastricht. » (DIP 14 : 1)

« L'Agenda 21 est devenu le document de référence pour mettre en œuvre le – dans quatre champs » (DEL 2 : 10)

- Le savoir scientifique représente aussi un socle d'autorité sur lequel s'appuient fréquemment les locuteurs :

« Le constat scientifique sur le réchauffement de la Terre est maintenant partagé. » (DEN 20 : 1)

« La communauté scientifique internationale, en particulier française, a joué de manière très nette, et peut-être pour la première fois à cette échelle, son rôle d'information et d'alerte lors de ce sommet. » (DEN 25 : 1)

Il n'est pas rare que les différents types d'autorité soient invoqués dans un même discours, le savant venant renforcer le politique.

3.4.4.3. Les arguments de communauté

Ces arguments visent soit à convertir les sceptiques pour les amener à partager les convictions de la communauté de ceux qui sont convaincus de la gravité des enjeux du développement durable, soit à entretenir voire renforcer la conviction des militants de la cause de la durabilité pour les rallier à la communauté de ceux qui, se sentant concernés, adoptent une attitude responsable.

Dans notre corpus, ces arguments se rapportent à la volonté de fédérer et d'impliquer les citoyens. Le développement durable est alors présenté comme phénomène mondial concernant une planète commune :

« Le -, c'est l'histoire d'une prise de conscience mondiale. » (DEL 2 : 5)

« Ce « vivre ensemble mondial » confirme la prise de conscience sur le nécessaire partage de notre planète avec les générations futures. » (DEN 2:1)

L'interpellation du destinataire (par l'usage de la 1^{ère} pers. du pluriel, par ex.) est également un moyen d'impliquer le récepteur du discours :

« notre volonté commune, notre souci du « - » » (DEN 2 : 1)

L'appel à la coopération, tant au niveau national qu'international, tout comme l'évocation d'une démarche de démocratie participative, sont de nature à produire un effet de concernement chez l'auditoire :

« Les Etats et les peuples doivent coopérer de bonne foi et dans un esprit de solidarité à l'application des principes... » - » (DIP 5 : 15)

« la coopération transfrontalière en matière de – et sa prise en compte positive » (DIP 6 : 9)

« créer des partages d'expériences « - » entre Préfets (DIP 6 : 8)

« le renouveau démocratique et participatif dont est porteur le - » (DIP 7 : 3)

« La participation des citoyens n'est pas une « méthode » appliquée à un « thème » qui serait le - » (DIP 6 : 11)

La politique et l'action collective publique reposent en grande partie sur une activité de communication où la fonction rhétorique traditionnelle, c'est-à-dire la recherche de l'adhésion de l'auditeur, est cruciale. Cette dernière s'obtient par l'usage de différents types d'arguments qui visent à sensibiliser et à alerter, à convaincre et à accréditer, à expliquer les mesures à prendre.

Si l'on rapporte ces objectifs à la rhétorique aristotélicienne, l'on placerait préférentiellement les arguments d'autorité dans la catégorie du *logos*, dans la mesure où il s'agit d'assertions visant à attester la véracité des problèmes exposés et le bien-fondé des mesures à prendre. Les arguments de cadrage se caractérisent surtout par leur charge émotionnelle, ce qui les inscrit dans la catégorie du *pathos*, alors que les arguments de communauté, qui font appel à la responsabilité individuelle et collective, se placent dans la catégorie de l'*ethos*.

De ce point de vue, il semble que la thématique du développement durable permette à la communication publique de réaliser ses ambitions rhétoriques.

Si, sur le plan théorique, le discours sur le développement durable paraît satisfaisant dans la mesure où il comporte et articule les différentes catégories d'arguments d'une production rhétorique aboutie, sur le plan pratique, nous avons vu qu'il comporte une faiblesse : l'analyse énonciative présentée dans le chapitre précédent montre l'adoption récurrente par les locuteurs d'une posture modeste, voire sceptique, qui, elle, est inhabituelle dans le discours politique.

Nous allons plus particulièrement examiner cet aspect dans le chapitre suivant.

4. Recherche des spécificités du discours politique sur le développement durable

4.1. Les invariants du discours politique

Les discours politiques sont relativement « normés ». D'après C. Le Bart (1998 : 92), leur « trame narrative » reposerait sur les quatre invariants suivants :

- elle suppose « une vision ordonnée de la réalité sociale » ;
- elle réaffirme que « l'acteur politique remplit une mission qu'il tient du peuple »
- elle élève « une prétention à régir le social » ;
- elle représente l'ensemble des citoyens comme une « mythique communauté ».

Le discours politique sur le développement durable ne se conforme qu'approximativement à ces quatre invariants :

- il surdéveloppe la vision qu'il donne de la réalité sociale (posture scientifique) ;
- il insiste sur les exigences à remplir (posture autoritaire), ce qui revient à dire que ses locuteurs se considèrent comme investis à la fois d'une mission et d'un pouvoir, d'où le caractère hyperbolique de ces discours, leur emphase, leur propension à « monter en généralité » ;
- il évoque régulièrement un futur commun sur une planète commune.

En fait, la vision de la réalité sociale (invariant 1), telle qu'elle est représentée par les discours sur le développement durable, peut apparaître sous deux aspects opposés : soit sous un aspect intelligible permettant une maîtrise de cette réalité (posture scientifico-pédagogique), soit sous un aspect qui en souligne la complexité et, donc, la difficulté de la maîtrise de cette réalité.

Quelques exemples de propos affirmant l'intelligibilité du réel :

« Quel est l'impact de nos modes de vie sur l'environnement ? Des chercheurs se sont penchés sur cette question et ont inventé une méthode de mesure et d'évaluation : l'empreinte écologique. [...] En mesurant notre influence directe sur la nature, l'empreinte écologique nous indique la limite à ne pas dépasser. »
(DEL 2 : 7)

« Une mondialisation organisée et équitable ouvrirait des perspectives de développement aux pays les plus pauvres comme aux pays industrialisés. »
(DEN 2 : 4)

D'autres exemples affirmant sa complexité :

« Le concept de – tente de répondre à la nécessité d'envisager conjointement les réalités environnementales et sociales et en particulier, de prendre en compte les facteurs économiques. » (DEL 9 : 57)

« Mais plusieurs handicaps doivent être surmontés. Ils concernent la difficulté qu'il y a à traduire le – en termes opérationnels... » (DIP 3 : 8)

« La mise en application des principes du – fait craindre par certains élus des difficultés pour monter leurs micro-projets de développement. » (DIP 3 : 46)

« Le – est en effet un concept qui tire sa force de son universalité, mais c'en est aussi la faiblesse. » (DIP 3 : 67)

« La problématique scientifique du – apparaît ainsi comme étant désormais celle de la dynamique des interactions multiformes impliquant les différents milieux et sociétés qui coexistent sur notre planète. » (DEN 25 : 2)

« Par son objet même, le – est une problématique du complexe. » (DIP 7 : 5)

« C'est toute la difficulté de ce concept mais au fond on voit bien, et les assises l'ont montré que progressivement cette idée du – notamment par la conscience de ce qu'est le développement non durable peut aujourd'hui avancer et être partagée par tous les citoyens. » (DEN 16 : 5)

Les invariants 2 et 3 mentionnés par C. Le Bart se manifestent dans notre corpus par des énoncés insistant sur les exigences du développement durable (ton alarmiste, posture autoritaire, hyperboles), ce qui suppose que ses locuteurs se considèrent comme investis à la fois d'une mission et d'un pouvoir :

- Le ton alarmiste correspond à un acte illocutoire qui consiste à tenter de produire un état émotionnel de crainte chez le récepteur, par l'évocation de menaces, de risques, de dangers... :

« Face au réchauffement du climat, à l'érosion de la biodiversité, nous réalisons que notre richesse, notre puissance, loin de nous affranchir de la nature, ont engendré des déséquilibres qui menacent la survie même de notre civilisation. » (DEN 2 : 1)

« ... l'amorce d'une prise de conscience quasi-universelle des risques multiples encourus par la planète Terre et par ses habitants. » (DEN 25 :1)

« Nous nous découvrons (...) plus fragiles et plus menacés que nous ne l'avons jamais été depuis le début de l'aventure humaine. » (DEL 2 : 3)

- La posture autoritaire correspond à un acte illocutoire qui consiste à tenter d'imposer une action, par des procédés énonciatifs tels que l'usage de modalités déontiques d'obligation ou d'interdiction, des modalités volitives exprimant l'exhortation... (cf notre approche énonciative, chapitre 4.) :

« ... le message porté haut et fort par le Président de la République lors du sommet mondial du – de Johannesburg en septembre 2003 pour souligner l'impérieuse nécessité d'agir dès maintenant. » (DEN 12 : 1)

« Un haut niveau d'exigence s'impose, avec des dimensions techniques et des dimensions sociétales, qui doivent être combinées. Ce haut niveau d'exigence est un impératif. » (DIP 3 : 7)

« Chacune des administrations centrales est responsable et compétente pour intégrer le – dans les missions dont elle est responsable, charge à elle de prendre des initiatives vigoureuses... » (DIP 3 : 8)

« Il faut que nous soyons exemplaires sur le - . » (DEN 20 : 2)

L'invariant 4 se concrétise dans notre corpus par l'évocation de l'avenir de l'humanité sur une planète commune et par des procédés énonciatifs visant à responsabiliser l'auditoire :

« Nous sommes tous responsables de notre environnement... » (DEN 16 :1)

« Le message de la France aujourd'hui c'est d'aller chercher un droit international capable de protéger la planète. » (DEN 16 : 2)

« C'est de se dire que nous avons besoin d'une gouvernance mondiale, ne pas laisser la planète tiraillée par des puissances aveugles... » (DEN 16 : 2)

« Unis par les mêmes valeurs de solidarité et le même souci du lien social, nous devons agir ensemble pour rendre la mondialisation plus humaine. » (DEN 2 : 4)

« L'éducation à l'environnement constitue un point clé pour l'évolution de nos comportements vers un développement plus durable. » (DEN 12 : 4)

« Le – n'est pas pour autant un concept réservé aux seuls décideurs : chacun est concerné. » (DEL 2 : 6)

Un 5^e point doit être ajouté pour caractériser ce type de discours politique particulier qu'est le discours sur le développement durable : ce dernier fait appel à la bonne volonté des individus au lieu de proposer des solutions au problème évoqué. Il se distingue des discours politiques habituels en ce sens qu'il présente une disproportion entre l'ampleur et l'urgence des enjeux (l'avenir de l'humanité), d'une part, et la modestie des actions proposées (prise de conscience individuelle, mise au point de principes à suivre...), d'autre part. Cela contraste avec le décisionnisme de la parole politique standard. L'idée qui sous-tend les discours de notre corpus est que « les petits ruisseaux forment les grandes rivières », affichant ainsi une conception modeste et plutôt évasive de l'action publique.

Ce 5^e point s'exprime notamment au travers de ce que nous avons appelé « posture conciliatrice » dans notre approche énonciative, qui se caractérise par l'expression d'une incertitude (repérable par exemple par l'emploi de l'atténuation « développement plus durable » dans certains discours), mais aussi par des appels à la concertation, ce que l'on peut être tenté d'interpréter comme un aveu d'impuissance :

« Les méthodes de travail devront évoluer vers la collégialité et s'intégrer dans une vision interministérielle. Elles comporteront des processus de concertation et d'évaluation. » (DIP 3 : 70)

« ... et de la gouvernance qui est consubstantielle avec la notion de – ... » (DIP 7 : 5)

« ... le renouveau démocratique et participatif dont est porteur le – » (DIP 7 : 3)

« Enfin, le – repose sur une nouvelle forme de gouvernance qui entend mobiliser les habitants afin qu'ils participent plus activement aux processus de décision. » (DEL 2 : 6)

« Les Etats et les peuples doivent coopérer de bonne foi et dans un esprit de solidarité à l'application des principes... » (DIP 5 : 15)

« ... créer des partages d'expériences « - » entre Préfets... » (DIP 6 : 8)

« .. le – étant le fruit de jeu d'acteurs et de partenariats... » (DIP 6 : 27)

« Je pense vraiment que le contrat sera meilleur que la contrainte. » (DEN 16 : 7)

Cette manifestation récurrente d'une posture conciliatrice est peut être en train de devenir une tendance des discours politiques avec l'engouement pour la démocratie participative.

C'est ainsi que le discours politique sur le développement durable, après avoir généralement détaillé les circonstances rendant nécessaire une action de préservation de l'environnement et/ou les procédures permettant l'organisation de cette action (développement d'une posture scientifique sur le mode pédagogique), est fréquemment amené à perdre sa vigueur initiale, ce qui peut s'expliquer de deux façons : penser que l'on n'est plus capable d'agir efficacement ou vouloir adopter une nouvelle posture, celle de la conciliation. Rien d'ailleurs n'interdit la coexistence de ces deux motifs, le second permettant de masquer le premier. Faire appel à la bonne volonté des citoyens, à leur sens des responsabilités, éviterait aux personnes politiques de révéler ostensiblement leur impuissance face à l'ampleur de la tâche.

Sur le plan énonciatif, la perte de conviction s'exprime par un hiatus entre des enjeux décrits sur un mode hyperbolique et la modestie des actions évoquées.

Il semblerait que la nature même des actions requises par le développement durable se prête mal à l'action publique ordinaire, c'est-à-dire sectorielle et nationale : le discours politique qui l'utilise

est donc amené à rester dans un registre incitatif, plutôt que dans un registre normatif comme c'est le cas pour la plupart des autres types de discours politiques²⁴.

En résumé, le discours sur le développement durable reprend les invariants du discours politique mentionnés par C. Le Bart, dont il accentue certains aspects (la vision de la réalité sociale) et en spécifie d'autres (l'autolégitimation du politique, la prétention à maîtriser le devenir, la définition d'un avenir commun), mais il contient un trait supplémentaire : la modalité « modeste », correspondant à un manque d'assurance quant aux mesures à adopter, d'où un appel à la mobilisation des diverses catégories d'acteurs pour trouver des moyens d'agir.

4.2. Le discours sur le développement durable en tant que récit incomplet

Après avoir vu comment les invariants constitutifs de la trame du discours politique s'actualisent (ou non) au travers de la thématique du développement durable, nous proposons d'utiliser certains outils narratologiques pour montrer comment la thématique du développement durable permet (ou non) de produire du récit.

L'utilisation des principes de l'analyse morphologique développés par P. Larivaille (1974) permet de présenter le récit sur le développement durable de la manière suivante :

	Sur le plan écologique	Sur le plan politique
Etat initial	L'homme maître et possesseur de la nature, cette dernière étant perçue comme une ressource inépuisable.	Foi dans la gouvernabilité du monde, dans la capacité du politique à faire advenir le progrès.
Provocation	Prise de conscience du caractère épuisable de la nature et de la montée des périls.	Perte de la foi dans la gouvernabilité du monde, dans la capacité du politique à faire advenir le progrès.
Réaction	Tentative de définition de	Tentative de redéfinition de

²⁴ Remarquons toutefois que le sentiment d'incertitude et d'impuissance politiques affecte aussi les domaines concernés par la mondialisation tels que la finance et l'industrie.

	mesures à prendre.	thèmes et d'instruments d'action visant à contrôler le devenir.
Sanction	-	-
Etat final	-	-

Nous laissons vides les cases « sanction » (effet de la réaction) et « état final » car l'évaluation des effets produits par les modestes mesures prises est inexistante.

Le fait que nous n'ayons pas trouvé dans les discours matière à remplir ces deux dernières cases peut s'expliquer de trois manières différentes :

- Nous nous situons à un stade intermédiaire d'un récit inachevé, mais achevable pour peu que l'on considère son état initial comme étant l'apparition de la notion de développement durable et son état final comme étant la détermination de moyens efficaces d'assurer un développement durable ;
- Le diagnostic sur la situation présente et les menaces s'étant précisé, les mesures à prendre restent mal définies. L'existence même de mesures efficaces n'étant pas certaine, le récit est potentiellement inachevable.
- Le discours sur le développement durable s'inscrit dans le registre des discours sur l'évolution historique. Un tel discours est par nature inachevable sauf à concevoir une fin de l'Histoire.

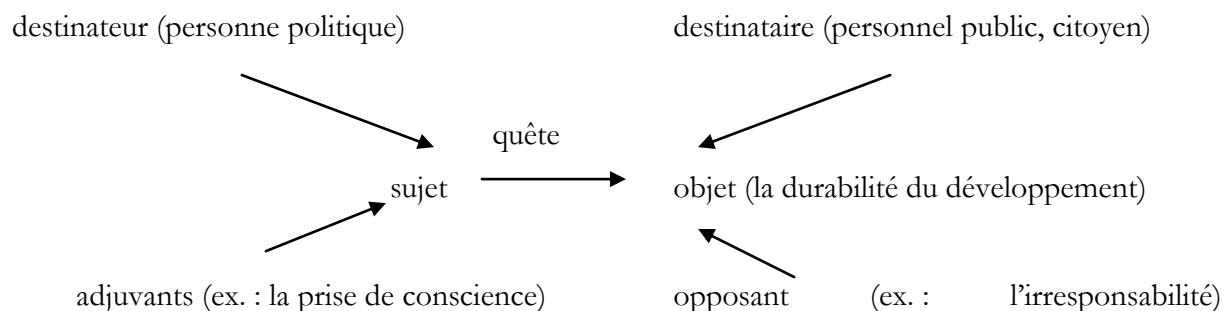
Sous cet angle, nous retrouvons le hiatus que nous avons relevé plus haut entre l'emphase du début du discours et la dilution qui s'ensuit. Le fait que nous ne puissions remplir des cases « sanction » et « état final » montre que les discours sur le développement durable (au moins durant la période 1997-2005) n'ont pas vraiment de portée opérationnelle. Ils cherchent plutôt à manifester la capacité de ceux qui les proclament à produire de la mobilisation.

Les discours politiques ayant pour caractéristique de ne pas être transposables sous forme de récit complet, en ne dépassant pas le stade de l'interpellation, restent incantatoires, ils visent essentiellement à produire des effets de croyance. En ce sens, nous rejoignons l'analyse de C. Le Bart concernant la fonction de légitimation du discours politique. Bien qu'implicite, cette fonction s'avère prédominante dans le cas du discours sur le développement durable.

Si l'on se réfère aux principales fonctions du langage, telles qu'elles ont été définies par R. Jakobson (1963), l'on peut considérer que l'accent est mis ici sur la fonction « expressive » du langage, les discours examinés focalisant notre attention sur le locuteur, en mettant en valeur son statut. La dimension « conative » du langage n'est cependant pas absente de ces discours dans la mesure où ils exercent un rôle d'alerte auprès de leurs destinataires, ce qui leur confère une performativité (au sens de J. L. Austin (1970)).

Si l'on tente de décrire le discours sur le développement durable comme le récit d'une quête d'un objet spécifique qui serait la durabilité du développement ou de la croissance (en s'inspirant du schéma actantiel proposé par A. J. Greimas (1966)), l'on s'aperçoit que les discours collectés font largement état de la nature des adjuvants (tout ce qui peut favoriser le développement durable), et de celle des opposants (les obstacles matériels et idéels au développement durable) tout en ne donnant qu'une réponse floue à la question des moyens par lesquels cette quête pourra aboutir à son terme.

4.3. Description du discours sur le développement durable en recourant au schéma actantiel de A. J. Greimas (1966) :



5. Conclusion de la partie I :

5.1. Le discours sur le développement durable : entre quête d'idéal et récit politique inachevé

Le discours sur le développement durable comporte 3 phases distinctes :

- La présentation des enjeux (ton hyperbolique, vision démiurgique, prophétisme, acte d'alerte, posture autoritaire–scientifique, jargon scientifique) ;
- La définition de la « problématique » développement durable (posture scientifique, et plus spécifiquement didactique ; syncrétisme) ;
- La présentation de propositions censées résoudre les problèmes évoqués (posture plus modeste d'appel à la bonne volonté des citoyens, tentative de rassemblement et de mobilisation, évocation de la nécessité d'une « régulation globale » passant par « des actions locales »).

Les phases 1 et 2 sont surdéveloppées par rapport à la 3^e phase. De ce fait, il ressort un hiatus entre l'aspect hyperbolique de la phase 1 et la modestie des actions proposées à la phase 3 ²⁵.

Sur le plan énonciatif, le discours politique sur le développement durable repose sur l'adoption successive de 3 postures différentes :

- Une posture scientifico-pédagogique : qu'est-ce que le développement durable ? Cette posture s'énonce principalement au moyen d'arguments de cadrage : « c'est l'histoire d'une prise de conscience mondiale », une « problématique du complexe »...
- Une posture autoritaire-emphatique : pourquoi le développement durable ? Cette posture s'énonce principalement au moyen d'arguments d'autorité : les « grands enjeux », « l'impérieuse nécessité d'agir dès maintenant », les « signaux alarmants que nous renvoie la planète », cette « cause mondiale », cet « immense défi »...
- Une posture plus évasive, de la tentative de médiation à la moralisation. Cette posture mobilise surtout des arguments de communauté : que faire pour le développement

²⁵ Notre corpus couvrant la période 1997-2005, les discours émis lors du « Grenelle de l'Environnement » n'en font pas partie. Une recherche ultérieure portant sur cette dernière période permettrait de mettre à jour une éventuelle atténuation, voire disparition du hiatus entre l'intensité de l'alerte et la modestie des propositions.

durable ? « la réflexion sur l'avenir de la planète appartient à tous », « il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier », « tout le monde doit se sentir co-responsable de l'avenir de la planète ».

De la combinaison de ces différentes phases et postures, il ressort que le discours sur le développement durable est avant tout un propos explicatif, persuasif, incitatif, mais peu prescriptif au sens où il n'exprime pas ou peu d'exigences concrètes. Par conséquent, il n'engage pas ses destinataires. Prenons cette phrase typique : « Les citoyens, les consommateurs doivent être informés et responsabilisés. » (DEN 20 : 2) : si sa forme grammaticale est prescriptive, l'objet même de la prescription paraît singulièrement peu astreignant. Cette faible prescriptivité, en contradiction avec la volonté affichée de volontarisme et d'opérationnalité, paraît être une conséquence de la nature même de la notion de développement durable.

Celle-ci, en effet, pose des problèmes théoriques (logiques, discursifs) et pratiques (mise en œuvre) qui sont les suivants :

- L'expression elle-même est composée de deux termes antinomiques (oxymore), donnant lieu à de multiples interprétations possibles, tout en étant de nature à entretenir un consensus apparent ²⁶.
- Cette expression est généralement définie comme la synthèse possible de trois domaines jusqu'alors considérés comme étrangers voire opposés l'un à l'autre (l'écologie, l'économie, le social). Or, l'analyse des discours montre que cette pétition de principe reste rhétorique.
- Quand le discours passe de la définition à l'exposé des objectifs et des moyens, on observe un glissement sémantique vers les thématiques environnementales, de sorte que « développement durable » est souvent employé en tant qu'euphémisme pour « écologie » ²⁷.
- Enfin, la notion même de développement durable suppose une échelle d'action spatiale (la planète) et temporelle (trans-générationnelle) non maîtrisable par des décideurs gouvernementaux qui restent principalement nationaux.

L'expression « développement durable », telle qu'elle a été forgée et telle qu'elle est utilisée par les acteurs publics, exprime la recherche d'une nouvelle idéalité. Cette dernière sert à définir la nature

²⁶ En cela, la notion de développement durable n'est pas une exception ; divers auteurs (J.-G. Padioleau, 1982, par exemple) ont montré l'utilité, dans la pragmatique sociale, des termes flous.

²⁷ Ce constat a été fait par S. Brunel (2004 : 52), qui parle à ce propos de « trépied déséquilibré ».

des problèmes posés (toutes les situations contrevenant à la durabilité) et, conjointement, la nature des solutions possibles (lutte contre ce qui contrevient à la durabilité). Dans la mesure où la notion de développement durable se présente à la fois comme un problème et une solution, puisqu'elle soulève la question de la non durabilité du monde actuel tout en postulant l'existence potentielle d'un nouveau mode de développement, elle relève de l'idéalisme. Cette notion fonctionne de la même façon que les notions de paix, de justice, de solidarité, qui contrepontent des déficiences dans la réalité (la guerre, les injustices ou l'égoïsme) auxquelles elles répondent idéalement.

Par le fait d'utiliser une expression chargée d'idéalité, le discours se place d'emblée sur le plan de la normativité, de l'appel à une nouvelle régulation, voire à un renouveau de la régulation. Bien que s'adossant à des vérités scientifiques, la problématique du développement durable, du fait de son idéalité, suscite des discours plus normatifs que descriptifs, exposant plus un devoir-être qu'un état existant. A cet égard, le discours sur le développement durable ressortit essentiellement au discours politique, mais il s'agit d'un discours politique inachevé.

Ce caractère inachevé du discours politique sur le développement durable se manifeste particulièrement dès lors qu'il est question de sa mise en œuvre. Comme le constate S. Brunel (2004) :

- Les projets proposés au nom du développement durable ressemblent à un « inventaire à la Prévert » (p. 52).
- De même que les grandes conférences mondiales s'achèvent par des « catalogues de recommandations solennelles » (p. 21), l'on assiste, au niveau national, à une « prolifération d'organismes et d'initiatives qui se limitent souvent à des actions purement déclaratives » (p. 73).

La traduction opérationnelle et la mise en œuvre du développement durable paraissant difficiles aux yeux même des acteurs qui en ont la charge (ce qu'attestent les changements de posture au sein des discours), les aspects économiques et sociaux sont souvent oubliés ou à peine évoqués. L'ampleur des problèmes écologiques à traiter rend toute action locale quelque peu dérisoire, ce qui explique que ce discours soit alarmiste, peu normatif, mais volontiers axé sur la dénégation de l'impuissance politique.

Cette volonté de dénégation expliquerait-elle pourquoi le développement durable serait utilisé en tant qu' « argument publicitaire dont chacun parle à sa façon », comme l'affirme S. Brunel (2004 : 6) ?

Chacun en parle à sa façon (plasticité sémantique de l'expression), mais tout le monde doit en parler, car il s'agit d'un thème incontournable. L'absence de son évocation disqualifierait un acteur politique. Inversement, dans la mesure où il s'agit d'un thème unanimiste, il permet de tenir un discours englobant et pacifiant qui permet d'inscrire dans une même énumération des thèmes et des enjeux antagonistes.

Le caractère à la fois ambitieux et aporétique (aporétique tout au moins dans l'univers idéal et matériel dont nous sommes les descendants) de la notion de développement durable contribue tant à l'engouement dont elle bénéficie qu'au malaise ressenti plus ou moins confusément par ceux qui l'utilisent, ce qu'atteste le hiatus interne aux discours analysés.

5.2. Le « développement durable » : de multiples acceptions, une double déception

Comme nous l'avons précisé en introduction, deux critiques pourraient être formulées à l'encontre de notre approche par les discours. D'une part, aborder un problème crucial au travers des jeux rhétoriques qu'il suscite peut paraître inadéquat mais, dans le monde social, les actions relatives à un problème ne sont rendues possibles que par la représentation qui en est donnée par les discours. D'autre part, il semble aller de soi que l'immensité des périls écologiques devrait suffire à imposer, par la force des choses, la problématique de la durabilité dans le champ social et politique. Mais l'expérience montre qu'un thème ne devient un problème politique qu'à partir du moment où il est inséré dans un récit qui le « met à l'agenda » et le rend justiciable d'une intervention institutionnelle.

Ajoutons que, à l'heure où la construction des récits mobilisateurs est devenue un art incertain (relativisme et scepticisme des citoyens), l'existence d'un thème pouvant être crédiblement érigé au statut de problème mobilisateur semble constituer « une aubaine » pour les acteurs politiques dont un des objectifs essentiels est de proclamer un discours sur le collectif et son devenir²⁸. Indépendamment des valeurs et des représentations des locuteurs et de la sincérité de leurs

²⁸ L'anthropologue P. Clastres, dans *La société contre l'Etat*, montre à quel point la conception et l'énonciation d'un discours sur l'identité de la communauté et sur son origine ou son avenir constituent des tâches inhérentes à l'instance du politique.

préoccupations à l'égard des problèmes environnementaux, c'est précisément l'aspect « aubaine » qui nous a paru mériter éclaircissement²⁹.

Cette aubaine ne paraît en effet pas si facile à exploiter par les locuteurs, puisque notre analyse montre une oscillation entre une volonté d'alerter les consciences et de mettre en œuvre des actions à la hauteur des enjeux proclamés et, par ailleurs, une préoccupation globale de démocratisation de l'action publique, c'est-à-dire une tendance au développement des procédures de concertation et de consultation auprès des populations concernées. On constate ainsi que le discours politique sur le développement durable, après avoir généralement détaillé les circonstances rendant nécessaire une action de préservation de l'environnement et les modalités d'organisation de cette action (développement d'une posture scientifique sur le mode pédagogique), est fréquemment amené à perdre sa vigueur initiale. Ce changement de posture nous paraît pouvoir s'expliquer de la manière suivante : si le « climat idéologique »³⁰ nous amène à penser que l'efficacité de l'action *top-down* n'est pas garantie, on doit se résoudre à adopter une nouvelle posture, celle de la conciliation. Etre incitatif, faire appel à la bonne volonté des citoyens, à leur sens des responsabilités, éviterait ainsi au personnel politique de révéler ostensiblement ses doutes face à la complexité et son impuissance face à l'ampleur du problème.

Cela est attesté sur le plan énonciatif où l'on constate, au fil des discours, une perte de conviction chez les pouvoirs publics quant à leur rôle social, ce qui s'exprime généralement par une discordance entre le mode hyperbolique prévalant à la description des enjeux du développement durable et la modestie des actions évoquées en vue de sa mise en œuvre. Cette discordance témoigne des injonctions contradictoires auxquelles sont soumis les acteurs du champ politique (agir résolument / agir réalistement) autant que de l'impératif de revalorisation de leur rôle social-historique auquel ils se sentent astreints.

Le mélange des postures témoigne de la tentative de réaffirmer une autorité et en même temps de la prise de conscience de la difficulté à assumer cette autorité du fait de l'indécidabilité des problèmes quand ils sont posés en termes de développement durable.

Si l'impératif écologique peut paraître irréalisable du fait des renoncements qu'il supposerait aux bienfaits matériels sur lesquels repose le pacte social des sociétés modernes, l'expression

²⁹ Certes, le terme d'aubaine peut paraître un peu péjoratif mais il a la vertu, essentielle selon l'approche constructiviste et déconstructiviste à la fois que nous avons voulu mener durant cette recherche, de dé-évidentialiser les idées et de contextualiser les catégories de pensée.

³⁰ Par cette formule floue, nous voulons désigner l'aire restreinte de plausibilité culturelle et d'acceptabilité sociale de l'autorité publique à l'époque actuelle, telle que l'analysent entre autres A. Renaut et M. Revault-d'Allonnes.

euphémisante « développement durable » offre l'avantage de le présenter comme plus accessible et plus acceptable dans la mesure où elle prétend que l'on peut associer développement et environnement. Toutefois, cette association des vocables « développement » et « durable », qui proclame que l'on peut « économiser » la planète sans douleur, ne fait que diluer le problème initial. Elle repose sur une pétition de principe trouvant difficilement ses expressions concrètes, si bien que le discours sur le développement durable tergiverse entre une postulation principielle, selon une rhétorique incantatoire, et un catalogue de recommandations et de mesures mineures³¹.

En somme, le fait que le syntagme « développement durable » constitue à la fois un thème (ce dont on parle) et un rhème (ce que l'on en dit), le fait que ce syntagme désigne à la fois un problème érigé en tant que domaine d'intervention des plus importants, puisqu'un ministère lui est dévolu, et une solution, puisque la durabilité serait considérée comme atteignable moyennant une réorientation du développement, nous conduisent à nous demander si le discours institutionnel sur le développement durable ne participe pas d'un travail de fabrication d'un récit politique qui se cherche.

Avec le concept de développement durable s'exprime une « normativité sans normes » mais également une idéalité sans idéal. En effet, le concept de développement durable propose de nouvelles modalités (économiser l'énergie...), au service d'une finalité (le développement) en principe maintenue puisque l'on a du mal à l'abandonner, tout en ne la jugeant plus guère viable et dont le contenu se brouille. De ce fait, cette finalité se trouve évidée de sa substance sans être remplacée pour autant, de sorte que le développement durable ne se définit plus que par des modalités de gestion environnementales. En ce sens, la proposition d'idéal que contient la notion de développement durable relève d'une définition apophatique, c'est-à-dire une définition déterminant une chose par ce qu'elle n'est pas, en l'occurrence, le futur par ce qu'il ne doit pas être. Le développement durable nous promettait une nouvelle vision du monde alors qu'il ne peut guère que promouvoir ou réglementer un autre rapport au monde.

De plus, le discours sur le développement durable prend en lui une tonalité rédemptrice. Le développement, au sens de la modernité, était synonyme de croissance, d'entrée dans l'âge de l'abondance et donc de résolution de tous les problèmes, de toutes les contradictions et de tous les conflits inhérents à l'âge de la rareté (utopie partagée tant par le capitalisme libéral que par le productivisme communiste). Il est devenu source de culpabilité. L'homme, prédateur suprême de la nature, doit aujourd'hui racheter sa cupidité, son insatiabilité. Il y va de sa survie.

³¹ Rappelons que notre recherche porte sur une période antérieure au « Grenelle de l'environnement » et n'a donc pas intégré une éventuelle traduction en termes plus opérationnels des impératifs du développement durable.

Cette « politique de la survie » (selon l'expression de M. Abélès, 2006) entraîne l'indexation de l'imaginaire politique à la prévoyance (et non plus à la clairvoyance), à la prévention ou à la réduction des menaces (et non plus au progrès), contribuant ainsi à la redéfinition des registres de l'action publique. Il n'est plus question aujourd'hui de lendemains qui chantent, de changement social, d'aspiration à un monde meilleur. En conséquence, la figure de « l'État-pasteur » (selon la fameuse formule de M. Foucault), qui faisait dépendre l'autorité de la puissance publique de la promesse, c'est-à-dire de sa capacité à guider le troupeau vers les meilleurs pâturages, voit sa plausibilité affectée. Néanmoins, par un changement de régime d'historicité et de registre d'action, l'Etat-pasteur peut retrouver un minimum de vigueur puisque le rôle du berger peut aussi être préventif et défensif : empêcher l'égaré de toutes les brebis ou de quelques unes en maintenant la cohésion du troupeau, éviter à celui-ci le péril des prédateurs et des précipices...

La sotériologie (le salut par la rédemption) actuelle remplace certes la démiurgie moderne mais le politique peut retrouver quelque élan messianique. Si celui-ci nous montre comment faire pour ne pas périr en endossant l'habit de Cassandre, il échoue toutefois à nous dire pourquoi vivre. Autrement dit, la question du Sens, dont la responsabilité incombe au politique, dans le cadre culturel français en particulier, ne trouve pas dans la thématique du développement durable une réponse à la hauteur de ce que ses initiateurs avaient espéré.

7. Bibliographie de la partie I.³²

- ABELES M., *Politique de la survie*, Paris, Flammarion, 2006.
- AMOSSY R. (dir.), *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Lausanne, Delachaux et Niestlé, 1999.
- AUSTIN J. L., *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, 1970.
- BECK U., *La société du risque*, Paris, Flammarion, 2003.
- BONNAFOUS S. et al., *Argumentation et discours politique*, Rennes, PUR, 2003.
- BRETON P., *L'argumentation dans la communication*, Paris, La Découverte, 2003.
- BRUNEL S., *Le développement durable*, Paris, PUF, 2004.
- CHARAUDEAU P., *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert, 2005.
- CHARAUDEAU P., MAINGUENEAU D., *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, 2002.
- CHARVOLIN F., *L'invention de l'environnement en France*, Paris, La Découverte, 2003.
- CHATELET F., *Dictionnaire des oeuvres politiques*, Paris, PUF, 1986.
- CLASTRES P., *La société contre l'Etat*, Paris, Seuil, 1974.
- DELANNOI G., *Eloge de la prudence*, Paris, Berg, 1993.
- DUBET F., *Le déclin de l'institution*. Paris, Seuil, 2002.
- DUCROT O., SCHAEFFER J.-M., *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Hachette, 1997.
- DUPRIEZ B., *Gradus, les procédés littéraires (dictionnaire)*, Paris, Union Générale d'Éditions, coll. 10/18, 1980.
- ELOY J.-M., « Débats sur une loi linguistique : où est l'autorité ? », *Mots*, n°43, pp. 6-18, juin 1995.
- FOUCAULT M., *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969.
- FOUCAULT M., 2004
- GAUDIN J.-P., L'impatience d'être utiles : connaissance de la société et acteurs scientifiques, in A. Da Cuna et L. Matthey, *La ville et l'urbain : des savoirs émergents*, Lausanne, PPUR, 2007.
- GENESTIER P., WITTNER L., « Du progrès au risque », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 95, pp. 83-97, 2004.
- GODARD O., *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris, MSH, 2001.
- GREIMAS A. J., *Sémantique structurale*, Paris, Larousse.
- JACOBSON R., 1963, *Essais de linguistique générale*, Paris, Minuit.

³² Dans la mesure où notre corpus se limite strictement à des textes institutionnels, nous n'avons pas cherché à référencer la littérature portant sur le thème du développement durable. (d'autant que cette littérature est

- JOBERT B., *Le tournant néo-libéral en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- JONAS H., *Le principe de responsabilité*, Paris, Flammarion, 1998.
- LAGROYE J. 1985. « La légitimation », in M. Grawitz et J. Leca, *Traité de science politique*, Paris, PUF.
- LARIVAILLE P., 1974, « L'analyse (morpho)logique du récit », *Poétique*, n° 19, pp. 369-388.
- LE BART Ch., *Le discours politique*, Paris, PUF, 1998.
- LECLERC G., « La crédibilité de l'énoncé scientifique contemporain : dernière figure de l'autorité ? », *Esprit*, pp. 158-172, mars-avril 2005.
- LINTON R., *Le fondement culturel de la personnalité*, Paris, Dunod, 1977.
- MAINGUENEAU D., *L'analyse du discours*, Paris, Hachette, 1997.
- MAINGUENEAU D., « Problèmes d'éthos », *Pratiques*, n° 113-114, juin 2002.
- MEIZOZ J., « « Postures » d'auteur et poétique », *Vox Poetica*, www.vox-poetica.org/t/meizoz.html, 04/09/2004.
- MULLER P., (1992), « Entre le local et l'Europe. La crise du modèle français de politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol.42, n°2, pp. 275-297.
- MULLER P., *Les politiques publiques*, Paris, PUF, 2003.
- MULLER P., SUREL Y., *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrétien, 2000.
- PADIOLEAU J.-G., *L'Etat au concret*, Paris, PUF, 1982.
- PETTIJEAN L., « L'impératif dans le discours politique », *Mots*, n°43, pp. 19-32, juin 1995.
- RADAELLI C. M., « Logiques de pouvoirs et « récits » dans les politiques publiques de l'Union européenne », *Revue française de science politique*, numéro spécial « Les approches cognitives de politiques publiques », Vol. 20, n° 2, pp. 255-275, 2000.
- REDCLIFT M., Sustainable development (1987-2005) : an oxymoron comes of age, *Horizontes Antropológicos*, Vol. 12, n°25, pp. 65-84, janvier-juin 2006.
- RINCK F., « Ecrire au nom de la science et de sa discipline. Les figures de l'auteur dans l'article en sciences humaines », *Sciences de la Société*, n°67, pp. 95-111, février 2006.
- ROE E. M., *Narrative Policy Analysis*, Durham, Duke University Press, 1994.
- ROSANVALLON P., *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006.
- STONE D. A., « Causal stories and the formation of policy agendas », *Political Science Quarterly*, Vol. 104, n°2, pp. 281-300, 1989.
- TOURNIER M., 1985, « Texte propagandiste et cooccurrences. Hypothèses et méthodes pour l'étude de la sloganisation », *Mots*, n°11, pp. 155-187, 1985.
- TROGNON A., LARRUE J., *Pragmatique du discours politique*, Colin, 1994.

particulièrement abondante. A titre indicatif, près de 500 articles contenant l'expression « développement durable » parmi les mots de leur titre étaient recensés par l'INIST au 3^e trimestre 2007.)

VION R., *La communication verbale*, Paris, Hachette, 2000.

Partie II.

LE « DEVELOPPEMENT DURABLE » COMME PLATE-FORME DU RENOUVEAU TECHNOCRATIQUE ?

F. Bardet, ENTPE

1. Problématique

Tout est dit et écrit aujourd'hui sur la notion de développement durable, et singulièrement en France depuis qu'elle s'est vraiment imposée en 2007 sur l'agenda politique national : thématique phare de la campagne de l'élection présidentielle, elle a finalement été à l'origine de la création d'un nouveau grand ministère dont elle occupe une partie du nom : le ministère de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durables. Devant l'amoncellement des discours et projets, il apparaît utile de présenter précisément l'objet du présent texte.

La formulation de cette recherche date justement de l'époque encore récente où la notion de développement durable n'était pas à ce point inscrite à l'agenda français et où cette absence relative constituait d'ailleurs un motif d'interrogation.

L'hypothèse avait ainsi été formulée par les initiateurs de cette recherche, que le décalage (ou retard) français en matière de mobilisation sur le développement durable pouvait en partie se comprendre par la faible appropriation des administrations techniques de l'Etat, du ministère de l'Equipement en particulier qui constitue la base sur laquelle a été créé en 2007 le nouveau ministère en charge du développement durable, le ministère de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD).

On connaît en effet le rôle primordial de l'Etat et de son organisation dans la construction de l'agenda politique français. Dans le secteur de l'aménagement en particulier, de nombreux travaux

ont décrit le rôle d'une administration longtemps en charge des destinées aménageuses du pays. Il s'agissait donc de s'interroger sur le positionnement de l'administration en charge de l'aménagement du territoire, à l'époque l'administration de l'Équipement, de chercher à repérer notamment les compétences mobilisées sur une telle problématique, l'organisation administrative mis en place, les modes de rétributions des agents engagés dans ce chantier, etc.

Cet intérêt pour le positionnement des agents du ministère de l'Équipement provenait également d'une hypothèse qui a structuré le projet de recherche, selon laquelle il pouvait y avoir un lien entre la notion de développement durable, qui présuppose une projection dans le futur (qu'est-ce qui est durable ?) nécessitant une activité de modélisation, et les compétences scientifiques et techniques dont disposent les corps d'ingénieurs, en particulier le corps des ingénieurs des ponts et chaussées, qui occupent de longue date l'essentiel des postes à responsabilité de cette administration. L'hypothèse de départ en somme était que le développement durable constituait un chantier rêvé pour permettre à la technocratie d'État installée à la tête de cette administration de retrouver une mission stratégique, du type de celle qui lui avait été confiée à la fin des années 1960 : l'équipement de l'ensemble du territoire français. Derrière l'absence d'un ministère français dédié à la cause du développement durable, il s'agissait de chercher à repérer une mobilisation plus discrète des agents en charge des politiques d'équipement du territoire. Existait-il des projets de techniciens cachés dans l'ombre du désintérêt politique pour cette cause ?

2. L'enquête

Une série d'entretiens a donc été réalisée au sein de l'administration de l'Équipement au cours des années 2006 et 2007 auprès de cadres de cette administration issus des différentes corps de la fonction publique – à la fois techniques et administratifs – et affectés dans un différents services – aussi bien centraux que déconcentrés.

Cette série a également été complétée par une série complémentaire d'entretiens réalisés dans des services d'aménagement d'administrations territoriales.

L'essentiel des entretiens réalisés en dehors de l'administration centrale du ministère de l'Équipement a été réalisé dans la région lyonnaise élargie (départements du Rhône, de la Loire et de l'Isère).

Les entretiens s'organisaient autour de quatre thématiques : le parcours personnel (formation initial et parcours professionnel), l'organisation du service, les chantiers du service rattachés à la

notion de développement durable, la perception et les connaissances personnelles de la notion de développement durable.

Les entretiens ont été systématiquement enregistrés.

3. Organisation des résultats et des analyses

Il est une évidence pour quiconque s'intéresse aujourd'hui à la notion de développement durable et à ses usages en France que cohabite une diversité confondante de définitions qui donne à l'ensemble un air de désordre peu compatible avec des projets de mise en œuvre dans les programmes d'action publique. Un des premiers objectifs de cette recherche consistait naturellement à progresser dans la compréhension de cette diversité. Cependant, pour la conduite de l'enquête, il a été décidé de n'aborder cet aspect fondamental avec les personnes enquêtées qu'à la toute fin de nos entretiens. L'idée consistait à contourner le malaise que produit souvent le flou de la notion chez ceux qui ont la charge de la mettre en œuvre ou de moduler leurs activités professionnelles dans sa perspective. Cette question cruciale du sens de la notion a donc été systématiquement abordée en fin d'entretien, une fois la confiance installée entre enquêteur et enquêté. Cette stratégie a ainsi permis de repérer plusieurs groupes d'utilisateurs de la notion de développement durable dont il s'agira de présenter quelques unes des caractéristiques sociologiques ou professionnelles.

Cette structuration des usages de la notion de développement durable suggère de s'intéresser, en deuxième lieu, au fait qu'une partie essentielle de la notion n'est pas véritablement prise en charge ni même souvent envisagée par les acteurs de l'équipement du territoire : les exigences de modélisation qu'implique la notion de durabilité. L'exercice qui consiste à estimer, à l'instant présent, la durabilité d'un bien ou d'un choix politique exige en effet une projection dans le futur. Toute tentative en ce sens reste évidemment contestable par nature, le futur n'étant parfaitement prévisible.

L'activité scientifique néanmoins dispose de qualités prédictives qui lui confère un avantage distinctif dans le chantier de la représentation de la durabilité. La présente recherche a permis de mettre en lumière la sous-estimation étonnante de cet aspect technique et scientifique du programme d'action du développement durable dans le champ des politiques d'équipement du territoire dont les principaux responsables sont pourtant pour l'essentiel des ingénieurs à la culture professionnelle technique. Il s'agira de discuter les raisons d'un tel décalage.

Enfin, la recherche a permis de dessiner quelques perspectives d'évolution de la configuration qui plaçait les acteurs des politiques d'équipement du territoire, et singulièrement les agents du ministère de l'Équipement dans une situation peu propice à la prise en charge des programmes d'action publique consacrés au développement durable. Ces perspectives renvoient à la fois à des évolutions qui affectent l'espace politique de plus en plus largement gagné à la cause environnementale, mais également à des chantiers ouverts dans le champ des professionnels de l'équipement, perceptibles notamment à travers l'évolution des programmes de formation.

4. Les agents des politiques d'équipement et le développement durable

Il est évidemment délicat de présenter une typologie des utilisateurs de la notion de développement durable, compte tenu non seulement de la brièveté des contacts avec les interviewés (une à deux heures), mais également du petit nombre d'interviewés au regard des standards de l'approche quantitative de la sociologie. Néanmoins, les régularités que nous avons observées nous semblent de nature à éclairer l'actualité du chantier de la mise en œuvre de politiques de développement durable porté en grande partie par la structure de l'ancien ministère de l'Équipement. Ajoutons, comme il est de coutume de le préciser, que cette typologie renvoie à des « idéaux-types » selon la formule consacrée, qui ne trouvent pas mécaniquement d'incarnation pure, les acteurs du terrain pouvant être représentés pour la plupart comme des combinaisons plus ou moins mixtes de ces différents types.

4. 1. Les missionnaires du développement durable

La notion de développement durable a déjà plus de vingt ans³³. Certes il n'existait pas en France, jusqu'à l'an passé, de ministère dévoué à ce programme d'action publique. Mais voilà des années que des missions consacrées au développement durable étaient apparues dans les organigrammes des entreprises ou des administrations. Nombre d'administrations centrales disposaient déjà, bien avant la création du ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD), d'un chargé de mission en développement durable. De même, quelle grande

³³ La notion s'est stabilisée à la suite du rapport édité en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, aujourd'hui connu sous le nom de « rapport Brundtland » du nom de la présidente de la commission, Gro Harlem Brundtland.

collectivité locale aspirant à jouer un rôle dans l'espace politique régional ou national ne disposait pas d'une mission consacrée à cette notion à l'affichage moderniste ?

Ce succès, dans l'affichage institutionnel à tout le moins, s'explique sans doute en partie par la vocation consensuelle de la notion, résumée dans l'oxymoron qu'elle constitue : allier les nouvelles préoccupations environnementales à l'ancien programme de promotion du développement économique. Il s'agissait en effet pour les promoteurs de la notion de faire sortir le programme environnementaliste de la frange politique contestataire qui l'avait faite émerger puis portée pendant les premières années.

La population des chargés de mission en développement durable, nombreuse, fournissait un vivier naturel pour la présente enquête. Cependant, l'idée de restreindre l'enquête auprès de ces agents a été abandonnée tant il est rapidement apparu que ces chargés de mission étaient trop souvent tenus à l'écart de la formulation ou de la mise en œuvre des programmes d'action publique – ainsi qu'ils en formulaient eux-mêmes le regret de manière récurrente. Cette catégorie des missionnaires a donc finalement été moins enquêtée directement qu'appréhendue à travers les entretiens réalisés avec les autres catégories d'agents des administrations de l'équipement des territoires.

Globalement, la catégorie regroupe deux types de profils types sociologiques assez différents : des agents perçus comme « trublions écologistes » à la politisation jugée très (trop ?) apparente par leur hiérarchie, et les anciens cadres à qui est confiée une mission prospective en attendant un retour dans la gestion opérationnelle de services ou, cas fréquemment évoqué également, en attendant le départ en retraite.

Dans les deux cas de figure, la notion de développement durable portée par ces agents constitue selon eux un enjeu de société d'une envergure colossale, incroyablement sous-estimée par l'ensemble de la hiérarchie comme par la plupart des collègues. Ce jugement renvoie le plus souvent chez ces agents à une connaissance non seulement de l'histoire de l'institutionnalisation de la politique du développement durable en France – comme la création de la semaine du développement durable en 2002 – mais plus largement une connaissance de la dynamique mondiale du processus et de ses grandes dates – rapport Brundtland en 1987, Sommet de la Terre de Rio en 1992, etc. Les missionnaires du développement durable disposent pour leur majorité d'une culture générale de base sur l'histoire de la notion de développement durable.

Au-delà des dates symboles, les missionnaires du développement durable disposent le plus souvent de divers éléments de connaissance des débats qui entourent les principaux thèmes de préoccupation écologique qui justifient le basculement des sociétés modernes vers une nouvelle

forme de développement économique, durable : typiquement, le réchauffement climatique et l'enjeu de la ratification du protocole de Kyoto de 1992, ou encore le traitement et la circulation des déchets dangereux liée au processus de ratification de la convention de Bâle de 1989. De manière plus précise donc, les missionnaires du développement durable disposent le plus souvent d'une connaissance de l'histoire politique de la notion de développement durable.

Entre les deux sous-groupes composant la catégorie des missionnaires du développement durable, les situations diffèrent en revanche sur la capacité à associer la notion de développement durable à des propositions précises d'évolution des pratiques des services dans lesquels ces agents se trouvent affectés. D'un côté, chez les cadres les plus anciens, qui semblent « mis en réserve » sur le dossier du développement durable, on constate une tendance à brosser des panoramas érudits qui dessinent la « question du développement durable » comme un enjeu immense dont « les responsables en fonction, à part quelques exceptions, n'ont pas encore saisi l'ampleur »³⁴. Mais on butte dans le même temps sur une difficulté à aborder la gestion de dossiers concrets qui permettraient de faire évoluer les pratiques des collègues du service ou des partenaires extérieurs.

Chez les jeunes cadres à la « fibre écologiste » plus ou moins affichée, s'ils apprécient également la mise en contexte globalisé de leur activité, on relève une volonté de revenir plus rapidement à des blocages concrets qu'ils constatent dans leur service ou dans les partenariats que leurs services ont développés. A la croisée entre l'immensité de la cause et la force des blocages se développe ainsi une rhétorique de l'exigence d'engagement qu'impose le chantier du développement durable : « le développement durable constitue un continent à conquérir »³⁵. Le décalage entre l'immensité des enjeux et l'importance des blocages concrets justifie en quelque sorte un dépassement des exigences professionnelles classiques et l'adoption d'une attitude militante face à la mission qui leur a été confiée.

Au-delà des différences de dispositions des missionnaires du développement durable pour faire évoluer les pratiques de leur environnement professionnel direct ou plus éloigné, un élément rassemble la majorité des agents classables dans cette première catégorie : l'isolement fonctionnel. Qu'il soit « le chargé de mission » du service, ou simplement en charge des dossiers qui se rapportent à la notion parmi d'autres dossiers, le missionnaire du développement durable souffre de l'absence de chaîne administrative claire pour la gestion des affaires relatives à la promotion du développement durable.

³⁴ Entretien avec un ingénieur général des ponts et chaussées de la direction des affaires économiques et internationales du MET, 15 mars 2005.

³⁵ Entretien avec une ingénieure des TPE de la direction générale des routes du METL, 14 février 2007.

Même si le chargé de mission est souvent directement rattaché au chef de service, ce qui pourrait en première instance laisser supposer une garantie pour un traitement prioritaire des dossiers, l'isolement est le plus souvent la règle. La plupart du temps, ce rattachement à un niveau hiérarchique supérieur renvoie finalement à un manque de disponibilité de la chaîne hiérarchique. Le problème est évidemment traditionnel pour la sociologie des organisations qui a souligné de longue date les mécanismes de mise à l'écart que cachent parfois la création de « missions prioritaires » qui sortent de l'organigramme classique. Pour des questions parfois cognitives et pas forcément dans la perspective de se défaire du problème. Le problème émergent ne renvoie pas, par nature, à des outils d'action rodés et pose parfois aux gestionnaires des problèmes délicats de formulation des programmes d'action. Les responsables envisagent mal l'organisation plus structurée qu'il conviendrait de mettre en place pour assurer la gestion des problèmes afférents à la thématique. Mais la mise à l'écart peut évidemment être également stratégique, le coût de la mise en place de nouvelles actions pouvant apparaître, aux yeux de la hiérarchie, trop important au regard des rétributions escomptées. Les responsables envisagent bien ce qui pourrait être fait. Mais la somme d'énergie qui devrait être investie ne serait pas rétribuée par la hiérarchie à sa juste valeur.

4. 2. Les équipementiers

Une seconde catégorie d'utilisateurs de la notion de développement durable peut être définie sous le terme « équipementiers ». Cette catégorie semble assez largement majoritaire dans les différentes administrations de l'équipement des territoires enquêtés.

Le terme « équipementier » renvoie à l'ambitieux programme d'action publique qui avait été dessiné dans les années 1960 par les ingénieurs de l'ancien ministère des Travaux publics, qui abouti en 1966 à la création du ministère de l'Équipement. Les équipements publics hérités de ce programme national – villes nouvelles, contournements urbains autoroutiers, « échangeurs » autoroutiers, « grands ensembles » dans les périphéries urbaines – témoignent encore aujourd'hui de l'importance des moyens qui lui furent alloués, au moins jusqu'à la seconde moitié des années 1980. De ce point de vue, les critiques dont font l'objet aujourd'hui la plupart de ces productions ne signifient pas, au contraire, une absence d'influence de ce programme dont la formulation remonte à 40 ans sur le contexte d'action contemporain. Non seulement en effet les réalisations de l'époque, critiquées aujourd'hui, fournissent aux aménageurs en général, et aux agents de

l'ancien ministère de l'Équipement en particulier, une sorte de repère de ce qu'il faut en partie éviter³⁶. Mais à l'intérieur même des administrations en charge de l'aménagement du territoire, le programme d'action publique mis en place avec la création du ministère de l'Équipement a laissé, d'une certaine manière, des vestiges d'une importance plus grande encore. Le succès de ce programme a en effet contribué à créer une véritable culture d'entreprise structurant et coordonnant les différentes identités professionnelles et corporatistes – ou peut-être seulement à la raviver ou à l'actualiser si l'on envisage les témoignages historiques anciens sur l'esprit des travaux publics par exemple qui soufflait au sein de l'administration du même temps à la fin du XIX^{ème} siècle³⁷. Il demeure ainsi une « maison » Equipement dont un grand nombre d'agents s'enorgueillissent d'être les employés mus par un esprit de « boîte »³⁸. La vivacité de cet héritage explique que la réception de la notion de développement durable semble s'être majoritairement opérée à travers la grille de lecture des anciens protagonistes du puissant programme d'équipement des territoires, les « équipementiers ».

Mais si le développement durable renvoie à deux notions, la grille de lecture des équipementiers a focalisé les attentions sur celle qui entraînait explicitement en contradiction avec le programme d'équipement des territoires dans lequel ils avaient forgé leur identité professionnelle : la préoccupation environnementaliste. On sait effectivement que la notion provenait des gestionnaires internationaux des politiques environnementales. Or l'institutionnalisation de l'action publique nationale dans ce secteur date de 1971, avec la création du premier ministère de l'Environnement. Les acteurs du programme d'équipement des territoires ont donc d'une certaine manière toujours connu l'intervention de leurs collègues de l'environnement. Ainsi, dans les années 1970, loin de chercher le consensus à travers la notion de développement durable, les gestionnaires de la politique environnementale embryonnaire étaient en opposition frontale avec les puissants acteurs de l'Équipement. Les administrateurs de cette jeune administration relayaient sur toute une série de dossiers les revendications des mouvements contestataires écologistes³⁹.

Vingt ans plus tard, lorsque la notion de développement durable se diffuse, les agents classés parmi les équipementiers rangent la notion de développement durable dans la lignée des politiques environnementales qui contestent les fondements de leur activité en toutes les matières : routière, autoroutière, ou même en matière d'aménagement urbain de zones

³⁶ Il suffit pour s'en convaincre de consulter par exemple le contenu des enseignements qui sont proposés aux ingénieurs des TPE lors de leur formation initiale pour appréhender le regard critique qui leur est proposé ; cf. Bardet F. et B. Jouve (dir.), *Les Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat et l'action publique : du magistère technicien à la gestion de l'incertitude*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2008 (à paraître).

³⁷ Chardon H., *Les Travaux Publics. Essai sur le fonctionnement de nos administrations*, Paris, Perrin et Cie, 1904, p. 28.

³⁸ Entretien avec un ingénieur des TPE de la DDE de la Loire, le 22 juillet 2004.

³⁹ Charvolin F., *L'invention de l'environnement en France*, Paris, La Découverte, 2003.

anciennement rurales comme en témoigne le succès récent de la thématique de la lutte contre l'étalement urbain⁴⁰.

Il convient d'ajouter que la notion de développement durable émerge à une date où le programme d'équipement des territoires est très contesté. Non pas tant d'ailleurs pour sa facture écologique que pour sa facture en termes budgétaires. Le gouvernement français a opéré le tournant de la rigueur au milieu des années 1980 qui signale la victoire de la vision néo-libérale de la politique économique⁴¹. Dans ce contexte, le programme d'équipement des territoires est devenu en grande partie anachronique. Les réductions budgétaires nationales touchent prioritairement les budgets du ministère de l'Équipement dès la fin des années 1980, qui expliquent la fragilisation des agents de cette administration. Dans ce contexte la notion de développement durable apparaît comme un facteur supplémentaire de déstabilisation.

Le flou qui entoure la notion aggrave encore la qualité de sa réception. Floue, la notion de développement durable apparaît déconnectée d'un projet précis d'intervention sur le territoire. Elle est donc d'abord analysée par les héritiers du programme équipementier comme une contestation fondamentale de leur activité professionnelle qu'ils perçoivent comme héritière d'une tradition et structurée de manière très rationnelle.

De fait, les services d'équipement et d'aménagement des territoires s'appuient pour le développement de leur activité sur une vision du développement économique et social des territoires urbains ou ruraux, sur des techniques et des méthodes éprouvées scientifiquement, sur une organisation administrative dont la disponibilité est reconnue de longue date par les principaux interlocuteurs que sont les élus locaux, et plus largement encore sur une certaine éthique liée à la notion de service public ou de service rendu au public⁴². Autant de qualités que ne proposent pas de remplacer les missionnaires du développement durable évoqués précédemment. De sorte que se développe un phénomène d'allergie de la part de cette catégorie d'agents équipementiers vis-à-vis d'un discours qui apparaît non seulement flou et peu susceptible d'être traduit dans un programme concret d'action publique, mais plus gravement l'un des éléments de la délégitimation en cours de leur profession.

En termes de statuts ou fonctions dans l'organisation, les agents que nous classons dans cette catégorie des équipementiers occupent des positions très diverses. Compte tenu de la position

⁴⁰ Jouve B. (dir.), *Les politiques de déplacements urbains. L'innovation en question dans cinq villes européennes*, Paris, L'Harmattan, 2003 ; voir également <http://www.predat.net/PDF/PACA/c13Morphologieetgestiondeletalementurbain.pdf>

⁴¹ Jobert B. (dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe. Idées et recettes dans les pratiques gouvernementales*, Paris, L'Harmattan, 1994.

⁴² Une évolution de la notion de service public qui a été particulièrement importante dans les services du ministère de l'Équipement ; cf. Warin P., *Les usagers dans l'évaluation des politiques publiques. Etudes des relations de service*, Paris, L'Harmattan, 1991.

historique occupée par les ingénieurs dans la formulation et la mise en œuvre du projet de grand ministère de l'Équipement, les ingénieurs de cette administration (corps des ponts et chaussées et corps des travaux publics de l'État) se retrouvent très largement dans ce schéma d'appréhension de la notion de développement durable. Néanmoins, les ingénieurs ne sont pas majoritaires dans cette catégorie dont les frontières s'étendent très largement dans ce qui apparaît comme la « famille » de l'ancien ministère. Aussi bien les cadres administratifs que les agents appartenant à l'ensemble des statuts de la filière dite « technique » (notamment les techniciens supérieurs, les contrôleurs, ou les dessinateurs) semblent ainsi majoritairement partager cet attachement au métier d'équipementier du territoire national qui avait structuré la réalisation des ambitieux programmes d'action publique lancés à la fin des années 1960.

Si cette culture apparaît particulièrement vivace au sein des services de l'actuel ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables, ses frontières, là encore, s'étendent au-delà de leur sphère historique originelle. Ainsi a-t-on retrouvé cette catégorie de perception de la notion de développement durable dans la partie de l'enquête menée dans les services aménageurs des collectivités locales. Une telle situation s'explique notamment bien sûr par le mouvement de décentralisation qui s'est engagée en France au début des années 1980 et qui a amené progressivement une partie des agents du ministère de l'Équipement à se faire détacher temporairement dans les services des collectivités locales, voire même à demander un changement de statut pour organiser une mutation définitive.

Ce mouvement a essentiellement affecté les cadres – en particulier les ingénieurs – au cours des années 1980 et 1990. Mais à la suite de ce qui fut nommé l'« acte II » de la décentralisation, voté par le Parlement à l'été 2004 (pour ce qui concerne ses principaux textes), le transfert de personnels vers les collectivités locales a concerné plus largement toutes les catégories de personnels. C'est dans ce contexte de transfert en cours d'une partie importante de l'administration nationale et de ses personnels vers les collectivités locales que cette enquête a été réalisée. Ainsi la catégorie des utilisateurs de la notion de développement durable que nous nommons « équipementiers » se retrouve au-delà des frontières de l'actuel ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables, dans les services des collectivités locales. Et là encore, même si l'encadrement technique demeure le plus concerné, on retrouve cet usage « équipementier » dans l'ensemble des catégories de personnels. Il serait cependant nécessaire de réaliser sur ce point une enquête de plus large envergure dans les services techniques des collectivités locales.

Il convient de terminer la présentation de cette catégories d'utilisateurs de la notion de développement durable en soulignant la grande évolutivité des situations et des positionnements

des agents. A plusieurs reprises au cours des entretiens, il a ainsi été souligné l'audience grandissante dont bénéficie la notion, y compris du côté des services les plus longtemps rétifs.

« Il y a plutôt unité des agents de l'Etat derrière l'évolution de la parole de l'Etat. »⁴³

Ce qui engage évidemment à la prudence concernant l'utilisation des catégories d'analyse que nous proposons. Malgré ces précautions, leur utilisation permet de saisir certains des enjeux qui entourent la réception de la notion de développement durable dans les administrations d'équipement des territoires.

4. 3. Les contestataires de la suprématie des ingénieurs

Comme une réponse à l'usage équipementier dominant de la notion de développement durable s'est développé un usage de la notion participant à la contestation des hiérarchies en place ou des pratiques professionnelles établies, notamment au sein de l'ancien ministère de l'Équipement. Cet usage est majoritairement celui des cadres contestataires du rôle prépondérant des corps d'ingénieurs dans le pilotage des services en charge des politiques d'équipement du territoire.

La domination par les corps d'ingénieurs des administrations en charge de l'équipement des territoires, et en premier lieu celle de l'ancien ministère de l'Équipement ne constitue pas seulement un résultat de la sociologie consacrée à l'analyse de l'action publique et des organisations⁴⁴. Elle est une réalité vécue par de nombreux agents depuis des décennies, de manière plus ou moins heureuse. Concernant les agents des corps d'exécution, si la force de la culture d'entreprise de l'administration de l'Équipement mentionnée plus haut offrit longtemps une identité professionnelle collective forte, parfois au-delà des clivages statutaires et sociaux⁴⁵, la politique managériale est d'abord ressentie de manière traditionnelle. A telle enseigne, le syndicat CGT réalise parmi ses scores les plus importants dans le secteur de l'équipement, avec près de 50 % des voix aux élections des représentants du personnel⁴⁶. En quelques sortes, la domination des ingénieurs s'apparente à une domination managériale traditionnelle. Elle ne conduit pas en l'occurrence à une contestation radicale des hiérarchies.

⁴³ Entretien avec un ingénieur des TPE du siège de la DDE de la Loire, le 15 juillet 2004.

⁴⁴ Thoenig J.-C., *L'ère des technocrates. Le cas des Ponts et Chaussées*, Paris, L'Harmattan, 1987 (1974).

⁴⁵ *L'Équipement en Vendée*, La Roche sur Yon, Vendée Patrimoine, 1998.

⁴⁶ GASPE, « Mémoire du syndicalisme 1944-2004. Témoignage de Francis Sentis », *CGT Équipement Information*, vol., n°27, 2006.

En revanche, les agents cadres issus des corps administratifs – ou de corps tiers comme le corps des urbanistes de l'Etat – expriment le plus souvent un avis spécifiquement critique sur la sphère d'influence et le poids des corps d'ingénieurs dans l'organisation qui s'apparente à une contestation plus fondamentale. L'influence des corps d'ingénieurs remonte à la création du ministère des travaux publics au XIXème, les cadres administratifs s'étant vu refuser des décennies durant l'accès aux postes de responsabilité du ministère⁴⁷. Cette interdiction réglementaire s'était progressivement assouplie, mais la tradition demeura vivace. La fusion avec le ministère de la Construction en 1966 correspondit à une arrivée massive de cadres non-ingénieurs dans l'administration de l'Équipement qui provoqua son lot de tensions dont certaines n'ont peut-être jamais véritablement disparues⁴⁸.

Cette réalité ancienne a permis de repérer une appropriation stratégique de la notion de développement durable qui s'est développée parmi les cadres contestataires de l'organisation traditionnelle, et notamment parmi les cadres n'appartenant pas aux deux principaux corps d'ingénieurs du ministère : les attachés administratifs, les urbanistes, ou encore les cadres recrutés sur des profils de spécialistes (économistes, sociologues, géographes) dans les années 1960 et 1970 pour l'essentiel (les RIN A).

Ainsi l'enquête menée dans la direction départementale de la Loire a mis en lumière la partition des cadres qui s'est opérée à l'occasion de la tentative du DDE d'introduire des réflexions sur cette notion dans le cadre de la conduite des opérations d'aménagement en cours⁴⁹. Il a en effet été possible de repérer une opposition assez claire entre d'une part les cadres de la cellule des constructions publiques, tous ingénieurs, et d'autre part une alliance composée, du chargé de mission développement durable auprès de la direction, de l'urbaniste en charge de la cellule planification, et d'un architecte conseil intervenant de manière contractuelle en partenariat avec les services de la direction départementale⁵⁰. Pour ce groupe composite, le développement durable constituait une occasion de faire évoluer les pratiques perçues comme autocratiques des ingénieurs de la cellule construction publique aux standards professionnels bien établis.

A l'analyse, il apparaît que la notion de développement durable ne renvoie pas, pour les membres de ce groupe composite, à un corpus idéologique ou programmatique bien établi. L'usage de cette notion apparaît avant tout stratégique et destinée à conquérir une position décisionnelle dans les

⁴⁷ Bardet F. et B. Jouve (dir.), *Les Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat et l'action publique : du magistère technicien à la gestion de l'incertitude*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2008 (à paraître).

⁴⁸ Billon A., « L'histoire du ministère de l'Équipement n'est pas un long fleuve tranquille », *Pour mémoire*, vol., n°1, pp. 6-31, 2006.

⁴⁹ Biarneix A., C. Mazé, L. Daniel Dit Andrieu, P. Jary, C. Belvèze et J.-C. Lassère, « La thématique du "développement durable" dans les services de l'Etat. Le cas de la DDE de la Loire », ENTPE, Vaulx-en-Velin, 2004.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 29.

gros projets d'aménagement conduits par la direction départementale. De ce point de vue, la configuration rejoint celle des administrations centrales où le même usage de la notion de développement durable semble s'être développé :

« Lorsqu'on promeut le mode ferré, c'est au nom d'un mode plus conservateur pour l'environnement que le mode routier en particulier. Donc, on exhibe assez volontiers ces questions de développement durable pour justifier de la réalisation d'un projet ferroviaire qui coûte souvent sensiblement plus cher qu'un équivalent routier. »⁵¹

Ce type d'usage stratégique concourt, on a pu le constater, à renforcer les clivages entre les positions des agents à l'égard de la notion de développement durable. Le groupe des équipementiers ressort de ce type de confrontation renforcé dans l'idée que la notion de développement durable est d'abord floue et inefficace pour faire évoluer des pratiques professionnelles anciennes et éprouvées. A l'inverse, le groupe des contestataires, porteurs d'une bannière ne renvoyant pas véritablement à un programme structuré autour d'objectifs précis ou d'outils opérationnels de mise en œuvre, et voyant ainsi ses prétentions repoussées, se trouve renforcé dans la conviction qu'il existe une dérive autocratique des collègues ingénieurs.

Cette structuration a été constatée de manière très systématique. Au moment de l'enquête, il n'a pas été repéré de phénomène de clivage générationnel. Le clivage statutaire apparaît être de loin le plus discriminant. Ainsi, les « conservateurs » du modèle équipementier en quelque sorte ne sont pas plus majoritairement les « vieux » ingénieurs que les jeunes ingénieurs récemment sortis des écoles. Tout comme les nouveaux convertis à la thématique du développement durable regroupent aussi bien les jeunes urbanistes fraîchement reçus au concours d'Etat que les urbanistes ayant connus la période immédiatement postérieure à la disparition du ministère de la Construction dans laquelle la cohabitation produisait des frictions régulières.

L'absence d'un chantier structurant de modélisation de la durabilité

La notion de développement durable, outre son lien déjà mentionné avec le programme écologiste, suggère une activité de modélisation. La notion de durabilité renvoie en effet à un futur dont la représentation ne peut que résulter de la projection d'évolutions constatées dans les temps présents ou passés. A la différence des sciences physiques ou naturelles en effet, la prévision en matière sociale (ou économique) n'est jamais issue de l'application de lois générales de l'univers. Elle est un pari sur l'évolution de tendances passées ou contemporaines. Ce pari fait l'objet d'un investissement scientifique plus ou moins important, notamment selon les disciplines académiques. Les sciences sociales par exemple ont globalement été peu propices au

développement d'une activité de modélisation du futur. Elles ont ainsi souvent été supplantées dans cette activité par une littérature se revendiquant de la prospective⁵². Une importante activité de prévision s'est en revanche développée du côté de la science économique, dans l'entre-deux-guerres européen notamment⁵³, donnant lieu à une littérature méthodologique abondante⁵⁴.

4.4. le ministère de l'Équipement, les ingénieurs et la modélisation

L'activité de prévision développée par la science économique passe par la construction de « modèles ». Les ingénieurs français ont été très tôt intéressés par cette partie de l'économie, très appliquée et mathématisée. Historiquement, les ingénieurs français s'étaient d'abord investis dans le développement du calcul économique, faisant les heures de gloire de la tradition française⁵⁵. Le corps des ingénieurs des ponts et chaussées a largement participé à cette histoire, plus largement insérée dans le champ de la science économique que dans celui des politiques d'aménagement du territoire⁵⁶.

L'activité de modélisation à proprement parler se développe plus tardivement, notamment pendant la guerre. Elle donne lieu après-guerre à une entreprise institutionnelle de grande ampleur qui pose les bases des outils nationaux de la planification économique⁵⁷. Le chantier de la modélisation connaît différentes déclinaisons sectorielles, notamment dans le secteur des transports à partir de la fin des années 1950. Quelques ingénieurs du corps des ponts et chaussées importent alors depuis les États-Unis les techniques du « Traffic Engineering » et jettent ainsi les bases de la réflexion pour le développement d'une politique de construction d'infrastructures routières nouvelles, urbaines et inter-urbaines, chargée de répondre à l'explosion de l'équipement

⁵¹ Entretien avec un cadre de la Direction générale de la Mer et des Transports, le 7 juin 2006.

⁵² La revue *Futuribles* s'est par exemple imposée sur cette thématique ; <http://www.futuribles.com/>

⁵³ Alfred Sauvy fut l'un des promoteurs de cette activité en France ; cf. Sauvy A., *La prévision économique*, Paris, PUF, 1954.

⁵⁴ Carnot N. et B. Tissot, *La Prévision économique*, Paris, Economica, 2002.

⁵⁵ Etner F., *Histoire du calcul économique en France*, Economica, 1987.

⁵⁶ Porter T. M., *Trust in numbers. The pursuit of objectivity in science and public life*, Princeton, Princeton University Press, 1995.

⁵⁷ Voir Fourquet F., *Les comptes de la puissance. Histoire de la comptabilité nationale et du plan*, Paris, Recherches, 1980 ; Terray A., *Des francs-tireurs aux experts. L'organisation de la prévision économique au ministère des Finances 1948-1968*, Paris, La documentation française, 2003.

des ménages français en automobiles⁵⁸. Les exemples sont nombreux de modélisations sur lesquelles se sont adossées des politiques de transports de grande ampleur dès les années 1960⁵⁹.

Les modèles de trafic sont adossés à la mise en place d'enquêtes de grande ampleur, qui permettent de planifier la construction d'infrastructures de transport susceptibles de répondre aux demandes de la population⁶⁰. Ces modèles s'appuient donc sur une activité de traitement mathématique des données quantitatives qui sont issues de ces enquêtes. Les corps d'ingénieurs du ministère des Travaux publics, puis de l'Équipement à partir de 1966, fournissent les bataillons de modélisateurs puis de gestionnaires des modèles de trafic établis. L'adéquation entre le chantier d'équipement des territoires en infrastructures routières et autoroutières nouvelles, les compétences techniques dont disposent les agents de l'administration en charge de ce chantier, et les outils mathématiques ou quantitatifs qu'ils développent et utilisent pour planifier les politiques d'équipement qu'ils doivent produire constitue la clef de la réussite de l'immense programme d'action publique qui est alors entrepris. Le succès du programme équipementier de 1966 s'expliquerait donc dans le rassemblement de trois éléments : un élément institutionnel réalisé avec la création du ministère de l'Équipement, un élément sociologique représenté par la présence de nombreux ingénieurs dans cette administration, et un élément cognitif apporté par le succès de la modélisation des trafics.

En quoi une telle configuration permet-elle d'éclairer la situation des administrations en charge de l'équipement des territoires au cours des années récentes ? Plusieurs éléments apparus au cours de l'enquête suggèrent de porter l'attention sur l'absence d'un élément cognitif structurant, comparable à celui dont disposait le programme équipementier lancé dans les années 1960.

En effet, concernant le dispositif institutionnel, le changement de nom du ministère de l'Équipement représente bien évidemment une inflexion incontestable dans le processus de prise en charge du programme du développement durable au niveau national. Comme il a déjà été mentionné également, un grand nombre de missions dévolues à la prise en charge de ce programme avaient déjà vues le jour depuis des années. Ce qui permet d'affirmer que le processus d'institutionnalisation était engagé de longue date, de manière assez équitablement répartie sur le territoire national. De sorte que l'élément institutionnel repéré dans la configuration de 1966 n'était pas absent de la situation des dernières années, sur le thème du développement durable.

⁵⁸ Dupuy G., « Une technique de planification au service de l'automobile : les modèles de trafic urbain », Paris, 1975.

⁵⁹ Bardet F. et S. Gardon, « Des autoroutes dans la ville. Les ingénieurs des ponts et chaussées à la conquête des politiques urbaines lyonnaises », in Le Bianic T. et A. Vion (dir.), Action Publique et Légitimités Professionnelles, Paris, L.G.D.J., p. 129-138, 2007 (à paraître).

Concernant en second lieu le critère sociologique, on peut estimer que les compétences en ingénierie ont été pour l'essentiel préservées au sein de la principale administration de l'équipement des territoires, l'actuel ministère de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durables. En effet, malgré les réductions massives qu'a connu le ministère de l'Equipement depuis le milieu des années 1980 – environ 15 % jusqu'à l'engagement de l'acte II de la décentralisation, et encore 30 % à la suite de cette seconde étape, les effectifs passant successivement de 115 000 à 100 000 puis de 100 000 à 65 000 – le corps de ingénieurs de TPE a vu ses effectifs en poste dans ce ministère maintenus autour de 4 500 agents. Certes, ce maintien doit être pondéré par le phénomène toujours plus important de transfert vers le privé – pantouflage – des jeunes ingénieurs du corps des ponts et chaussées. Néanmoins, le maintien du flux de recrutement dans le corps des ITPE – qui est un corps environ six fois plus important en nombre d'agents affectés au sein du ministère de l'Equipement que celui des ponts et chaussées⁶¹ – justifie que l'on estime préservées les compétences en ingénierie qui constituaient le second élément déterminant pour la réussite du programme équipementier forgé dans les années 1960.

C'est donc sur le troisième aspect des choses que la différence avec la configuration des années 1960 semble la plus nette. L'enquête n'a permis de révéler ni projet de développement en interne de modèles visant à l'évaluation des politiques d'équipement ou d'aménagement en termes de développement durable, ni tentatives d'importation d'entreprises de modélisation nationales ou étrangères. Il semble que deux éléments essentiels puissent être allégués : le discrédit dont souffre au sein de l'actuel ministère de l'Ecologie la notion de modélisation d'une part, et d'autre part le cantonnement de la prise en charge de la notion de développement durable à des activités gestionnaires d'application des réglementations liées à la protection de l'environnement.

4. 5. Le poids du souvenir de la modélisation reine

L'activité de modélisation souffre, au sein des administrations d'équipement du territoire, d'un image dégradée. Au sein du MEDAD en particulier, la modélisation semble en effet associée aux premières heures du programme d'équipement des territoires, animées par un enthousiasme pour la modélisation des trafics. De sorte que la modélisation apparaît comme l'un des outils à l'origine des réalisations magistrales aujourd'hui dénoncées comme les preuves du technocratisme de

⁶⁰ Facq B., « Les fondements statistiques de la science française des déplacements urbains. L'histoire des enquêtes ménages déplacements », thèse de Master de science politique, ENTPE / Université Lyon II, Lyon, 2006.

⁶¹ Les effectifs du corps des ponts et chaussées affectés au sein du ministère de l'Equipement dépassaient le nombre 700 en 2005 ; cf. <http://aipc.ponts.org/in/Bilandegestion2002-2005.pdf>

l'heure, de l'irresponsabilité des techniciens qui disposaient des crédits pour pousser jusqu'au bout leur logique planificatrice. La modélisation des trafics, anciennement l'un des outils rois des ingénieurs, souffre aujourd'hui du poids de cette histoire encore vivace. Elle serait en quelque sorte l'un des éléments par lesquels les ingénieurs d'hier ont pêché, l'outil qui porterait les stigmates du technocratisme.

A telle enseigne, la modélisation des trafics est en berne dans le réseau scientifique et technique de l'administration du MEDAD. Les modèles mis en place au cours des années 1970 n'ont pas fait l'objet des investissements nécessaires à leur réactualisation. Le vieillissement des données issues des enquêtes réalisées dans les années 1970 pour générer les modèles aurait nécessité que soient engagées de nouvelles campagnes d'enquêtes. Or, ces investissements n'ont pas été réalisés au grand damne des agents chargés de l'entretien des modèles qui protestent en soulignant que les besoins des gestionnaires locaux ne se sont jamais complètement taris. D'ailleurs, ces besoins justifient la persistance d'un secteur d'activités occupé par les prestataires privés de l'aménagement⁶².

La modélisation des trafics bénéficie même d'un regain d'intérêt de la part des gestionnaires locaux des politiques d'aménagement, notamment depuis le développement de la politique des plans de déplacements urbains⁶³. Dans ce contexte, les crédits apparaissent plus que jamais insuffisants pour répondre aux nouvelles demandes qui s'expriment dans le cadre de l'élaboration des PDU. Certes, la fonction aujourd'hui escomptée de la rénovation de ces modèles serait exactement inverse de celle pour laquelle ils avaient été conçus, puisqu'il s'agirait de planifier le retrait de la place de la voiture dans la ville. Là n'est pourtant pas la raison de l'absence de crédits qui permettraient la restauration de la capacité de ces outils. Ce n'est pas l'attachement des gestionnaires de l'ancienne administration de l'Équipement à la fonction première et historique de cet outil qui est en cause. En revanche, il faut remarquer la grande prudence des responsables actuels de cette administration lorsqu'on envisage l'exercice même de modélisation. Il a ainsi été repéré au fil de notre enquête une attitude de méfiance vis-à-vis de la modélisation, notamment de la part des cadres les plus expérimentés du ministère.

La méfiance ou la modération vis-à-vis de la modélisation est d'autant plus remarquable qu'elle est largement adoptée par les ingénieurs, dont la formation pourtant est orientée vers une telle activité. Parmi les attitudes révélatrices de cette méfiance, on a constaté une tendance à atténuer l'exigence modélisatrice que porte la notion de développement durable, notamment en la

⁶² Innocenzi T. et R. Papassian, « La bonne fortune d'outils contestés. Pour une histoire de la modélisation dans les transports urbains », thèse de, LATTS - Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Paris, 2004.

⁶³ Benoît Facq, 2006, *op. cit.*

mélangeant avec les autres thématiques de l'agenda politique contemporain, comme l'exigence participative par exemple :

« Pour moi la notion de développement durable est vraiment liée à une plus grande participation des citoyens aux projets d'aménagement. Ce n'est pas un hasard si j'ai dit qu'il fallait que nous nous saisissions du développement durable pour partir à la rencontre des habitants. Nous sommes le plus gros bureau d'études du département, mais il faut aussi que nous devenions les plus ouvert et le plus citoyen. »⁶⁴

Cette façon de raccrocher la notion de développement durable de celle de la participation, a priori totalement distincte – même si les deux notions connaissent des succès concomitants au cours des années 2000 sur l'agenda politique du renouveau des pratiques de la gestion administrative – témoigne selon nous d'un souci d'éviter de reproduire les comportements du passé qui ont conduit à la critique de la technocratie.

Il est vraisemblable que cette appréhension soit une des causes du discrédit qui semble frapper aujourd'hui la modélisation chez les cadres de l'ancien ministère de l'Équipement et singulièrement chez les ingénieurs qui avaient porté le développement des formes de modélisation qui fournissaient les bases du programme national d'équipement du territoire en infrastructures routières. Cette situation semble essentielle pour comprendre la quasi-absence d'investissements réalisés depuis plusieurs années par l'ancienne administration de l'Équipement pour tenter de bâtir des modèles qui permettraient d'évaluer le caractère plus ou moins durable des projets d'aménagement.

4.6. Le développement durable cantonné à la réglementation environnementale

Une deuxième raison de l'absence de modélisation réside dans la manière dont la notion de développement durable est prise en charge depuis des années dans les services de l'ancien ministère de l'Équipement. La coloration sociologique « administrative » plutôt que « technique » des premiers chargés de mission en développement durable a conduit à ce que se développent des modes de gestion administratifs et réglementaires des dossiers. Ce qui a contribué à éloigner encore la notion de développement durable des ingénieurs du ministère et conduit progressivement à un véritable cantonnement de ces missions à certains profils d'agents.

⁶⁴ Entretien avec le directeur départemental de l'Équipement de la Loire, le 15 juillet 2004.

Au-delà des missions « développement durable », la diffusion de la notion dans le reste des services semble être restée assez faible. On peut donner l'exemple de cet ingénieur chargé d'introduire, au sein d'un service « grand travaux » d'une DDE – autre de la culture traditionnelle de la maîtrise d'œuvre en ingénierie – une culture de la réflexion sur les alternatives modales au transport routier. Soulignant le lien fort de son activité avec la notion de développement durable, il commente néanmoins :

« La notion de développement durable est très présente dès mon recrutement dans la formulation de ma mission, mais pas très formalisée. Les termes ne figuraient pas expressément je pense dans ma fiche de poste par exemple. [...] Dans notre activité de promotion des thématiques nouvelles, nous n'évoquons pas la notion. »⁶⁵

La notion est présente sans être formalisée et chacun peut ainsi se faire sa propre représentation des choses. Une représentation domine cependant qui lie la notion développement durable au respect de la réglementation qui concerne les normes environnementales. Ainsi cet attaché principal d'administration centrale estime :

« Je place quant à moi derrière la notion développement durable tout ce qui a trait à la problématique « intégration de l'environnement » dans les projets. [...] Les relations que nous pouvons avoir avec le ministère de l'Ecologie portent sur les études environnementales d'impacts pour les projets et la traduction de tous les textes émanant de l'Europe en matière de protection de l'environnement et d'accès du public à l'information. Mon prisme est donc essentiellement réglementaire. [...] On est là sur l'environnement et pas le développement durable, mais c'est sous le même chapeau que nous raisonnons. »⁶⁶

Dans une telle configuration, les agents avec des profils administratifs ont les mêmes dispositions à agir que leurs collègues ingénieurs. Ce qui renforce la perception du programme « développement durable » par les ingénieurs comme non technique.

Mais, plus encore, cette assimilation de la notion de développement durable à la politique environnementale et à son aspect réglementaire ont contribué à la dégradation de l'image de la notion chez les agents au profil techniciens, en particulier auprès des ingénieurs qui, majoritaires dans l'ensemble des fonctions de management, se retrouvent très minoritaires sur les dossiers qui concernent le développement durable.

⁶⁵ Entretien avec un ingénieur général des ponts et chaussées de la direction des affaires économiques et internationales du MET, 15 mars 2005.

⁶⁶ Entretien avec l'auteur du 7 juin 2006.

« Nous les ingénieurs ne sommes pas assez volontaristes. On est encore accrochés quelque part à des profils [de postes] plus traditionnels. [...] C'est vrai qu'aujourd'hui les gens qui sont en prise directe avec les questions de développement durable n'ont pas forcément ce type de profil. »⁶⁷

A tel point que le choix, pour un ingénieur, d'un poste en lien avec la problématique du développement durable est apparu jusqu'à très récemment un choix hétérodoxe. Dans un certain nombre de services, il est devenu nécessaire pour l'ingénieur intéressé par un poste affiché « développement durable » de démontrer que son affectation se justifie.

« C'est peut-être aussi un réflexe encore aujourd'hui de ceux qui proposent les postes. Mais s'ils proposent ce type de postes à tous, [les ingénieurs sont] insuffisamment volontaristes sur ces questions. Mais j'imagine aussi qu'un ingénieur dans une DDE peut convaincre son DDE que ses compétences peuvent être un plus. »⁶⁸

Au lieu d'apparaître comme les agents dont la formation les destine à bâtir la modélisation à laquelle renvoie implicitement la notion de développement durable, les ingénieurs de l'administration de l'Équipement des années 2000 doivent convaincre la hiérarchie que leurs compétences spécifiques peuvent constituer une ressource dans ce domaine d'action nouveau.

5. Les dynamiques d'évolution

Plusieurs dynamiques d'évolution de la configuration observée au cours des premiers mois de l'enquête ont pu être repérées au fil des entretiens et des lectures. Elles concernent respectivement les dispositions des agents des différents services publics d'équipement des territoires, mais aussi les stratégies institutionnelles retenues dans le pilotage de ces services, en particulier celles émergentes dans le principal centre de formation des ingénieurs de ces services, l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE), et enfin l'évolution de la notion même de développement durable qui pourrait lever une partie des hypothèques qui pesaient sur l'investissement des ingénieurs de l'Équipement dans la construction des modélisations susceptibles de donner un sens à la notion de développement durable.

⁶⁷ Entretien avec un ingénieur des TPE du siège de la DDE de la Loire, le 15 juillet 2004.

⁶⁸ Idem.

5.1. Une nouvelle appréhension du développement durable

La photographie des dispositions et des usages sociaux de la notion de développement durable dans les administrations d'équipement des territoires des années 2000 est d'autant plus délicate à produire que les contextes évoluent très rapidement. Ainsi d'un entretien à l'autre, les avis évoluent. Face aux analyses formulées à l'issue des premiers entretiens et proposées à la discussion lors de nos entretiens, les agents interviewés s'appliquent régulièrement à souligner que les positions recueillies hier ne doivent pas être appliquées à la réalité nouvelle.

« [Concernant la réticence des ingénieurs de l'Équipement à s'investir dans les programmes de développement durable,] il me semble que c'est un peu la réaction qu'on pouvait constater il y a une dizaine d'années, lorsque le terme de développement durable a commencé à entrer dans les services. Mais à mon sens, c'est complètement dépassé aujourd'hui. »⁶⁹

Même si les entretiens confirment globalement l'hypothèse d'un positionnement tardif des ingénieurs de l'Équipement sur la notion de développement durable, de nombreux interviewés ont ainsi tenu à préciser leur sentiment qu'une rupture s'était récemment opérée ou sur le point d'advenir sur ce point. Sans présager de la traduction organisationnelle de ces impressions convergentes, elles témoignent d'un changement d'attitude d'un grand nombre d'agents à l'égard de la notion de développement durable.

5.2. Une nouvelle stratégie pour les écoles d'ingénieurs du MEDAD

Le caractère stratégique des questions relatives à la formation des cadres rend intéressante l'évolution des programmes de formation des ingénieurs du service public de l'équipement des territoires. La réactivité des écoles d'ingénieurs placées sous la tutelle de l'ancien ministère de l'Équipement face aux évolutions des agendas politiques et administratifs nationaux a fait l'objet d'investigations récentes qui renforcent encore l'intérêt d'une telle observation⁷⁰. La situation de

⁶⁹ Idem.

⁷⁰ Gervais J., « La réforme des cadres de l'action publique ou la fabrique d'un "nouveau" corps des ponts et chaussées. Impératifs managériaux, logiques administratives et stratégies corporatistes (fin du XXème siècle) », thèse de science politique, Université de Lyon. Institut d'études politiques, Lyon, 2007.

L'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) comporte un intérêt majeur dans la mesure où la majorité des élèves diplômés par cette école rejoint les différentes administrations en charge des politiques d'équipement des territoires, directement impactées par le développement de la notion de développement durable. Or, il se trouve que l'ENTPE a changé de statut en 2007, en devenant un Etablissement public, ce qui était l'occasion d'une clarification des missions principales de l'école et d'un repositionnement stratégique de ces formations. La concomitance de ce changement de statut avec d'une part le changement de nom de son ministère de tutelle, l'actuel MEDAD, et d'autre part l'organisation du Grenelle de l'Environnement, renforçait encore l'intérêt d'une telle attention.

Dans son allocution d'investiture prononcée lors de la séance d'installation du nouveau conseil d'administration de l'ENTPE, le 4 décembre 2007, le président du Conseil d'administration a jugé que l'ENTPE devait permettre d'alimenter la réflexion nécessaire au développement des missions de développement durable nouvellement confiées à son administration de tutelle, le MEDAD. Rencontrant par la suite le personnel de l'Ecole, le même président du conseil d'administration a estimé, à propos du contexte institutionnel national, que les agents du MEDAD se trouvaient en face d'un chantier comparable à celui engagé en 1966 avec la création du ministère de l'Equipement et que l'ENTPE devait prendre sa place dans la réflexion qui s'amorce pour l'élaboration des nouveaux programmes d'action publique. Même si ces déclarations d'intentions devaient prendre un certain temps avant d'être traduites dans des évolutions de la formation des ingénieurs d'abord, de leur activité professionnelle ensuite, elles constituent d'ores et déjà une inflexion des perspectives d'investissement des ingénieurs des TPE dans la problématique du développement durable. Ces orientations ont d'ailleurs fait l'objet d'une première traduction dans les documents préparatoires à l'élaboration d'un projet stratégique d'établissement établis par la direction de l'ENTPE le 14 janvier 2008 pour transmission aux représentants des personnels.

5.3. Le tournant du changement climatique

Le chantier du développement durable est lui-même en évolution constante et la configuration qu'il semble prendre ces dernières années pourrait favoriser un nouvel investissement des ingénieurs dans l'activité de modélisation qu'il suppose. L'émergence de la thématique du

changement climatique pourrait en effet contribuer de manière majeure à une évolution de la demande de modélisation que porte la notion de développement durable⁷¹.

La notion de développement durable renvoyait depuis son origine à une modélisation complexe du développement économique. Il s'agissait de mettre en variables l'ensemble des phénomènes économiques et sociaux. Ce chantier, même s'il supposait de réunir des compétences en de nombreux domaines, fut d'abord celui des économistes dont le champ était familier des questions de développement.

Les premiers modèles datent du début des années 1970 – comme le modèle World 3 de Forster⁷² – et les critiques les concernant ont été nombreuses et fournies. Leur source est d'abord le nombre très élevés de conventions que la construction de tels modèles suppose. Il y a d'abord le choix des variables à travers lesquelles on espère résumer la complexité du monde. Chacune suppose une somme de conventions qui toutes sont susceptibles de faire l'objet de discussions ou de contestations. Il y a ensuite les mesures qui permettent de quantifier les variables retenues. Là encore, les travaux sont nombreux qui montrent la difficulté de l'activité de convention qui entoure cette phase⁷³. Il y a enfin le modèle mathématique en lui-même, qui malgré le nombre fini de variables, repose sur une somme importante de conventions là encore. De tels exercices placent les ingénieurs dans une situation peu coutumière. Il peut se trouver là d'ailleurs une des raisons pour lesquelles l'exercice de la modélisation du développement durable a peine à se développer au cours des dernières années au sein de l'ancien ministère de l'Équipement.

Le succès de la notion de changement climatique pourrait faire passer les projets de modélisation du développement au second plan. La thématique du changement climatique apparaît fournir en effet des outils de projection dans le futur beaucoup plus simples à concevoir et faisant l'objet de moins de contestations. Les simplifications sont de plusieurs ordres. Si l'on envisage à nouveau les différentes phases de la modélisation évoquées à l'instant, il est possible d'en repérer plusieurs.

En premier lieu, le diagnostic à produire sur le changement de climat renvoie finalement à un seul chiffre, une seule mesure, celle des températures. Tout découle d'un seul chiffre. Ce chiffre étant la mesure d'une réalité tangible. La chose est évidemment beaucoup plus simple que dans le cas de la notion de développement durable où il faut choisir, de manière plus explicitement arbitraire,

⁷¹ Cette hypothèse est notamment formulée par Amy Dahan ; cf. Dahan A. et H. Guillemot, « Changement climatique: dynamiques scientifiques, expertise, enjeux politiques », *Sociologie du travail*, vol., n°3, pp. 113-139, 2006.

⁷² Vieille Blanchard E., « Croissance ou Stabilité ? L'entreprise du Club de Rome et le débat autour des modèles », in Dahan Dalmedico A. (dir.), *Les Modèles du Futur*, Paris, La Découverte, 2007.

⁷³ Desrosières A., « Décrire l'Etat ou explorer la société : les deux sources de la statistique publique », *Genèses*, vol., n°58, pp. 4-27, 2005.

les variables qui doivent être retenues pour appréhender le développement d'une société. En second lieu, la mesure des variables constitue, là encore, un facteur qui différencie la complexité de la modélisation du développement durable avec la simplicité de la notion de changement climatique. La mesure de la température fait en effet l'objet de bien maigres contestations, au regard de celles qui entourent les évaluations qui peuvent être faites de la nocivité de telle ou telle activité économique sur la biosphère ou sur la santé des populations⁷⁴.

De sorte que la culture professionnelle des ingénieurs des différentes administrations de l'équipement des territoires, nationales ou décentralisées, pourrait trouver une synergie nouvelle avec le chantier de la modélisation du changement climatique qui se développe et reconfigure en grande partie les débats autour de la question du développement durable. Plus technique, moins susceptible de débats politiques ou sociaux, le chantier semble plus adapté à l'activité de modélisation pour laquelle les ingénieurs sont formés.

6. Conclusion de la partie II

L'activité économique liée à l'équipement et l'aménagement des territoires représentent une part non négligeable des pollutions de l'environnement, presque un quart des émissions de CO₂ selon les estimations. Une action d'envergure s'impose donc à l'agenda de tous les pays, les plus développés en premier lieu.

La prise en charge de la modélisation du développement durable dans le domaine de l'aménagement est encore balbutiante en France comme le montre la présente enquête. Un des facteurs de ce retard est la réticence marquée par les agents techniques du service public de l'aménagement, les ingénieurs en premier lieu, vis-à-vis d'une notion qui apparaît encore souvent comme une concession faite aux opposants des ingénieurs de l'aménagement que constituent les lobbies écologiques. Pourtant, il apparaît que cette motion pourrait au contraire être appréhendée par les cadres des administrations en charge de l'équipement des territoires comme un nouveau chantier susceptible de dépasser les contestations dont ils font l'objet tant au niveau mondial (remise en cause des administrations étatiques), européen (privatisation de l'ingénierie publique), que national (décentralisation).

⁷⁴ Dahan Dalmedico A. (dir.), *Les modèles du futur : changement climatique et scénarios économiques : enjeux scientifiques et politiques*, Paris, La Découverte, 2007.

Les inflexions récentes intervenues dans les débats conduits autour de la notion de développement durable, du fait notamment du succès de la thématique du changement climatique, pourraient en particulier fournir l'un des leviers d'un retournement de tendance.

7. Bibliographie de la partie II.

L'Équipement en Vendée, La Roche sur Yon, Vendée Patrimoine, 1998

BARDET F. ET S. GARDON, « Des autoroutes dans la ville. Les ingénieurs des ponts et chaussées à la conquête des politiques urbaines lyonnaises », in Le BIANIC T. et A. VION (dir.), *Action Publique et Légitimités Professionnelles*, Paris, L.G.D.J., p. 129-138, 2007 (à paraître)

BARDET F. ET B. JOUVE (dir.), *Les Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat et l'action publique : du magistère technicien à la gestion de l'incertitude*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2008 (à paraître)

BIARNEIX A., C. MAZE, L. DANIEL DIT ANDRIEU, P. JARY, C. BELVEZE ET J.-C. LASSERE, « La thématique du "développement durable" dans les services de l'Etat. Le cas de la DDE de la Loire », ENTPE, Vaulx-en-Velin, 2004

BILLON A., « L'histoire du ministère de l'Équipement n'est pas un long fleuve tranquille », *Pour mémoire*, vol., n°1, pp. 6-31, 2006

CARNOT N. ET TISSOT B., *La Prévision économique*, Paris, Economica, 2002

CHARDON H., *Les Travaux Publics. Essai sur le fonctionnement de nos administrations*, Paris, Perrin et Cie, 1904

CHARVOLIN F., *L'invention de l'environnement en France*, Paris, La Découverte, 2003

DAHAN A. ET GUILLEMOT H., « Changement climatique: dynamiques scientifiques, expertise, enjeux politiques », *Sociologie du travail*, vol., n°3, pp. 113-139, 2006

DAHAN DALMEDICO A. (dir.), *Les modèles du futur : changement climatique et scénarios économiques : enjeux scientifiques et politiques*, Paris, La Découverte, 2007

DESROSIERES A., « Décrire l'Etat ou explorer la société : les deux sources de la statistique publique », *Genèses*, vol., n°58, pp. 4-27, 2005

DUPUY G., « Une technique de planification au service de l'automobile : les modèles de trafic urbain », Paris, 1975

ETNER F., *Histoire du calcul économique en France*, Economica, 1987

FACQ B., « Les fondements statistiques de la science française des déplacements urbains. L'histoire des enquêtes ménages déplacements », thèse de Master de science politique, ENTPE / Université Lyon II, Lyon, 2006

FOURQUET F., *Les comptes de la puissance. Histoire de la comptabilité nationale et du plan*, Paris, Recherches, 1980

GASPE, « Mémoire du syndicalisme 1944-2004. Témoignage de Francis Sentis », *CGT Equipement Information*, vol., n°27, pp., 2006

GERVAIS J., « La réforme des cadres de l'action publique ou la fabrique d'un "nouveau" corps des ponts et chaussées. Impératifs managériaux, logiques administratives et stratégies corporatistes

(fin du XXème siècle) », thèse de science politique, Université de Lyon. Institut d'études politiques, Lyon, 2007

INNOCENZI T. ET R. PAPASSIAN, « La bonne fortune d'outils contestés. Pour une histoire de la modélisation dans les transports urbains », thèse de, LATTS - Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Paris, 2004

JOBERT B. (dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe. Idées et recettes dans les pratiques gouvernementales*, Paris, L'Harmattan, 1994

JOUBE B. (dir.), *Les politiques de déplacements urbains. L'innovation en question dans cinq villes européennes*, Paris, L'Harmattan, 2003

PORTER T. M., *Trust in numbers. The pursuit of objectivity in science and public life*, Princeton, Princeton University Press, 1995

SAUVY A., *La prévision économique*, Paris, PUF, 1954

TERRAY A., *Des francs-tireurs aux experts. L'organisation de la prévision économique au ministère des Finances 1948-1968*, Paris, La documentation française, 2003

THOENIG J.-C., *L'ère des technocrates. Le cas des Ponts et Chaussées*, Paris, L'Harmattan, 1987 (1974)

VEILLE-BLANCHARD E., « Croissance ou Stabilité ? L'entreprise du Club de Rome et le débat autour des modèles », in DAHAN DALMEDICO A. (dir.), *Les Modèles du Futur*, Paris, La Découverte, p., 2007

WARIN P., *Les usagers dans l'évaluation des politiques publiques. Etudes des relations de service*, Paris, L'Harmattan, 1991

TABLE DES MATIERES

1. Problématique générale
2. Hypothèses
 - 2.1. La plasticité du syntagme, ses effets cognitifs, les opportunités discursives qu'il permet
 - 2.2. Une voie de relégitimation de la technocratie et de réémergence du réformisme
 - 2.2.1. Une néo-technocratie ?
 - 2.2.2. Un néo-réformisme ?

PARTIE I. « LE DEVELOPPEMENT DURABLE » COMME SYNTAGME, COMME NOTION, COMME THEMATIQUE (P.GENESTIER ; C. JACQUENOD-DESFORGES)

1. Problématique
2. Composition du corpus
 - 2.1. Méthodologie de collecte des discours
 - 2.2. Contenu du corpus
 - 2.3. Cadre énonciatif dans lequel ont été produits les discours composant notre corpus
 - 2.4. Caractéristiques générales du corpus
 - 2.5. Préambule à l'analyse des discours collectés
 - 2.6. Le développement durable : de l'usage d'une expression à la constitution d'un thème
3. Objectifs de la recherche
 - 3.1 Définition de quelques mots-pivots de notre analyse
 - 3.2. Cadre d'analyse
 - 3.3. Grille d'analyse proposée
 - 3.3.1. Approche rhétorique
 - 3.3.2. Caractéristiques de l'expression « développement durable »
 - 3.4 Les discours politiques sur le développement durable
 - 3.4.1 Approche lexicale : étude des co-occurrences
 - 3.4.2. Approche thématique
 - 3.4.2.1. Les thématiques évoquées
 - 3.4.3. Approche énonciative : recherche d'indicateurs posturaux
 - 3.4.3.1. Construction d'une image de soi et indicateurs posturaux :
 - 3.4.3.2. Posture autoritaire
 - 3.4.3.3. Posture scientifique

- 3.4.3.4. Posture conciliatrice
- 3.4.3.5. Comment ces postures s'articulent-elles entre elles ?
- 3.4.4. Approche argumentative
 - 3.4.4.1. Les arguments de cadrage
 - 3.4.4.2. Les arguments d'autorité
 - 3.4.4.3. Les arguments de communauté
- 4. Recherche des spécificités du discours politique sur le développement durable
 - 4.1. Les invariants du discours politique
 - 4.2. Le discours sur le développement durable en tant que récit incomplet
 - 4.3. Description schéma actantiel du discours sur le développement durable
- 5. Conclusion de la partie I
 - 5.1. Le discours sur le développement durable : entre quête d'idéal et récit politique inachevé
 - 5.2. Le « développement durable » : de multiples acceptions, une double déception
- 6. Corpus des discours étudiés
- 7. Bibliographie de la partie I

PARTIE II : LE « DEVELOPPEMENT DURABLE » COMME PLATE-FORME DU RENOUVEAU TECHNOCRATIQUE ? (F. BARDET)

- 1. Problématique
- 2. L'enquête
- 3. Organisation des résultats et des analyses
- 4. Les agents des politiques d'équipement et le développement durable
 - 4.1. Les missionnaires du développement durable
 - 4. 2. Les équipementiers
 - 4. 3. Les contestataires de la suprématie des ingénieurs
 - 4.4. Le ministère de l'Equipement, les ingénieurs et la modélisation
 - 4. 5. Le poids du souvenir de la modélisation reine
 - 4.6. Le développement durable cantonné à la réglementation environnementale
- 5. Les dynamiques d'évolution
 - 5.1. Une nouvelle appréhension du développement durable
 - 5.2. Un nouvelle stratégie pour les écoles d'ingénieurs du MEDAD
 - 5.3. Le tournant du changement climatique
- 6. Conclusion de la partie II
- 7. Bibliographie de la partie II.